Rapport Financier Annuel
Version rectificative suite à une erreur de publication sur le compte de résultat social

Paris, le 7 décembre 2020

Une erreur de publication sur le site internet a été détectée.

Elle concerne le tableau présentant le compte de résultat des comptes sociaux d'EPC S.A. au titre de l'exercice 2019, figurant en page 115 du rapport financier annuel publié le 28/04/2020.

Suite à une erreur de 1.000 K€ sur une dotation aux provisions, le résultat d'exploitation 2019 a été indiqué à -3.212 K€ alors qu'il est en réalité de -2.212 K€, en contrepartie le résultat financier a été indiqué à -3.450 K€ alors qu'il est en réalité de -4.450K€. Le résultat net reste inchangé à -5.578 K€.

Cette erreur ne figurait, ni dans les comptes arrêtés par le conseil d'administration ni dans le rapport des commissaires aux comptes, ni dans les comptes déposés au greffe, ni dans la liasse fiscale.

***

Rapport Financier Annuel 2019

Sommaire

- Rapport de Gestion
- Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise
- Déclaration de Performance Extra-Financière
- Comptes annuels
    - Compte de résultat
    - Bilan
    - Annexe
    - Filiales et Participations
- Comptes consolidés
    - Compte de résultat consolidé
    - Etat de situation financière consolidée
    - Tableau de flux de trésorerie consolidé
    - Variation des capitaux propres consolidés
    - Annexe
- Rapport des commissaires aux comptes sur :
    - les comptes annuels,
    - les comptes consolidés
    - les conventions réglementées
    - la déclaration de performance extra-financières
- Attestation du rapport financier annuel

RAPPORT DE GESTION 2019

Plan du rapport

1 - Description de l'Activité 2019 3
2 - Explosifs et Produits Chimiques – Comptes Sociaux 5
3 - Comptes Consolidés 6
4 - Situation Financière 7
4-1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles 7
4-2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement 8
4-3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement 8
4-4 Variation de trésorerie 9
4-5 Financement 9
4-6 Information sur les délais de paiement (comptes sociaux) 10
5 - Facteurs de risques et incertitudes 11
5-1 Risque d'augmentation du prix des matières premières, notamment le nitrate d'ammonium 11
5-2 Risque Juridique 12
5-3 Risque de liquidité 12
5-4 Risque politique 13
6 - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES 14
6.1 – Objectifs de la Société assignés au contrôle interne 14
6.2 – Organisation du contrôle interne – Les acteurs 14
6.3 – Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière 16
6.4 – Autres procédures et systèmes permettant de réduire les risques opérationnels 17

7 - Faits marquants en 2019 19
7-1 Démolition autour d'une centrale thermique 19
7-2 Contrat Implantation du groupe au Japon 19
7-3 Prolongation du Crédit Renouvelable Confirmé 19
7-4 Mise en place d'une nouvelle organisation 20
7-5 Modification des termes du Crédit Renouvelable Confirmé et de l'Euro PP. 20
7-6 Signature d'un important contrat en Mauritanie..... 21
8- Evolution de l'activité par zone géographique 21
8-1 Zone Europe Méditerranée -Amérique 21
8-2 Zone Afrique Moyen Orient Asie 22
9 - Evolution des principales filiales 23
9-1 EPC-UK 23
9-2 EPC FRANCE..... 23
9-3 OCCAMAT 24
9-4 ATD..... 24
9-5 EPC SVERIGE..... 24
10 - Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice..... 25
10-1 Signature le 13 janvier 2020 d'un contrat d'acquisition concernant 100% du capital d'EJ Barbier holding de contrôle d'EPC SA..... 25
10-2 Crise du Coronavirus..... 25
11 - Recherche et Développement 27
12 - Perspectives 2020..... 27
13 - Actionnariat et Franchissement de seuil 28
14 - Transactions sur titreS..... 28
15- Prises de participation 29
16 - Résultat social – Affectation du résultat 29

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis pour vous exposer, d'une part, l'activité de notre Société et des sociétés du Groupe pendant l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir et, d'autre part, vous présenter et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes consolidés du Groupe et ceux de notre Société, afférents au cent vingt cinquième exercice social clos le 31 décembre 2019.

1 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE 2019

L'activité

L'année 2019 a été bonne pour le groupe EPC en matière d'activité.

En Europe-Méditerranée, l'activité a été dynamique notamment en France tant dans les explosifs que dans la démolition. La Belgique, la Suède et l'Irlande ont vu leur activité progresser fortement. L'Espagne et l'Italie voient la leur stagner. Au Royaume-Uni l'activité explosif est restée stable également dans le contexte attentiste du Brexit. Le Maroc a été porté par la bonne activité en Forage Minage.

Deux incidents de production ont marqué le premier semestre de l'année 2019 : Une explosion une ligne de production de booster en Italie et un incendie sur l'usine d'additifs diesel au Royaume-Uni, sans faire de blessé. Ceci a eu un impact, à la fois sur le niveau d'activité et sur la rentabilité de ces deux structures. Si la production a pu repartir rapidement en Italie, la production d'additif Diesel est restée au ralenti et les capacités de production s'en sont trouvées durablement impactées.

EPC Canada a fortement mobilisé l'attention du groupe cette année. Un terrain a été sécurisé à Yamachiche au Québec ce qui a permis de démarrer les premières ventes dans cette province. Un important contrat d'essai dans une des grandes mines du Nord Québec a été enregistré en milieu d'année et renouvelé fin 2019. Ceci a permis de démontrer la capacité du Groupe à acheminer et mettre en service une usine de production modulaire dans un temps record, de mettre en place des solutions logistiques innovantes tout en produisant des produits d'une qualité significativement supérieure à la concurrence. Le management de la filiale a également été fortement renforcé.

L'Afrique a renoué avec la croissance grâce au dynamisme de la Côte d'ivoire et du Sénégal. La Guinée, en revanche, a eu une performance décevante restant sur les niveaux bas de 2018.

Une filiale a été créée à Dubaï afin d'accueillir la structure de management et de développement de la Zone Asie Pacifique ; l'entité dispose également désormais d'une licence de trading pour les différents produits du groupe. Elle s'appuie sur les JV existantes au Moyen-Orient :

- MCS qui a vu son activité augmenter nettement en 2019 atteignant les prévisions du business plan initial
- et Arex qui a lancé un ambitieux programme d'investissement après sa réorganisation capitalistique de 2018.

Une nouvelle filiale a été créée au Japon

Les performances

Ceci s'est traduit par une hausse du chiffre d'affaires consolidé de 7%

Le résultat opérationnel courant de 2018 avait bénéficié de la cession du terrain de Billy Berclau qui s'était traduit par une plus-value de 1,5 M€ et avait permis la reprise sans objet d'une provision environnementale du même montant.

Retraité de cet impact, le résultat courant est en progression de 0,6 M€ (+10% légèrement supérieur à la croissance du chiffre d'affaires (+7%).

La charge d'EPC Canada a augmenté avec un ROC négatif de -4,3 M€ contre -2,9 M€ en 2018. L'augmentation de la perte s'explique par deux éléments :

- Les marges très faibles de l'activité (en attendant l'ouverture de l'usine de Yamachiche), les produits sont actuellement produits en Ontario et acheminés au Québec (ce qui entraine d'importants surcoûts).
- Constitution de la nouvelle équipe commerciale d'EPC Canada pour préparer le développement ce qui a entrainé l'augmentation des frais de structure.

Cette baisse de performance du Canada a été compensée par l'amélioration du résultat d'autres structures notamment les filiales de la démolition et la Belgique.

MCS a réalisé une remarquable performance cette année, la construction de l'unité d'assemblage de détonateur et la forte activité ont permis d'augmenter fortement la rentabilité. Cette augmentation a permis de compenser la moindre contribution d'AREX liée à la baisse du taux de participation de 40 à 20%.

L'impact des deux sinistres a été classé en non courant pour 1,2 M€ auxquelles viennent s'ajouter des restructurations pour 0,5 M€ (Royaume-Uni et Italie) et des coûts de litige pour 0,3 M€.

Une nouvelle organisation a été mise en place en Septembre pour mieux s'adapter aux défis auxquels le groupe doit faire face dans ses zones matures et celles en développement.

Le Groupe a été amené à revoir ses prévisions de résultats sur deux sujets importants : les additifs diesel et EPC Canada. Ces deux activités concernent l'UGT Europe Méditerranée Amérique (Explosifs). Combinée à une augmentation significative des taux de WACC applicables, cette révision a conduit à passer une dépréciation des goodwill de l'UGT concernée de 8,6 M€.

A noter enfin que le groupe a appliqué pour la première fois en 2019 la norme IFRS 16. La dette de loyer calculée se monte à 20,3 M€ au 31 décembre 2019 et l'amortissement complémentaire à 6,6 M€. Les ratios bancaires de la dette sénior et

de l'obligation EURO PP qui ont été redéfinis pour prendre en compte ces éléments sont largement respectés.

2 - EXPLOSIFS ET PRODUITS CHIMIQUES – COMPTES SOCIAUX

Les produits d'exploitation s'élèvent à un montant de 10,6 M€ légèrement en progression par rapport aux 9,8 M€ de 2018. Il s'agit essentiellement d'une refacturation des services rendus au titre des frais de siège.

Le résultat d'exploitation s'améliore à -2,2 M€ en 2019 contre une perte de -2,6 M€ en 2018.

Le résultat financier s'établit en perte -4.4 M€ contre un résultat positif de 12,1 M€ en 2018. Le montant des dividendes est revenu à un niveau normatif à 7,3 M€. 2018 avait bénéficié du versement d'un dividende exceptionnel chez AREX avant la cession des titres.

Des mouvements importants ont eu lieu sur les provisions pour titres, les titres et créance sur EPC Canada ont été dépréciés à hauteur de 14,5 M€, ainsi que les titres et créances d'EPC Italia à hauteur de 4,5 M€. En revanche la provision sur titres et créances EPC Minetech (actionnaire de la JV MCS en Arabie Saoudite) a été reprise à hauteur de 7,9 M€. Ces évolutions reflètent les nouvelles prévisions du management sur les résultats futurs de ces entités.

Les charges d'intérêt baissent légèrement à 1M€ contre 1,1 M€ en 2018

En l'absence de plus-value exceptionnelle (Cession Arex et Billy Berclau en 2018), le résultat exceptionnel s'établit à -0,2 M€ contre 3,3 M€ en 2018.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 1,1 M€ lié à l'intégration fiscale le résultat net s'inscrit en perte de -5,8 M€ pour 2019 contre un profit de 13,3 M€ en 2018.

3 - COMPTES CONSOLIDES

Pour mémoire, les entreprises associées Arex, Kemek EPC B Scrl, Kemek US, Modern Chemical Services, Nitrokemine Guinée et Société de Minage en Guinée sont consolidées par mise en équivalence.

Le chiffre d'affaires du Groupe, à fin 2019, s'élève à 345 M€ en hausse de 7% par rapport aux 322 M€ de l'exercice 2018. A taux de change et périmètre constant, on constate une hausse de 6,7%.

(non Audité)			Variation	
En milliers d'euros	**à fin décembre 2019**	**à fin décembre 2018**	Réelle	à taux de change et périmètre constants*
Europe Méditerrannée et Amérique	**320 248**	**302 437**	**5,9%**	**5,8%**
Afrique Asie Pacifique	**59 155**	**52 596**	**12,5%**	**13,8%**
Activité Consolidée (yc co-entreprises)	**379 403**	**355 033**	**6,9%**	**7,0%**
Europe Méditerrannée et Amérique	**306 925**	**289 864**	**5,9%**	**5,8%**
Afrique Asie Pacifique	**38 135**	**32 624**	**16,9%**	**14,1%**
Chiffre d'Affaires (hors co-entreprises)	**345 060**	**322 488**	**7,0%**	**6,7%**

La variation à périmètre et taux de change constant est calculée en convertissant les chiffres 2018 aux taux de change moyen mensuel 2019 et en ajoutant (ou retranchant) aux chiffres 2018 les entrées (ou sortie) de périmètre.

Le résultat opérationnel courant avant mises en équivalence s'établit à 6,9 M€, soit 2% du chiffre d'affaires en retrait par rapport à 2018 (9.3 M€ et 3% du Chiffres d'affaires).

La quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence qui concerne nos activités en co-entreprises baisse légèrement. La contribution qui était de 5,3 M€ en 2018 s'établit à 5 M€ en 2019.

Le résultat opérationnel courant incluant la part des mises en équivalence s'établit à 11,9 M€ contre 14,6 M€ en 2018 soit une baisse de -18%.

Une dépréciation de 8,6 M€ a été constatée sur les écarts d'acquisition de l'UGT Europe méditerranée (Explosifs) suite à la dégradation des perspectives sur la zone notamment au Canada et sur les additifs diesel.

Après prise en compte de cette dépréciation et des éléments non récurrents 2019 (sinistres exceptionnels et frais de restructuration pour 2 M€)), le résultat opérationnel s'élève à 1,3 M€ contre 14,2 M€ en 2018.

Le coût de l'endettement financier s'établit à -2,7 M€ identique à 2018

Les autres produits et charges financiers s'améliorent, passant de -1,3 M€ en 2018 à -0,7M€ en 2019 grâce à la nette amélioration du résultat de changes.

Enfin, l'impôt (y compris la CVAE) augmente à 3,2 M€ contre 2,9 M€. L'augmentation s'explique essentiellement par la réduction du déficit activé sur l'intégration fiscale française de 0,5 M€

Le résultat net consolidé 2019 ressort en perte à (5,3M€), à comparer à un bénéfice de 7,4M€ en 2018. Hors dépréciation des écarts d'acquisition le résultat net s'établit à 3,3 M€

4 - SITUATION FINANCIERE

4-1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

en milliers d'euros	**Exercice 2018**	**Exercice 2019**
Résultat net consolidé	**7 417**	**- 5 299**
Elim. du résultat des mises en équivalence	- 5 299	- 4 966
Elim. des amortissements et provisions	8 830	26 099
Elim. des autres produits et charge sans influence sur la trésorerie	-905	732
Dividendes reçus des co-entreprises	8 010	2 592
Marge brute d'autofinancement	**18 053**	**19 160**
Variation de BFR	-3 281	397
Elim. du coût de l'endettement financier	2 655	2 682
Elim. De la charge d'impôts	2 869	3 184
Impôts Payés	- 2 096	-3 832
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**18 200**	**21 591**

Le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles s'établit en 2019 à 21,6 M€ contre 18,2 M€ en 2018.

L'élimination des amortissement 2019 inclus 7 M€ au titre d'IFRS 16.

La Marge Brute d'Autofinancement augmente légèrement sous l'effet de la baisse du résultat et des dividendes reçus des JV compensés par une forte hausse des amortissements (yc IFRS 16) et des provisions (notamment la dépréciation des écarts d'acquisition). Elle s'établit à 19,1 M€

Le BFR s'améliore légèrement cette année (+0,3 M€). L'activité de fin d'année a été soutenue, mais comparable à celle de 2018.

4-2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

en milliers d'euros	Exercice 2018	Exercice 2019
Incidences des variations de périmètre	1 139	0
Acquisition d'immobilisations	- 15 478	- 19 416
Variation des prêts et avances consenties	717	-2 903
Cessions d'immobilisations et actifs financiers	3 826	1 523
Autres		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**-9 796**	**-20 786**

Les variations de périmètre en 2018 correspondent au flux de trésorerie liés à la cession de 20% des titres AREX

Les acquisitions d'immobilisations sont à nouveau élevées cette année avec plusieurs projets importants en complément des investissements de renouvellement.

Les principaux projets financés en 2019 sont :

- Les travaux sur la nouvelle usine au Maroc.
- L'achèvement de la nouvelle ligne d'émulsion chez EPC UK
- Les premiers investissements sur l'usine de production d'émulsion au Quebec
- L'acquisition d'une nouvelle ligne de concassage chez 2 BR

Les cessions d'immobilisation sont revenues à leur niveau normal en l'absence de cession de terrain cette année (Billy Berclau en 2018)

4-3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

en milliers d'euros	Exercice 2018	Exercice 2019
Emission d'emprunts	12 058	25 180
Remboursement d'emprunts	- 16 419	- 20 021
Remboursement crédit vendeur	-	
Intérêts financiers versés	- 2 758	- 2 704
Transactions entre actionnaires	-	- 270
Dividendes payés	- 2 237	- 1 996
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**- 9 356**	**189**

Le groupe a financé son important programme d'investissement en ayant recours à l'emprunt. Une partie a été fournie par la ligne RCF mise en place au niveau d'EPC SA, des financement Moyen Terme ont également été mis en place au Maroc et au Canada.

En 2019, les remboursements de dette incluent 9,3M€ au titre du remboursement des dettes de location (yc crédit baux) (IFRS 16)

4-4 Variation de trésorerie

en milliers d'euros	**Exercice 2018**	**Exercice 2019**
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	18 200	21 591
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 9 796	- 20 786
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	- 9 356	189
Incidence des écarts de change et autres	-552	112
Variation de la Trésorerie	**- 1 504**	**1 106**
Trésorerie d'ouverture	8 873	7 369
Trésorerie de clôture	7 369	8 475

La position de trésorerie est satisfaisante le cash pool a été mis en place avec la Belgique et l'Italie, ce qui a permis d'optimiser un peu plus les soldes positifs et négatifs.

4-5 Financement

En milliers d'euros	**Exercice(*) 2018**	**Exercice 2019**
Dettes financières non courantes	37 356	54 435
Dettes financières courantes (hors découverts bancaires)	21 623	19 142
Découvert	2 678	2 590
Total dettes financières	**61 657**	**76 167**

(*) après reclassement des crédits baux en dette de location

L'important programme d'investissement 2019, en l'absence de cession significative, cette année a été financé par emprunt bancaire.

4-6 Information sur les délais de paiement (comptes sociaux)

Factures reçues et émises non réglées au 31/12/2019 dont le terme est échu

(tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

Montants en Euros

	Factures reçues non réglées au 31/12/2019 dont le terme est échu						Factures émises non réglées au 31/12/2019 dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						5						114
Montant total HT des factures concernées		12 200		5 055	339	17 594		65 000	60 000	60 000	1 147 511	1 332 511
Pourcentage du montant total HT des achats de l'exercice		0,11%	0,00%	0,04%	0,00%	0,16%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								0,62%	0,57%	0,57%	10,96%	12,73%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	1						NEANT					
Montant total HT des factures exlues	700						NEANT					
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Contractuel : 60 jours						Contractuel : 30 jours le 15					

5 - FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES

Depuis 2018, et conformément aux exigences de l'article L.225-102-1 le groupe réalise une déclaration de performance extra financière. Les principaux risques opérationnels auxquels le groupe doit faire face sont les suivants :

- Gestion des fournisseurs critiques
- Prévention des accidents Industriels
- Alternative suite à la fermeture d'une solution logistique à l'exportation
- Anticipations des conséquences d'une Pandémie
- Maitrise d'une défaillance informatique.

Pour avoir une description détaillée de ces risques et des politiques mises en place par le groupe pour y faire face, le lecteur est invité à se rapporter à la DPEF.

La présente section se concentrera donc sur les risques financiers qui ne sont pas traités dans la DPEF.

5-1 Risque d'augmentation du prix des matières premières, notamment le nitrate d'ammonium.

Le groupe EPC dans son activité de production d'explosifs utilise le Nitrate d'Ammonium, qu'on va retrouver sous forme solide ou liquide dans ses principaux produits notamment le Nitrate Fuel, l'Emulsion Vrac et l'Emulsion Encartouchée.

Cette matière première est produite le plus souvent par des producteurs d'engrais, le nitrate d'ammonium (ou nitrate technique) étant un sous-produit des engrais. Le prix de cette matière première est d'ailleurs partiellement corrélé avec l'indice FERTECON. Cet indice connait des fluctuations relativement importantes.

Afin de minimiser ce risque pour le groupe plusieurs actions sont menées :

- Les approvisionnements en nitrate sont sécurisés à travers des contrats cadre signés avec les principaux acteurs du secteur permettant de garantir un approvisionnement quelles que soient les conditions du marché.
- Une politique d'approvisionnement est menée afin d'identifier, de qualifier et de référencer plusieurs fournisseurs potentiels afin d'éviter de se retrouver en situation de dépendance par rapport à un seul fournisseur.
- Les contrats pluriannuels signés avec nos clients contiennent des clauses de révision de prix annuel qui permettent d'amortir les augmentations de prix.
- les variations de prix du nitrate sont systématiquement prises en compte dans le cadre des renégociations des contrats annuels pour justifier l'évolution du prix de nos produits d'une année sur l'autre.

Aucune de ces actions ne permet une couverture parfaite.

Le groupe est également exposé marginalement au prix du fuel qui constitue à la fois une matière première pour la production d'explosifs et un carburant pour les engins de chantier utilisés dans l'activité forage minage et démolition.

5-2 Risque Juridique

Le groupe a subi en 2008 la faillite d'une de ses filiales, la société STIPS TI, et des deux filiales de celles-ci, U2C et Hydrau Meca Services.

Comme déjà mentionné dans les précédents rapports financiers, le 26 octobre 2011, EPC SA et sa filiale Demokrite ont été assignées devant le Tribunal de Grande Instance de Thionville avec les anciens dirigeants des sociétés STIPS TI et U2C, qui sont en liquidation judiciaire depuis le 15 octobre 2008, par le liquidateur de celles-ci.

Le liquidateur a évalué l'insuffisance d'actif à une somme comprise entre 45 et 50 millions d'€. Dans le cadre de la procédure collective, le groupe EPC a produit pour 15 042 177 € de créances. Ces créances sont intégralement provisionnées depuis le 31 décembre 2008.

Les assignations reprochent essentiellement à EPC SA et Demokrite un prétendu soutien abusif. EPC SA et Demokrite estiment, au contraire, avoir été victimes d'escroqueries et ont déposé plainte de ce chef. Elles considèrent que les prétentions, tardives, formulées par le liquidateur de STIPS TI et U2C sont dénuées de fondement.

A la suite de la plainte du groupe, au cours du premier semestre 2012, le Procureur de la République de Thionville a ouvert une information judiciaire des chefs d'escroquerie et d'abus de biens sociaux. Un juge d'instruction a été désigné, et EPC, Demokrite, Demosten ainsi que STIPS TI se sont constituées parties civiles.

Compte tenu de cette information judiciaire, les défendeurs à l'action du liquidateur ont demandé et obtenu, par deux jugements du 22 novembre 2012 de la chambre commerciale du Tribunal de grande instance de Thionville, un sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive sur le volet pénal de l'affaire. Le sursis a été reconduit depuis lors.

L'ouverture de cette information judiciaire, les mises en examen prononcées, et le sursis à statuer confortent la position d'EPC et DEMOKRITE.

Fin 2018, le juge d'instruction a avisé les parties de la fin de l'information et de la communication du dossier au Procureur de la République de Thionville pour ses réquisitions.

Le juge d'instruction du TGI de Thionville, contre l'avis du parquet, a rendu le 31 juillet 2019 une ordonnance de non-lieu à l'encontre des anciens dirigeants de la filiale STIPS TI dans le volet pénal de l'affaire. EPC, le liquidateur et le parquet ont fait appel de cette décision.

Du fait de l'appel, cette ordonnance n'a pas d'impact sur le sursis à statuer en cours sur le volet civil.

Une provision de 150 K€ a été constituée dans les comptes consolidés.

5-3 Risque de liquidité

Comme toute entreprise en situation d'endettement net, EPC peut potentiellement être soumis à un risque de liquidité.

Afin de prévenir ce risque le groupe dispose

- d'un contrat d'affacturage groupe d'un montant maximum de 18 M€ a été mis en place avec CGA dès 2012 pour couvrir ce besoin. Au 31 décembre

2019 le montant disponible (créances cédées) et non utilisé s'élevait à 7,6 M€.
- d'un crédit RCF immédiatement disponible et à usage multiple d'un montant de 25 M€ confirmé jusqu'au 30 mars 2024. Au 31 décembre 2019 le montant disponible et non utilisé sur cette ligne s'élevait à 3 M€
- d'un reporting de trésorerie mensuel,
- d'une centralisation de trésorerie sur le périmètre France, Belgique et Italie permettant d'utiliser les excédents de certaines filiales pour couvrir le besoin des autres.

La société a effectué une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

5-4 Risque politique

Le groupe EPC est implanté dans de nombreux pays dans le monde. Certains de ces pays peuvent connaitre des situations politiques instables. Ces situations, en fonction du degré d'instabilité, peuvent engendrer pour le groupe différents types d'impact.

Cela peut causer une baisse momentanée du chiffre d'affaires liée au ralentissement global de l'activité dans le pays ou aux restrictions demandées par les autorités au transport des produits. En cas d'évènement plus sérieux, cela peut conduire à une impossibilité d'exploiter les installations du groupe soit du fait du retrait du personnel expatrié, soit de l'impossibilité pour nos agents d'avoir accès aux sites de production, et de distribution. Les difficultés peuvent également découler de l'impossibilité temporaire d'importer les matières premières ou les produits de négoce. Enfin en cas extrême, (terrorisme, guerre civile ou extérieure) cela peut se traduire par une destruction ou une confiscation définitive des installations.

Afin de se prémunir de ces risques, le groupe s'organise sur plusieurs axes :

- Diversification de son implantation géographique afin d'équilibrer ses sources de revenus.
- Analyse au cas par cas des situations politiques et des enjeux financiers pour éventuellement mettre en place une couverture « risque politique Investissement ».
- Mise en place depuis 2017 d'une police d'assurance spécifique visant à couvrir les risques liés au terrorisme dans les principaux pays d'implantation du groupe.

6 - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

6.1 – Objectifs de la Société assignés au contrôle interne

Le Groupe EPC définit le contrôle interne comme l'ensemble des moyens mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les directions de la société mère et des filiales et l'ensemble du personnel du Groupe, permettant de contrôler et d'accroître l'efficacité des opérations du groupe et de protéger son patrimoine.

Ces moyens visent en particulier :

- la protection des actifs du Groupe,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale du Groupe,
- le respect des lois et règlements en vigueur dans chaque pays, et notamment les règlementations pyrotechniques,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention contre les erreurs et les fraudes.

Comme tout système de contrôle, le système en place aujourd'hui au sein du Groupe ne peut garantir de façon absolue que les risques résultant des activités du Groupe ou les risques d'erreur et de fraude sont entièrement éliminés. Les principaux risques auxquels le Groupe est confronté sont décrits dans la section Facteurs de risques et incertitudes du Rapport de gestion.

6.2 – Organisation du contrôle interne – Les acteurs

Les Directions Générales, les Responsables de Zone, Directions Financières, la Direction du Développement et le service Grand Comptes sont les principaux acteurs du système de contrôle interne que ce soit au niveau du Groupe ou de ses filiales.

Responsables de Zone

Les responsables de Zone rendent compte de la gestion des risques dans les filiales dépendant de leur zone respective devant le Président-Directeur général du Groupe.

Ils organisent au sein de leur zone les moyens de contrôle appropriés à la gestion de ces risques.

Directions Générales

Les Directions Générales rendent compte de leur gestion des risques devant les Conseils d'Administration, les Présidents de SAS ou les Gérants des sociétés du Groupe.

En conformité avec les statuts des sociétés, des délégations de pouvoirs sont définies pour la gestion des dépenses et engagements financiers.

Directions Administratives et Financières

En matière d'information financière, la Direction Administrative et Financière du Groupe :

- est en charge de la collecte et de l'analyse des données en provenance de l'ensemble du Groupe,
- centralise au niveau du Groupe le suivi des budgets et des investissements,
- établit une situation financière Groupe de l'ensemble des filiales regroupé par zone géographique.

Pour ce faire, elle est en relation étroite avec les responsables administratifs et financiers des filiales. Les échanges développés entre les différents acteurs permettent de renforcer les processus de gestion de l'information financière Groupe. Des réunions de travail sont organisées régulièrement pour présenter et expliquer :

- les nouvelles procédures,
- les décisions en matière de principes de gestion financière, d'organisation de la trésorerie et du financement,
- les évolutions en matière de programme d'assurance, de contrôle interne,
- les dernières décisions en termes de plan de reprise d'activité informatique.

La loi Breton du 26 juillet 2005 et le nouveau projet de réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers entré en vigueur en janvier 2007, ont tracé les grandes lignes de la traduction au niveau national de la Directive Transparence du Parlement Européen du 15 décembre 2004.

Face à ce nouvel environnement, la Direction Administrative et Financière s'appuie sur les compétences suivantes :

- Consolidation et Reporting,
- Contrôle Financier,
- Trésorerie et Financement,
- Comptabilité et Fiscalité,
- Systèmes d'Information,
- Juridique, Assurances et Ressources Humaines.
- Gestion du Patrimoine Immobilier

Audit Interne

La fonction Audit Interne rattachée à la Direction Générale du Groupe, assiste celle-ci dans l'évaluation de la performance des contrôles en place.

En 2019, les principales missions de l'Audit Interne ont concerné les entités suivantes :

- EPC Italia
- EPC Cameroun
- EPC Maroc
- Marodyn
- EPC Sénégal
- EPCap Ré
- EPC Canada

6.3 – Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Compte tenu de la taille limitée de la plupart de ses entités, ainsi que d'un mode de gestion visant à responsabiliser les personnes qui y travaillent, le Groupe n'a pas choisi de se doter d'un Manuel de Procédures commun couvrant tous les principaux processus de l'entreprise.

Mais, devant les nouvelles exigences notamment en matière d'informations réglementées, le Groupe a mis en place un cadre de fonctionnement, repris dans les procédures couvrant :

- les opérations de pré-clôture
- le dossier permanent,
- le guide de clôture,
- l'établissement des comptes consolidés (mise à jour chaque année),
- l'établissement des budgets (mise à jour chaque année),
- la situation mensuelle Groupe,
- la gestion de la trésorerie et les règles de signatures,
- la reconnaissance du revenu,
- les contrats à long terme,
- le suivi des investissements,
- le suivi des offres commerciales remises par les filiales,
- le suivi des rémunérations au niveau du groupe et des filiales,
- le suivi des recrutements et licenciements sur certains postes-clés,
- la gestion des conflits d'intérêts,
- la gestion des contrôles fiscaux,
- le reporting RSE,
- le code anticorruption et la politique cadeaux et invitations,
- le dispositif d'alerte interne,
- le code de bonnes pratiques des affaires.

Il est à noter que la plupart de ces procédures sont partie intégrante de systèmes de gestion de la qualité certifiés ISO 9001-2000.

Mise en place d'ERP Groupe (logiciel de Planification des Ressources d'Entreprise)

Un changement de version important (du logiciel SAGE X3) a été réalisé au cours de l'année 2019 permettant notamment la connexion à distance, ce qui améliore le contrôle interne pour les fonctions basées au siège.

En 2019 également, la gestion des immobilisations a été transférée sur Sage X3 pour toutes les filiales utilisant cet ERP,-ce qui permet de limiter les interfaces et les saisies sources potentielles d'erreurs.

Mise en place d'un système de gestion des contrats et de suivi des contrats de location

Le Logiciel K Shuttle a été déployé en 2019. Ce logiciel accessible par toutes les filiales en SAAS permet aux équipes financières de renseigner tous les contrats de location/crédit bail avec leurs caractéristiques. Il permet de générer de manière fiable tous les états nécessaires à l'évaluation des droits d'utlisation et des dettes de loyer ainsi que des charges afférentes au compte de résultat. Les documents contractuels sont également stockés en format scanné sur cette base.

Il s'agit également d'un moyen partagé et centralisé important à disposition des équipes d'audit permettant de recenser les engagements pris par le groupe et leurs caractéristiques.

6.4 – Autres procédures et systèmes permettant de réduire les risques opérationnels

Mise en place d'un système de Traçabilité des produits explosifs en Europe

Le décret n°2012-1238 du 7 novembre 2012 relatif à l'identification et à la traçabilité des explosifs à usage civil modifie le code de la défense afin de transposer en droit interne la directive 2012/4/UE de la Commission du 22 février 2012 modifiant la directive 2008/43/CE du 4 avril 2008 portant mise en œuvre, en application de la directive 93/15/CEE du Conseil, d'un système d'identification et de traçabilité des explosifs à usage civil.

Afin de répondre à cette nouvelle règlementation applicable dans toute l'Europe à compter d'avril 2015, le groupe a procédé au déploiement du système développé avec la société ZETES.

Le logiciel est actuellement déployé et opérationnel dans l'ensemble des filiales européennes du Groupe EPC.

Mise en place d'une démarche PCA (Plan de Continuité d'Activité)

Le groupe a initié depuis 2015 une démarche PCA visant à mieux maîtriser les

événements pouvant avoir un impact sur le groupe (Accidents, Risque naturels, Risque informatique, Changement réglementaire, …)

Cette démarche s'appuie :

- sur la politique de gestion crise existant déjà dans le groupe depuis plusieurs années ;
- sur une analyse fine des risques encourues par le groupe et de leur impact en termes d'activité ;
- sur la définition de scénarii permettant de reprendre le plus rapidement une activité normale.

La certification ISO 22301 a été obtenue pour les 5 activités critiques au niveau du groupe en novembre 2017.

La même certification ISO 22301 a été obtenue en 2019 sur les activités production de KEMEK (Irlande).

Le déploiement de la certification se poursuivra en 2020.

7 - FAITS MARQUANTS EN 2019

7-1 Démolition autour d'une centrale thermique

Le groupe EPC, à travers ses filiales ATD et OCCAMAT, réalise actuellement le démantèlement des installations périphériques d'une importante centrale thermique située en région parisienne.

Cette opération attribuée par un des acteurs majeurs de l'énergie, consiste à désamianter et démanteler les installations d'alimentation en charbon et les process industriels de traitement des suies et des fumées (hors cheminées) de cette centrale thermique désaffectée depuis plusieurs années.

Les travaux qui ont démarré récemment s'élèvent à près de 8 millions d'Euros et doivent durer 2 ans, mobilisant une équipe de 5 ingénieurs à temps plein et plus de 50 opérateurs.

Le démantèlement va générer 12 000 tonnes de ferraille qui seront revalorisées à proximité du chantier. Une exigence particulière est demandée sur le suivi et la traçabilité des déchets afin de permettre leur recyclage dans des conditions optimales.

7-2 Contrat Implantation du groupe au Japon

EPC a finalisé la souscription au capital d'EPC Japan, nouvelle joint-venture dans laquelle le groupe est majoritaire.

Le Groupe EPC s'implante dans ce pays en s'associant avec la société YSK, acteur important sur le marché des explosifs au Japon. YSK, société appartenant à la famille YURA, fabrique et commercialise des explosifs au Japon depuis plus de cent ans. Elle est basée à proximité d'OSAKA.

EPC apporte à EPC Japan son expérience dans la fabrication sur site en particulier dans le domaine des tunnels. YSK fera bénéficier EPC Japan de son positionnement sur le marché notamment auprès des grandes sociétés de travaux publics.

Le marché japonais offre un potentiel important tant dans les tunnels ferroviaires et routiers que plus généralement dans la construction d'infrastructures.

EPC investigue depuis plusieurs années différentes opportunités d'implantation en Asie. Après le partenariat technologique noué au Vietnam en 2016, la création d'EPC Japan constitue une nouvelle étape dans la mise en œuvre de cette stratégie.

7-3 Prolongation du Crédit Renouvelable Confirmé

Le 22 juillet 2019, BNPP, Société Générale et LCL ont accepté de prolonger jusqu'au 29 mars 2024 le Crédit Renouvelable Confirmé d'un montant maximal de 25 M€, crédit qui faisait partie du nouveau financement groupe mise en place en mars 2017.

Cette prolongation traduit la confiance renouvelée des banques dans la stratégie du groupe EPC.

7-4 Mise en place d'une nouvelle organisation

Afin de mieux répondre aux importants défis de développement auxquels le groupe doit faire face, Le groupe a mis en place au troisième trimestre une nouvelle organisation qui se traduit notamment par un nouveau découpage géographique.

- La zone Europe Méditerranée Amérique est désormais découpée en 4 sous zones :
    - Démolition, Désamiantage, Traitement des déchets
    - Europe Méditerranée qui inclut désormais tous les pays d'Europe du Sud et le Maroc
    - Europe du Nord qui inclut les îles britanniques et la Scandinavie
    - Amériques (Nouvelle sous-zone) qui regroupe Canada Etats Unis et l'Amérique du Sud

- La Zone Afrique Asie Pacifique est désormais découpée en 2 sous-zones
    - Afrique qui inclut tous les pays d'Afrique Subsaharienne
    - Asie Pacifique (Nouvelle sous-zone) qui regroupe les activités au Moyen Orient et les nouveaux développements en Asie-Océanie (Japon, Vietnam, Nouvelle Calédonie)

Les deux nouvelles zones ont été confiées à des managers particulièrement expérimentés chez EPC, qui auront à cœur de développer ces secteurs à fort potentiel.

Ceci s'est accompagné d'un renforcement des fonctions centrales (nouvelle direction industrielle, nouvelle direction du contrôle de gestion, nouveau service formation) qui auront pour mission d'accompagner au mieux les filiales dans leur développement.

7-5 Modification des termes du Crédit Renouvelable Confirmé et de l'Euro PP.

Les prêteurs au titre du Crédit Renouvelable Confirmés et de l'Euro PP ont pris acte, au moyen d'une lettre avenant de la prise de contrôle envisagée du groupe par la société Argos Wityu SAS, ils ont également acté certaines modifications dans le calcul du Ratio Endettement Net / EBITDA à compter du 31 décembre 2019, à savoir :

- Endettement net et EBITDA sont désormais calculées en incluant la quote-part d'EBITDA et d'endettement net des sociétés mises en équivalence.

- Endettement net et EBITDA prennent en compte les dettes et les amortissements complémentaires calculés en application de la norme IFRS 16
- Ce ratio Financier est porté de 3 à 3,2 dans le crédit renouvelable afin d'aligner ses conditions avec les conditions de l'Euro PP.

7-6 Signature d'un important contrat en Mauritanie

EPC France a signé un contrat avec un grand groupe du BTP pour l'exploitation de carrières en forage minage afin d'alimenter le chantier de construction d'un très important brise lame protégeant une plateforme gazière au large de côtes mauritaniennes.

Ce contrat d'un montant supérieur à 5 millions d'Euros met en œuvre l'expertise technique d'EPC France et de Marodyn filiales du groupe EPC. Les explosifs sont fournis par EPC Maroc. Le chantier qui a démarré dès le mois de janvier 2020 devrait durer environ 18 mois.

8- EVOLUTION DE L'ACTIVITE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

8-1 Zone Europe Méditerranée -Amérique

En K€	2019	2018 retraité (1)	2018 publié
Activités (yc Co-entreprises)	320 248	302 437	284 527
Résultat Opérationnel Courant	7 097	9 592	7 738

(1) Le 31 décembre 2018 est retraité du passage du Maroc de la Zone Afrique Moyen-Orient à la Zone Europe Méditerranée Amérique.

L'activité de la zone a connu une belle progression en 2019 (+5,8%).

L'activité a été bien orientée en France avec une croissance de près de 7% pour l'activité explosifs. L'activité travaux spéciaux a été soutenue avec la réalisation de plusieurs chantiers dans le sud de la France. La Belgique réalise un bon exercice avec une croissance de 28% sur l'année, les essais réussis réalisés dans de nouvelles carrières ont permis de fidéliser de nouveau client.

Les marchés italiens et espagnols ont à nouveau été en difficulté dans un contexte concurrentiel exacerbé. La production de booster a été affectée par l'accident du mois de janvier qui n'a pas eu de conséquence sur le personnel.

Au Maroc, l'activité confirme sa bonne orientation notamment dans les travaux publics, la croissance sur l'ensemble de l'exercice s'établit à 12% (9% hors effet de change).

En revanche l'activité explosifs est restée stable au Royaume-Uni dans le contexte très attentiste lié au Brexit. Le chiffre d'affaires dans les additifs diesel est en net retrait du fait de l'incident de production rencontré en début d'année, il s'affiche en recul de près de 19%. L'Irlande affiche une croissance de près de 10% par rapport à 2018.

La croissance aux Etats-Unis ralentit dans un contexte concurrentiel qui reste agressif. EPC Canada confirme son redémarrage avec des ventes qui ont triplées en 2019 par rapport au point bas de 2018, tout en restant en dessous du point mort, en attendant le démarrage de la nouvelle usine.

La démolition et le désamiantage réalisent un bel exercice 2019 avec plusieurs affaires importantes réceptionnées à la pleine satisfaction des clients. La progression par rapport à 2018 s'établit à 15%.

La rentabilité de la zone est en baisse cette année.

Deux facteurs principaux expliquent cette baisse :

- la baisse de la rentabilité du Royaume-Uni qui a été pénalisée par la baisse des volumes dans les additifs diesels suite à l'incident de production du début de l'année,
- la dégradation de la rentabilité du Canada qui a supporté en 2019 des frais de structure en hausse et une structure de coût de production élevée dans l'attente de la mise en production de l'usine québécoise .

L'activité explosifs en France a maintenu son bon niveau de profitabilité. Celle de la Belgique a augmentée, L'Italie et l'Espagne sont toujours en perte.

A noter qu'en 2018, la zone avait bénéficier de 1,5 M€ de plus-value liée à la cession du terrain de Billy Berclau et d'une reprise de provision environnementale du même montant.

8-2 Zone Afrique Moyen Orient Asie

En K€	2019	2018 retraité(1)	2018 publié
Activité (yc co-entreprises)	59 144	52 561	70 561
Résultat Opérationnel Courant	6 001	6 179	8 033

(1) Le 31 décembre 2018 est retraité du passage du Maroc de la Zone Afrique Moyen-Orient à la Zone Europe Méditerranée Amérique.

L'activité sur la zone confirme son dynamisme en 2019.

La Côte d'Ivoire confirme son excellent positionnement sur le marché avec une croissance cumulée de plus de 23% en 2019 permettant à la filiale d'atteindre un chiffre d'affaire de 17,5 millions d'Euros

MCS profite de la très bonne conjoncture en Arabie Saoudite. L'excellence des produits et la qualité du service permettent à la filiale de réaliser une percée

remarquable chez les grands donneurs d'ordre tant dans le domaine des infrastructures que des mines. Arex (Emirats Arabe Unis) suite à sa réorganisation capitalistique réalise a lancé en 2019 un important programme d'investissement pour augmenter les capacités de stockage et moderniser les lignes de production.

Le Sénégal réalise un solide exercice avec une croissance de près de 19% sur l'année, validant la stratégie du groupe visant à offrir un service complet de forage minage dans ce pays.

Le Gabon et le Cameroun ont redresser la barre avec une croissance de chiffre d'affaires supérieure à 15%. Cela confirme la stabilisation politique à l'œuvre dans ces deux pays d'Afrique Centrale qui permet un redémarrage progressif des chantiers d'infrastructure.

Aucune amélioration n'a été constatée en 2019 en Guinée, les volumes extraits sont restés faibles par rapport aux meilleures années.

La rentabilité de la zone est en légère diminution.

La baisse de la contribution d'AREX (suite au passage de 40 à 20% du taux de détention a été compensée par la nette amélioration de la performance de MCS.

9 - EVOLUTION DES PRINCIPALES FILIALES

9-1 EPC-UK

Le chiffre d'affaires baisse fortement au Royaume-Uni passant de 68,2 M£ (71 M€), contre 62 M£ (77M€) en 2019.

C'est la baisse du chiffre d'affaires de l'activité Additifs Diesel qui explique l'essentiel de cette baisse. Les autres activités sont restées stables.

Le résultat d'exploitation est resté très faible à 0,6 M£ (0,6 M€) contre 0,6M M£ (0,7 M€) en 2018. L'amélioration de la rentabilité dans les explosifs a été entièrement compensée par la baisse du résultat dans les additifs.

Le résultat financier est stable à -0,4 M£ (-0,5M€).

Après de l'impôt, le résultat net ressort à 0,1 M£ (0,1M€), identique au résultat 2018

9-2 EPC FRANCE

L'exercice 2019 a été marqué par une hausse de 8,5% du chiffre d'affaires à 70,4M€. Le marché domestique a été dynamique cette année grâce notamment à la bonne tenue de l'activité en carrière liée aux chantiers du Grand Paris. Les chantiers export ont apporté une bonne contribution tant en Nouvelle Calédonie qu'en Zambie.

Le résultat d'exploitation baisse passant de 2,5M€ à 2 M€. Pour mémoire le résultat 2018 comprenait une reprise de provision de 1,5 M€ au titre de la provision environnementale sur Billy-Berclau.

Après prise en compte du résultat financier et du résultat exceptionnel, et de l'impôt le résultat net ressort en bénéfice de 2,0 M€, contre un bénéfice de 3.0 M€ en 2018.

9-3 OCCAMAT

L'activité a été à nouveau en hausse en 2019 à 32,2 M€ après un exercice 2018 à 29,3 M€. Le marché de la démolition est reparti à la hausse en 2019. Cette moindre activité a conduit à un redressement du résultat d'exploitation à 0,8 M€ contre 0,3 M€ en 2018. Les marges sur affaire restent maitrisées, mais la société a bénéficié d'un taux d'utilisation de ses équipements satisfaisant.

Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 0,4M€, à comparer au 0,2 M€ de l'année précédente.

9-4 ATD

ATD qui a fusionné en début d'année avec SIGENCI réalise un exercice exceptionnel en 2019 avec un chiffre d'affaires à 44,3 M€ à comparer à 31,6M€ en 2017. ATD a continué à capter des affaires d'envergures chez les grands donneurs d'ordre industriels (Arcelor, EDF, Yara, …).

Le résultat d'exploitation baisse légèrement à 2,1 M€ contre 1,8 M€ en 2018. Cette évolution traduit la capacité d'ATD à améliorer ses marges sur des affaires enregistrées dans un contexte de forte concurrence sur les prix.

Après prise en compte de l'intéressement, de la participation et de l'impôt, le résultat net de l'exercice est stable à 1,1 M€.

9-5 EPC SVERIGE

Ce sont les chantiers d'infrastructure qui ont porté l'activité en 2019 en Suède Le chiffre d'affaires d'EPC SVERIGE a progressé à 205,6MSEK (19,4 M€), contre 183,7 MSEK (17,9 M€), en 2018. EPC Sverige a pu enregistrer des commandes importantes à l'export vers le Groenland en fin d'année qui seront réalisées en 2020

Malgré son dynamisme, ce marché reste compétitif du fait de la multiplicité des opérateurs dans le secteur des explosifs. Le résultat d'exploitation diminue à 9,6 MSEK (0,9 M€) contre 10,3 MSEK (1 M€) en 2018.

Après prise en compte du résultat financier, du résultat exceptionnel (incluant une provision réglementée de 0,4 MSEK) et de l'impôt, le résultat net ressort nettement positif à 4,5MSEK (0,4 M€) contre un profit de 7,9 MSEK (0,8 M€) en 2018.

10 - EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

10-1 Signature le 13 janvier 2020 d'un contrat d'acquisition concernant 100% du capital d'EJ Barbier holding de contrôle d'EPC SA1.

A la suite de l'entrée en négociations exclusives annoncée le 15 novembre 2019, les procédures applicables en matière sociale ayant été achevées, les actionnaires de la société E.J. Barbier SA holding de contrôle détenant 113 603 actions représentant approximativement 67,46% du capital et 78,05% des droits de vote théoriques de la Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques et 3 777 parts de fondateur, ont signé le 13 janvier un contrat prévoyant l'acquisition de la totalité du capital et des droits de vote d'E.J. Barbier par 4 Décembre SAS, une société de reprise contrôlée par quatre fonds gérés par la société de gestion Argos Wityu SAS et dans laquelle certains actionnaires actuels d'E.J. Barbier et certains dirigeants du groupe EPC détiendront une participation minoritaire.

Cet accord marque une étape supplémentaire dans la réalisation de la Transaction. Celle-ci reste néanmoins soumise à un certain nombre de conditions suspensives. La réalisation de la Transaction pourrait intervenir au cours du deuxième trimestre 2020.

10-2 Crise du Coronavirus

La crise sanitaire mondiale liée au COVID 2019 constitue un défi très important à relever pour EPC. Même si nos activités ne sont pas en première ligne quant aux effets des mesures de confinement, cette crise aura nécessairement des impacts très significatifs tant en termes de production que de marché, notamment en Europe où le groupe est très présent.

A la date d'approbation des comptes l'activité du groupe est réduite de 32% sur les activités hors démolition (explosifs et additifs diesels). Les pays les plus touchés sont l'Italie, l'Espagne et la France. L'activité démolition (entièrement réalisée en France) est aujourd'hui totalement à l'arrêt conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Bâtiment.

Le Groupe met en place l'ensemble des mesures disponibles pour adapter sa base de coût à la baisse d'activité. A titre d'exemple aujourd'hui 91% des salariés de la démolition sont soit en congés, soit en congés maladie, soit en chômage partiel, ce qui représente un taux de présentéisme de 9%

Au global, le Groupe s'attend à devoir faire face à une baisse prononcée mais limitée dans le temps de son chiffre d'affaires. Il met en œuvre dans les filiales concernées les mesures permettant d'ajuster les dépenses et de revoir le phasage des investissements.

---

[1] Cf. Communiqué publié par la Société le 13 janvier.

La nouvelle organisation mise en place chez EPC, qui a conduit à renforcer les fonctions supports et les directions opérationnelles de zone, s'avère un atout décisif dans la crise que nous traversons.

La forte culture entrepreneuriale qui anime le groupe depuis toujours, trouve également tout son sens dans les périodes de turbulences. L'entreprise est un bien commun que chaque collaborateur a à cœur de préserver avec la volonté de sortir renforcés individuellement et collectivement de cette épreuve.

EPC utilise les différents moyens financiers mis à disposition
par les gouvernements et notamment le gouvernement français (Chomage partiel, reports des échéance fiscales et sociales, Prêt avec La garantie de l'état)
par les établissements financiers (report des échéances des emprunts).

Le groupe a mis à jour ses prévisions de trésorerie. Elles montrent, qu'en prenant en compte ces mesures, le groupe est en mesure de faire face à ses engagements.

Compte tenu de ces éléments, à la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019, la direction du groupe n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

11 - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le groupe EPC a poursuivi ses travaux en vue de fiabiliser un nouveau procédé de fabrication d'émulsion encartouchée. Le programme permet au groupe de disposer d'une technologie simple et facile à installer pour servir des marchés isolés ou de faible volume.

Dans le cadre de la construction d'une nouvelle ligne de production de gel au Maroc, le groupe a travaillé sur la fiabilisation, l'automatisation et la sécurisation des process de production tout en élargissant la gamme des matières premières.

Une attention particulière a été apportée au procédé de fabrication et d'application d'explosifs en sous-terrain.

Dans le domaine logiciel, la gamme Expertir© a été complété par différents modules permettant notamment le raccourcissement des temps de forage et chargement en carrière. Les séquences de tir ont été perfectionnées afin de permettre aux miniers de réduire les phénomènes de dilution. Ces nouveaux développements qui s'appuient sur la technologie des détonateurs électroniques ont permis aux clients pilotes de faire des gains de productivité spectaculaires.

12 - PERSPECTIVES 2020

L'année 2019 s'est terminée sur une note positive avec l'enregistrement de plusieurs commandes importantes (Mauritanie, Cote d'Ivoire et Groenland). EPC Canada confirme son bon positionnement commercial tant en mine qu'en carrière. L'activité se développe positivement sur l'Afrique tant au Sénégal qu'en Côte d'Ivoire avec enfin des premiers signes encourageants en Guinée.

Plusieurs projets d'investissement devront néanmoins faire l'objet d'une attention particulière :

- la finalisation du chantier Maroc avec la mise en service de la nouvelle usine
- la construction de l'usine de Yamachiche au Québec
- la mise en service des nouvelles unités de production et de stockage chez AREX

Au niveau de l'activité, il faudra également être vigilant au bon renouvellement du carnet dans la Démolition.

La crise sanitaire mondiale liée au COVID 2019 constitue bien sûr un défi très important à relever. Même si nos activités ne sont pas en première ligne quant aux effets des mesures de confinement, cette crise aura nécessairement des impacts très significatifs tant en termes de production que de marché, notamment en Europe où le groupe est très présent.

La nouvelle organisation, qui a conduit à renforcer les fonctions supports et les directions opérationnelles de zone, s'avère un atout décisif dans la crise que nous traversons.

La forte culture entrepreneuriale qui anime le groupe depuis toujours, trouve également tout son sens dans les périodes de turbulences. L'entreprise est un bien commun que chaque collaborateur a à cœur de préserver avec la volonté de sortir renforcés individuellement et collectivement de cette épreuve.

13 - ACTIONNARIAT ET FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Identité des actionnaires détenant plus de 5 % du capital de la Société en 2019:

Société E.J. BARBIER (1)		
% actions	:	67,45%
% droits de vote		87,34%
Société CANDEL & PARTNERS		
% actions :		11,30%
%droits de vote		7,01%

(1) E.J. BARBIER est une Société Anonyme au capital de 108.343 €, immatriculée 572 040 186 R.C.S Paris. Son objet social est l'acquisition et gestion de valeurs mobilières. Aucun actionnaire d'E.J. BARBIER ne détient plus de 20% du capital.

14 - TRANSACTIONS SUR TITRES

En 2019, selon les chiffres cumulés publiés en fin d'exercice par EURONEXT, le volume des transactions sur les actions de la Société a concerné, sur l'ensemble de l'année 297 titres, soit 0,22% des actions pour un montant en capitaux de 292 155€, ce qui représente une valeur moyenne de 774,85 € par titre.

Ces chiffres sont à comparer aux 404 titres échangés en 2018 pour un montant en capitaux de 389 535 €.

A fin décembre 2019 le cours de l'action s'élevait à 765 €, contre 855 € l'année précédente.

Le 31 décembre 2019, notre Société détenait 16.102 de ses propres actions, d'une valeur nominale de 31 € chacune, représentant 9,56 % du capital, qu'elle avait achetées au prix moyen de 153,97 €, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

15- PRISES DE PARTICIPATION

Le groupe EPC a porté sa participation dans sa filiale SERAFINA en Espagne de 80 à 95%.

16 - RESULTAT SOCIAL – AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice écoulé, soumis à votre approbation,
se traduisent par une perte de : ……..…….. 5.778.314.57 €

Montant auquel il faudra ajouter le report à nouveau antérieur de : 26.759.151.15 €

Formant un total disponible de : ……..…… **20.980.836.58 €**

Nous vous proposons de ne distribuer aucun dividende au titre de l'exercice :

Et d'affecter le total disponible au report à nouveau : ……...…. 20.980.836,58 €

A titre de comparaison les dividendes versés au cours des trois derniers exercices s'élevaient à :

	Exercice 2018	**Exercice 2017**	**Exercice 2016**
Pour l'action	9,50 €	10,50 €	10,50 €
Pour la part de fondateur	18,09 €	20,00 €	20,00 €

Fait à Paris, le 30 mars 2020
Le Président-Directeur général

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 2019

Plan du rapport

1. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019 4
2. PRESIDENCE ET DIRECTION GENERALE 10
   2.1. Présidence 10
   2.2. Direction Générale 10
   2.3. Cumul des fonctions 10
   2.4. Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général 11
   2.5. Directeurs généraux délégués 11
3. CONSEIL D'ADMINISTRATION 11
   3.1. Composition du Conseil d'Administration 11
   3.2. Administrateurs indépendants 14
   3.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration 16
   3.4. Comités du Conseil d'Administration 19
   3.5. Déontologie 22
   3.6. Absence de condamnation ou mise en cause des mandataires sociaux 23
   3.7. Conventions réglementées 24
   3.8. Prévention des manquements d'initiés 25
   3.9. Evaluation du Conseil d'Administration 25
   3.10. Travaux du Conseil et des Comités en 2019 25
   3.11. Délégations accordées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital 29
4. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX 29
   4.1. Politique de rémunération des mandataires sociaux 29
   4.2. Rémunérations des mandataires sociaux 34
   4.3. Ratios et tableau de comparaison 42
5. AUTRES INFORMATIONS 44
   5.1. Structure du capital de la Société 44
   5.2. Parts de fondateurs 44
   5.3. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions visées par l'article L.233-11 du code de commerce 45
   5.4. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance 45

5.5. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux 46

5.6. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier..... 46

5.7. Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote . 46

5.8. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société 46

5.9. Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions 47

5.10. Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts..... 47

5.11. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange. 48

Le présent chapitre constitue le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce. Il comprend les informations visées aux articles L.225-37-2 à L.225-37-5 et R. 225-29-1 du Code de commerce.

Ce rapport a été rédigé par la Direction juridique d'EPC en lien avec la Direction Générale. Les rédacteurs se sont appuyés sur différents documents internes (statuts, règlement intérieur et procès-verbaux du Conseil d'Administration). Ils ont tenu compte de la réglementation en vigueur, des recommandations de l'AMF, du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext, ainsi que des pratiques de place.

Le Comité des Rémunérations a donné un avis favorable sur ce rapport le 22 mars 2020. Le Conseil d'Administration l'a arrêté le 30 mars 2020.

Code de gouvernement d'entreprise

EPC se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext (nouvelle édition : septembre 2016, ci-après le Code Middlenext) et se conforme à l'ensemble de ses recommandations. Le Code Middlenext peut être consulté à l'adresse suivante : **www.middlenext.com**.

1. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019

Président Directeur Général

Olivier OBST

61 rue Galilée – 75008 Paris
Né le 17/06/1966 – Nationalité française
1ère nomination : 23 juin 2014 (1er juillet 2014 en qualité de Président-directeur général)
Echéance du mandat : 2020
Actions détenues : 250

Expertise et expérience

Olivier OBST est diplômé d'HEC. Il a passé neuf ans dans le groupe Usinor Sacilor.
Il a été dirigeant des filiales italiennes du groupe EPC pendant 10 ans.
Il a été responsable Europe du Sud et dirigeant de la division Défense du groupe jusqu'en 2008.
Il était Directeur Général d'EPC et a été nommé en tant que Président Directeur général d'EPC en 2014.

Principales activités exercées hors de EPC SA

N/A

Autres mandats et fonctions exercés au sein du groupe

En France :

Président de EPC France, DEMOSTEN, DIOGEN, EPC MINETECH, SMA, SONOUVEX,

Gérant de SICIEX,

Directeur général de DEMOKRITE,

Représentant de Nitrates et Innovation, Président d'EPC France

Représentant permanent d'EPC France au conseil d'administration de CORSE EXPANSIF.

A l'étranger

Président et administrateur EPC ESPAÑA SILEX (Espagne), EPCapRé (Luxembourg), GALILEO EXPLOSIVOS (Espagne), SERAFINA ORTEGA E HIJOS (Espagne), SILEX SEGURIDAD (Espagne)

Vice-président et Administrateur de MODERN CHEMICALS AND SERVICES (Arabie Saoudite)

Administrateur délégué et membre du Conseil d'Administration de SEI EPC ITALIA (Italie)

Administrateur de EPC (Belgique), EPC MAROC, MARODYN (Maroc), EPC CANADA (Canada), EPC NORGE (Norvège), EPC SVERIGE (Suède), EPC UK (Grande Bretagne), INTEREM (Italie), IRISH INDUSTRIAL EXPLOSIVES (Irlande), KEMEK PLC (Irlande), KEMEK US (Irlande), ULSTER INDUSTRIAL EXPLOSIVES (Irlande du nord), MINING EXPLOSIVES (Grande Bretagne)

Représentant permanent d'EPC au Conseil d'Administration de EPC GUINEE (Guinée), SOCIETE DE MINAGE EN GUINEE,

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe

Président du Syndicat des Fabricants d'Explosifs, de Pyrotechnie et d'Artifices (SFEPA) à compter du 1er janvier 2020.

Mandats et fonctions expirées au cours des cinq dernières années

N/A

Autres Administrateurs

Paul de BRANCION

61 rue Galilée – 75008 Paris
Né le 03/03/1951 – Nationalité française
Membre de la famille du fondateur du Groupe EPC et actionnaire de la Société E.J. Barbier
1ère nomination : 9 octobre 1984
Echéance du mandat : 2020
Actions détenues : 20

Expertise et expérience

Paul de Brancion a été Président du conseil d'administration d'EPC de 1987 à 2014.

Autres mandats et fonctions exercés au sein du groupe

En France

Président de la société DEMOKRITE et Directeur général et administrateur de la société E.J. Barbier

A l'étranger

Président du conseil d'administration et administrateur de EPC UK (Grande Bretagne), SEI EPC ITALIA (Italie), et INTEREM (Italie).

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe :

N/A

Mandats et fonctions expirées au cours des cinq dernières années

N/A

Jacqueline DUTHEIL DE LA ROCHERE

11 avenue de Ségur – 75007 Paris
Née le 18/12/1940 – Nationalité française
Membre de la famille du fondateur du Groupe EPC et actionnaire de la Société E.J. Barbier
1ère nomination : 24 juin 2009
Echéance du mandat : 2022
Actions détenues : 20

Expertise et expérience

Jacqueline DUTHEIL DE LA ROCHERE est docteur en droit, diplômée de l'institut d'études politiques de Paris, agrégée de droit public et ancienne présidente de l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

Autres mandats et fonctions exercés au sein du groupe

Administrateur de la société E.J Barbier.

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe

N/A

Mandats et fonctions expirées au cours des cinq dernières années

Présidente de la société E.J Barbier

Patrick JARRIER

86 rue de l'Assomption – 75016 Paris
Né le 28/06/1944 – Nationalité française
1ère nomination : 25 juin 1987
Echéance du mandat : 2023
Actions détenues : 20

Expertise et expérience

Patrick JARRIER est diplômé de l'ESCP, titulaire d'une Maîtrise ès Sciences Economique et d'un MBA de l'INSEAD.

Il a exercé les fonctions de Directeur et Banquier Conseil rattaché au Directeur Général de la Banque Indosuez et de Numéro 2 du département Financement Exportations et Commerce International de la banque CALYON.

Autres mandats et fonctions exercés au sein du groupe

N/A

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe

Administrateur de l'association Simon de Cyrène Rungis et Président de la Fondation Simon de Cyrène

Mandats et fonctions expirées au cours des cinq dernières années

N/A

Aurélien KREJBICH

61 rue Galilée – 75008 Paris
Né le 02/06/1978 – Nationalité française
Membre de la famille du fondateur du Groupe EPC et actionnaire de la Société E.J. Barbier
1ère nomination : 21 juin 2006
Echéance du mandat : 2021
Actions détenues : 67

Expertise et expérience

Aurélien KREJBICH est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris section économique et financière, titulaire d'un Master en droit privé de l'Université Paris II (Panthéon-Assas) et d'un master en science politique comparé – London School of Economics. Il est également diplômé de l'Ecole de formation professionnelle des avocats à la Cour d'appel de Paris (EFB).

Au sein de Sciences Politiques Paris, il a exercé successivement les fonctions de Directeur des services généraux de l'immobilier (2005/2007), Directeur des ressources humaines (2007/2013), et Directeur du centre Europe – affaires internationales (depuis 2013).

Autres mandats et fonctions exercés au sein du groupe

N/A

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe

N/A

Mandats et fonctions expirées au cours des cinq dernières années

N/A

Elisabeth LABROILLE

11 rue René Blum - 75017 Paris
Née le 27/07/1946 – Nationalité française
Membre de la famille du fondateur du Groupe EPC et actionnaire de la Société E.J. Barbier
1ère nomination : 24 juin 2009
Echéance du mandat : 2021
Actions détenues : 20

Expertise et expérience

Elisabeth LABROILLE est licenciée en mathématiques, docteur en économie et agrégée en Sciences économiques et sociales. Elle a exercé les activités de Maître de Conférence honoraire de l'Université de Rouen de 2001 à 2010.

Elle est Chercheuse Associée à l'IDHES-CNRS, ENS Paris-Saclay depuis 1997.

Autres mandats et fonctions exercés au sein du groupe

Directeur Générale Déléguée et Administrateur de la société E.J. Barbier.

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe

N/A

Mandats et fonctions expirées au cours des cinq dernières années

N/A

Laurent LERICHE

8 B rue Lemoine – 92100 Boulogne Billancourt
Né le 23/08/1966 – Nationalité française
1ère nomination : 23 juin 2015
Echéance du mandat : 2022
Actions détenues : 20

Expertise et expérience

Diplômé de l'INSEAD, Laurent LERICHE a exercé successivement des fonctions de cadre dirigeant dans les groupes VALEO (Direction des opérations stratégiques), Danone (Direction des fusions-acquisitions et des participations) et Crédit Agricole (Responsable du secteur agro-alimentaire).

Autres mandats et fonctions exercés au sein du groupe

N/A

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe

N/A

Mandats et fonctions expirées au cours des cinq dernières années

N/A

Isabelle CHATEL DE BRANCION

49 Ellington Street N7 8PN Londres (Royaume-Uni)
Née le 12/10/1974 – Nationalité française
Membre de la famille du fondateur du Groupe EPC et actionnaire de la Société E.J. Barbier
1ère nomination : 28 juin 2018
Echéance du mandat : 2022
Actions détenues : 20

Expertise et expérience

Isabelle CHATEL DE BRANCION est architecte DPLG et titulaire d'un Master en architecture et urbanisme ainsi que d'un MBA de la London Business School. Elle a acquis une expérience de 19 ans dans différents cabinets d'architectes à Paris et à Londres.

Autres mandats et fonctions exercés au sein du groupe

Administrateur de la société E.J. Barbier.

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe

CEO de Ketka Ltd.

Mandats et fonctions expirées au cours des cinq dernières années

N/A

Nathalie BRUNELLE SOULAS

39 rue des Tennerolles 92210 Saint-Cloud
Née le 28/06/1971 – Nationalité française
1ère nomination : 24 avril 2019
Echéance du mandat : 2020
Actions détenues : 20

Expertise et expérience

Diplômée de l'école Polytechnique, Nathalie BRUNELLE SOULAS a acquis une expérience de plus de vingt ans dans l'industrie chimique et a passé dix ans à des Postes en Comité Directeur chez Total Raffinage-Chimie au siège de Bruxelles ainsi qu'à Paris.

Elle est actuellement Directrice de projet chez Total.

Autres mandats et fonctions exercés au sein du groupe

N/A

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe

Présidente de TOTAL PARIS SACLAY et membre du conseil (*advisory board*) de CITY TAPS.

Mandats et fonctions expirées au cours des cinq dernières années

N/A

2. PRESIDENCE ET DIRECTION GENERALE

2.1. Présidence

La loi et les statuts (Art. 21.2) prévoient que le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres, un président, personne physique. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président est fixée par la loi à soixante-cinq (65) ans.

2.2. Direction Générale

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Les statuts (Art. 21.1) prévoient que le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale, dans les conditions ci-après :

- Le choix est opéré par le Conseil d'Administration statuant à la majorité de ses membres ;
- L'option retenue ne peut être remise en cause qu'à l'expiration du mandat d'administrateur du Président du Conseil d'Administration.

2.3. Cumul des fonctions

Le 23 juin 2014, le Conseil d'administration a décidé de mettre fin à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, et désigné M. Olivier OBST en qualité de Président Directeur Général à compter du 1er juillet 2014.

2.4. Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général

Le Président-Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration prévoit que le Président Directeur général ne peut, sans autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- Procéder à des acquisitions, prises de contrôle, prises de participations, apports, cessions de sociétés, de participations, ou de fonds de commerce ou d'industrie ou de biens immobiliers ;
- Procéder à des acquisitions et cessions d'immobilisations ne relevant pas de la gestion courante ;
- Octroyer des cautions, avals ou garanties au nom de la société ;
- Déléguer tout ou partie de ses pouvoirs dans la limite de ses attributions, sauf en ce qui concerne l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues directement ou indirectement par la société pour lesquels le Président Directeur Général a le pouvoir de déléguer sans autorisation préalable du Conseil.

2.5. Directeurs généraux délégués

Les statuts prévoient que sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué. Le nombres de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq.

Le Conseil d'Administration n'a pas désigné de directeur général délégué.

3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1. Composition du Conseil d'Administration

3.1.1. Principes gouvernant la composition du Conseil d'Administration

Les statuts prévoient que le Conseil d'Administration est composé de trois à quinze membres, nommés pour une durée maximum de 6 ans (art. 13 et 14).

La composition du Conseil d'Administration tient compte de la proportion significative du capital détenue par la famille fondatrice du Groupe et des recommandations du Code Middlenext concernant les administrateurs indépendants.

Elle prend en compte également l'exigence de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'Administration : l'article L.225-18-1 du code de commerce dispose que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40% (hors administrateurs représentant les salariés).

Au 31 décembre 2019, la Société et ses filiales françaises employaient moins de 1.000 salariés, en sorte que les dispositions de l'article L.225-27-1 du Code de commerce imposant que le conseil d'administration comprenne des administrateurs représentant les salariés ne sont pas applicables à la Société.

3.1.2. Présentation synthétique de la composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2019

Les *curriculums vitae* détaillés des administrateurs figurent dans la rubrique « Informations sur les mandataires sociaux au 31 décembre 2019 ».

Le Conseil d'Administration était composé des 9 membres suivant au 31 décembre 2019 :

Nom, prénom, titre ou fonction des administrateurs	Administrateur indépendant (oui/non)	Année de première nomination	Echéance de mandat	Comité d'audit	Comité stratégique	Comité des rémunérations
Olivier OBST Président-directeur général	Non	23/06/2014 (01/07/2014 en tant que PDG)	2020			
Paul de Brancion Administrateur	Non	09/10/1984	2020		Président	
Jacqueline Dutheil de la Rochère Administrateur	Non	24/06/2009	2022			
Patrick Jarrier Administrateur	Oui	25/06/1987	2023	Président	Membre	Président
Aurélien Krejbich Administrateur	Non	21/06/2006	2021		Membre	Membre
Elisabeth Labroille Administrateur	Non	24/06/2009	2021		Membre	
Laurent Leriche Administrateur	Oui	23/06/2015	2022	Membre		Membre

Isabelle Chatel de Brancion Administrateur	Non	28/06/2018	2022	Membre		
Nathalie Brunelle Soulas Administrateur	Oui	24/04/2019	2020		Membre	

3.1.3. Evolution de la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2019

Au cours de l'exercice 2019, la société EJ BARBIER, représentée par Madame Brigitte LOIR, qui avait été désignée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 28 juin 2018 pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2018, a démissionné de son mandat d'administrateur.

Le 24 avril 2019, le Conseil d'Administration a coopté Madame Nathalie BRUNELLE SOULAS, en remplacement de la société EJ Barbier, pour la durée restant à courir de son mandat.

L'assemblée générale du 20 juin 2019 a ratifié la cooptation de Madame Nathalie BRUNELLE SOULAS et l'a désignée pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

3.1.4. Représentation des hommes et des femmes au sein des instances dirigeantes et politique d'égalité professionnelle

Parité au sein du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration comprend quatre femmes sur un total de neuf membres, soit plus que la proportion minimale de 40% fixée par l'article L.225-18-1 du code de commerce.

Comité Exécutif

Le Comité Exécutif du Groupe EPC ne comprend pas, à ce jour, de membre féminin. Cette situation résulte de deux éléments :

- La très forte proportion d'effectifs masculins dans les activités du Groupe ;
- L'appel à la promotion interne pour pourvoir à la plupart des postes à responsabilité.

La politique en matière d'égalité professionnelle du Groupe devrait avoir pour conséquence à terme la progression de la mixité de cette instance dirigeante.

Au 31 décembre 2019, la direction générale de 4 filiales était exercée par des femmes.

Comité Exécutif

Le Comité Exécutif du Groupe EPC ne comprend pas, à ce jour, de membre féminin.

Cette situation résulte de deux éléments :

- La très forte proportion d'effectifs masculins dans les activités du Groupe ;
- L'appel à la promotion interne pour pourvoir à la plupart des postes à responsabilité.

La politique en matière d'égalité professionnelle du Groupe devrait avoir pour conséquence à terme la progression de la mixité de cette instance dirigeante.

3.2. Administrateurs indépendants

Conformément aux recommandations du Code Middlenext, le Conseil d'Administration examine chaque année, au moment de l'approbation du rapport sur le gouvernement d'entreprise, la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance prévus par ledit code.

Critères d'indépendance du Code Middlenext

Cinq critères permettent de présumer l'indépendance des membres du conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Critères d'indépendance du code Middlenext

Critère 1 : Salarié ou mandataire social	Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
Critère 2 : Relations d'affaires significatives	Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
Critère 3 : Actionnaire de référence	Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
Critère 4 : Lien familial ou relation de proximité	Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
Critère 5 : Commissaire aux comptes	Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Selon le Code Middlenext, l'indépendance est aussi un état d'esprit qui indique avant tout celui d'une personne capable d'exercer pleinement sa liberté de jugement et de savoir, si nécessaire, s'opposer voire se démettre. L'indépendance est une manière de concevoir et d'approcher ses propres responsabilités, donc une question d'éthique personnelle et de loyauté vis-à-vis de l'entreprise et des autres administrateurs.

Le Code Middlenext précise que sous réserve de justifier sa position, le conseil peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse, il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.

Situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance

Lors de sa réunion du 30 mars 2020, le Conseil d'administration a procédé à l'examen annuel de l'indépendance des administrateurs :

Critères	Critère 1 : Contrat de travail ou mandat	Critère 2 : Relations d'affaires significatives	Critère 3 : Actionnaire de référence	Critère 4 : Lien familial ou relation de proximité	Critère 5 : Commissaires aux comptes	Qualification d'administrateur indépendant
Olivier OBST	●	●	●	●	●	Non
Paul de BRANCION	●	●	●	●	●	Non
Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE	●	●	●	●	●	Non
Patrick JARRIER	●	●	●	●	●	Oui
Aurélien KREJBICH	●	●	●	●	●	Non
Elisabeth LABROILLE	●	●	●	●	●	Non
Laurent LERICHE	●	●	●	●	●	Oui
Isabelle CHATEL de BRANCION	●	●	●	●	●	Non
Nathalie BRUNELLE SOULAS	●	●	●	●	●	Oui

● Critère d'indépendance satisfait ● Critère d'indépendance non satisfait

Bien que le Code Middlenext (à la différence du Code AFEP MEDEF) ne fasse pas de l'ancienneté du mandat un des critères d'indépendance de l'administrateur, le Conseil d'Administration a examiné la situation de M. JARRIER au regard de ce critère également et a considéré que l'ancienneté de son mandat n'était pas de nature à affecter son indépendance.

Proportion d'administrateurs indépendants

Selon le Code Middlenext, pour un conseil de taille significative, le ratio d'administrateurs indépendants pourrait être au minimum d'un tiers pour une société contrôlée et s'approcher de 50% pour une société dont le capital est dilué. Il recommande que le conseil comporte au moins deux administrateurs indépendants.

Le Conseil d'Administration d'EPC comprend trois administrateurs indépendants sur un total de neuf membres, soit un tiers d'indépendants.

3.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

3.3.1. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Depuis 216, un règlement intérieur précise les règles relatives à la composition et au fonctionnement du Conseil d'Administration en vue d'améliorer l'efficacité des réunions et des débats, et de favoriser le bon fonctionnement des organes d'administration de la Société. Ce règlement intérieur contient, en outre :

- une Charte précisant les règles de fonctionnement de chacun des comités (Comité stratégique Comité d'audit, et Comité des rémunérations)
- une Charte de l'administrateur qui précise les droits et devoirs des administrateurs.

En outre la société a adopté un Code de bonne conduite à l'attention des dirigeants mandataires sociaux, aux administrateurs, aux cadres dirigeants de la Société ainsi qu'à toute personne ayant un accès régulier ou occasionnel à des informations privilégiées concernant la Société et du Groupe relative aux opérations sur les titres de la Société.

Chaque administrateur adhère au règlement intérieur et au code de bonne conduite par l'acceptation de son mandat.

Le règlement intérieur a été revu en dernier lieu le 30 mars 2020.

Les dispositions essentielles du règlement intérieur et de ses annexes sont résumées ci-après. Le texte intégral des statuts et du règlement intérieur peut être téléchargé sur le site www.epc-groupe.com.

3.3.2. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs et exerce les missions prévues par la loi et par le Code Middlenext.

La loi prévoit que le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux ou environnementaux de son activité. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Code Middlenext précise que le Conseil d'Administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires. Il lui appartient de prendre en compte, en toutes circonstances, l'intérêt social de l'entreprise.

En outre, le règlement intérieur précise les points suivants :

- le Conseil, avec l'assistance du Comité Stratégique, détermine les orientations stratégiques du Groupe;
- il est saisi pour approbation préalable des projets d'investissements stratégiques importants de croissance organique, des acquisitions et cessions de participations, des opérations susceptibles d'affecter significativement le résultat du groupe ou de modifier de manière importante la structure de son bilan et des accords stratégiques d'alliance et de coopération financière ; conformément à la position – recommandation de l'Autorité des marchés financiers 2015-05 du 18 juin 2015, consulte l'assemblée générale des actionnaires dans le cas de la cession, en une ou plusieurs opérations, d'actifs représentant au moins la moitié des actifs totaux de la société en moyenne sur les deux derniers exercices ;
- il approuve le budget annuel et les plans d'affaires ;
- Il s'informe régulièrement sur la situation de liquidité de l'entreprise et autorise les opérations majeures de financement par offre au public ou par placement privé, ainsi que, sans préjudice des dispositions de l'article L.225-35 du code de commerce, les garanties et engagements majeurs ;
- il examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures prises en conséquence ;
- il contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires, ainsi qu'aux marchés, notamment à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes ;
- il s'assure de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence ;;
- il s'assure de la mise en œuvre par la direction générale d'une politique de non-discrimination et diversité notamment en matière de représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les instances dirigeantes ;
- il arrête et modifie, quand c'est nécessaire, son règlement intérieur, la charte de l'administrateur, les règles de fonctionnement interne de ses différents comités, et le code de bonne conduite relatif aux opérations sur titres applicables aux administrateurs, principaux dirigeants et cadres du groupe.

3.3.3. Convocations, quorum et majorité

Les statuts prévoient que :

- le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation du président, soit au siège social, soit en tout autre endroit ;
- les convocations sont faites par tous moyens, même verbalement ;

- le Conseil ne délibère valablement que si la moitié de ses membres sont présents ;
- les décisions sont prises à la majorité des membres présents; en cas de partage des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

Le règlement intérieur précise que sauf lorsque le conseil se réunit pour délibérer sur l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés annuels et du rapport de gestion, les administrateurs, qui participent aux délibérations par visioconférence ou autres moyens de télécommunication lorsque cette possibilité est prévue dans la convocation de la réunion du conseil, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

3.3.4. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par trimestre, sur convocation de son président.

Un calendrier des principaux Conseils périodiques est adopté en fin d'année pour l'année suivante. Les délais de convocation sont en moyenne supérieurs à 8 jours.

Les commissaires aux comptes sont systématiquement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

3.3.5. Information et formation des administrateurs

Le Président veille à ce que soient communiqués, dans un délai raisonnable, à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment :

- les informations relatives à l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale de la société ;
- les informations permettant de suivre l'évolution des activités, notamment des chiffres d'affaires et des carnets de commandes ;
- la situation financière, notamment la situation de trésorerie et les engagements de la société ;
- la survenance d'un évènement affectant ou pouvant de façon significative des résultats consolidés du Groupe ;
- les évènements significatifs en matière de ressources humaines ;
- les risques majeurs de la société, leur évolution et les dispositifs mis en œuvre pour les maitriser.

Les administrateurs reçoivent tout document diffusé par la Société à l'attention du public.

Les administrateurs évaluent eux-mêmes si l'information qui leur a été communiquée est suffisante et demandent, le cas échéant, toutes les informations complémentaires qu'il juge utiles.

Chaque administrateur peut bénéficier, s'il le souhaite, d'une formation complémentaire sur l'entreprise, ses métiers et ses secteurs d'activité.

3.4. Comités du Conseil d'Administration

Dans l'exercice de ses différentes missions, le conseil d'administration peut constituer des comités spécialisés, composés d'administrateurs nommés par lui, qui instruisent les affaires entrant dans ses attributions et lui soumettent leurs avis et propositions.

Chaque comité rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration qui reste seul compétent pour prendre les décisions sur les sujets qui lui sont ainsi soumis.

Les comités spécialisés peuvent solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de leurs compétences, au frais de la société, après en avoir informé le président du Conseil d'Administration et à charge d'en rendre compte au conseil.

Le Conseil d'Administration est assisté, de manière permanente, par les comités suivants :

- le comité stratégique,
- le comité d'audit,
- le comité des rémunérations.

En outre, le 14 novembre 2019, le Conseil d'Administration a décidé la constitution d'un comité ad hoc composé d'administrateurs indépendants dans le cadre du projet d'acquisition de la société EJ Barbier par la société 4 Décembre SAS.

3.4.1. Comité d'audit

Composition

Le Comité d'audit est composé de trois (3) membres choisis, parmi les membres du conseil d'administration. Les deux tiers au moins de ses membres sont des administrateurs indépendants. Au moins un administrateur indépendant doit être doté de compétences particulières en matière financière et comptable. Il ne comprend aucun dirigeant mandataire social.

Ce comité était composé en 2019 des membres suivants :

- M. Patrick JARRIER, Président du Comité,
- M. Laurent LERICHE,
- Mme Isabelle CHATEL de BRANCION.

Attributions

Le Comité d'audit formule des avis ou des recommandations au Conseil d'Administration concernant les comptes, l'audit interne et externe, et la politique financière de la société, et s'assure de la fiabilité et de la clarté des informations fournies aux actionnaires et au marché.

Dans l'exercice de ses missions, le Comité :

a) Comptabilité

- examine les méthodes et principes comptables adoptés pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés qui sont soumis au conseil d'administration, s'assure de leur pertinence, de la permanence constatée dans leur application ou du bien-fondé des éventuels changements proposés ;
- examine les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, préparés par la direction générale, avant leur présentation au conseil d'administration ;
- examine les projets de rapport de gestion du conseil d'administration, semestriel et annuel, et tous autres rapports, avis, états, situations ou autres documents contenant des informations de nature comptable ou financière dont la publication est requise par la réglementation en vigueur, avant leur publication, ainsi que tous comptes établis pour les besoins d'opérations significatives spécifiques (apports, fusions, opérations de marché, mise en paiement d'acomptes sur dividendes, etc.) ;
- examine le périmètre des sociétés consolidées, et le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses, les variations de périmètre et leurs incidences ;
- examine les risques et les engagements hors bilan significatifs ;

b) Contrôle, audit interne, commissaires aux comptes :

- vérifie que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la remontée rapide, l'exactitude et la pertinence de celles-ci ;
- examine chaque année avec les responsables du contrôle interne et avec les commissaires aux comptes leurs plans d'interventions, les conclusions de leurs interventions, leurs recommandations et les suites qui y sont données ;
- entend les responsables de l'audit interne et du contrôle au sein de la direction comptable, et donne son avis sur l'organisation du service ;
- conduit la procédure de sélection des commissaires aux comptes, préalablement à leur désignation ou à leur renouvellement, et veille au respect des règles, principes et recommandations garantissant leur indépendance ;
- formule un avis sur le montant des honoraires sollicités par les commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mission de contrôle légal des comptes et toute autre mission ;

- le cas échéant, autorise, au préalable, les missions que les commissaires aux comptes peuvent effectuer en dehors de leur mandat de contrôle des comptes, qui doivent être accessoires ou complémentaires à leur mission de contrôle des comptes, telles que des audits d'acquisition mais à l'exclusion de tout travaux d'évaluation ou de conseil ;
- examine les conventions réglementées nécessitant l'autorisation préalable du conseil d'administration ;
- assure le suivi de l'efficacité du système de gestion des risques ;

c) Politique financière :

- examine toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le conseil d'administration ou son président, et formule, en particulier, un avis sur tout projet d'augmentation de capital ou d'émission de valeurs mobilières ou d'emprunts.

3.4.2. Comité des rémunérations

Composition

Le Comité des rémunérations est composé d'au moins deux (2) membres choisis, parmi les membres du conseil d'administration. Le président et la majorité des membres du comité sont choisis parmi les administrateurs qualifiés d'indépendants par le conseil. Il ne comprend aucun dirigeant mandataire social.

Ce comité était composé en 2019 des 3 membres suivants :
- M. Patrick JARRIER - Président du Comité
- M. Aurélien KREJBICH
- M. Laurent LERICHE

Attributions

Le comité a pour mission de formuler des avis ou recommandations au conseil d'administration en matière de rémunération des administrateurs, du président du conseil d'administration, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

3.4.3. Comité stratégique

Composition

Le comité est composé d'au moins trois (3) membres choisis, parmi les membres du conseil d'administration.

Ce comité est composé de cinq membres :
- M. Paul de BRANCION- Président du Comité
- M. Patrick JARRIER
- M. Aurélien KREJBICH
- Mme Elisabeth LABROILLE
- Mme Nathalie BRUNELLE SOULAS

Attributions

Il a pour mission de formuler des avis ou recommandations sur la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques du groupe, de proposer des axes de croissance, de sélectionner des opportunités d'investissement et de veiller à la performance du groupe. Il examine notamment les opérations de restructuration interne et les projets d'investissements importants, en vue d'opérations de croissance externe ou organique, l'endettement de la Société et de ses filiales, ainsi que tout projet de cession d'actifs significatifs, d'accords d'alliance stratégique ou de coopération industrielle et financière.

3.4.4. Comité ad hoc

Dès qu'il a été informé, le 14 novembre 2019, de l'entrée en négociations exclusives en vue de la conclusion d'un accord prévoyant l'acquisition de la totalité du capital et des droits de vote d'E.J. Barbier par 4 Décembre SAS, une société de reprise contrôlée par quatre fonds véhicules d'investissement gérés par la société de gestion Argos Wityu SAS et dans laquelle certains actionnaires actuels d'E.J. Barbier et certains dirigeants du groupe EPC détiendront une participation minoritaire, le Conseil d'Administration a décidé, conformément aux recommandations de l'AMF, de constituer un comité ad hoc composé d'administrateurs indépendants.

Composition

Initialement composé exclusivement de M. Laurent LERICHE et de Mme Nathalie BRUNELLE SOULAS, ce Comité intègre depuis le 30 mars 2020 un troisième membre avec M. Patrick JARRIER.

Attributions

Le Comité Ad Hoc a notamment pour mission de faire des recommandations sur la nomination de l'expert indépendant, suivre ses travaux - et ce tant pour le projet de rachat par la Société des parts de fondateur que pour le projet d'offre publique d'achat simplifiée qui ferait suite à l'acquisition d'EJ Barbier- et faire une recommandation au conseil d'administration avant que ce dernier ne rende, le cas échéant, son avis motivé sur le projet d'offre publique d'achat simplifié qui serait déposé la société 4 Décembre SAS.

3.5. Déontologie

3.5.1. Principes directeurs du mandat d'administrateur

La Charte de l'administrateur annexée au Règlement intérieur du Conseil d'Administration rappelle que tout administrateur :

- quels que soient sa participation au capital de la société, les motifs de sa désignation, sa qualité au regard des critères d'indépendance adoptés par le conseil d'administration ou ses compétences particulières, représente l'ensemble des actionnaires et doit se comporter comme tel dans l'exercice de ses fonctions ;
- doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires ;

- doit, en toute circonstance, exercer ses fonctions, conformément aux lois et règlements en vigueur, avec loyauté, indépendance, diligence, discrétion et réserve.

Les administrateurs de la Société sont soumis aux règles de déontologie fixée par le Code Middlenext.

Les statuts prévoient que chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 20 actions de la Société et que lesdites actions doivent être inscrites au nominatif. Tout administrateur qui ne détient pas au moins ce nombre d'actions lors de sa nomination doit utiliser ses jetons de présence pour acquérir lesdites actions, à moins que ne lui soit consenti un prêt d'actions.

3.5.2. Prévention des conflits d'intérêts

La Charte de l'administrateur annexée au Règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que :

- Tout administrateur se trouvant, même potentiellement, en situation de conflit d'intérêts à l'égard de la société, en raison des fonctions qu'il exerce ou des intérêts qu'il possède, directement ou indirectement, par ailleurs, doit en informer le conseil d'administration et s'abstenir de participer, directement ou par mandataire, aux délibérations et à la prise de décision sur les sujets concernés.
- Si la situation l'exige, l'administrateur concerné peut être amené à ne pas assister aux réunions du conseil d'administration le temps des délibérations et, le cas échéant, du vote des résolutions et à ne pas avoir accès aux documents et informations portés à la connaissance des autres administrateurs à ce sujet.

3.6. Absence de condamnation ou mise en cause des mandataires sociaux

À la connaissance de la société, aucun des membres du conseil d'administration n'a, au cours des cinq dernières années :

- subi de condamnation pour fraude, d'incrimination ou de sanction publique officielle de la part d'une quelconque autorité statutaire ou réglementaire ;
- été associé en qualité de dirigeant à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

3.7. Conventions réglementées

Le Conseil d'Administration a adopté une charte interne sur les conventions réglementées soumises à la procédure prévue par les articles L.225-38 à L.225-42 du code de commerce. Elle facilite l'identification par les sociétés du Groupe des conventions qui, parce qu'elles concernent directement ou indirectement un dirigeant ou un actionnaire, doivent être soumises à la procédure des conventions réglementées (autorisation préalable du conseil d'administration, rapport spécial des commissaires aux comptes, approbation par l'assemblée générale), et permet au Conseil d'Administration d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions, conformément aux dispositions de l'article L.225-39 du Code de commerce, instituées par la Loi Pacte du 22 mai 2019.

En application des dispositions de l'article L.225-39 du Code de commerce, instituées par la Loi Pacte du 22 mai 2019, le conseil d'administration a approuvé la procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

Cette procédure, qui figure dans la charte précitée, est la suivante :

- La direction juridique, avec le support éventuel de la direction financière, se prononce sur la qualification de la convention. L'examen de qualification de toute nouvelle convention se réalise au regard d'une liste de catégories de conventions dressées par le Groupe et qui bénéficient d'une présomption de caractère courant. En cas de doute sur la qualification d'une convention, l'avis des commissaires aux comptes pourra être recueilli.

- Une fois par an, le conseil d'administration examine les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice. Lors de cette même réunion, il est rendu compte au conseil d'administration de l'application de la procédure mise en place pour évaluer les conventions courantes et conclues à des conditions normales.

- Les conventions réglementées autorisées par le conseil d'administration et non encore approuvées par l'assemblée générale sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. Ce rapport mentionne également les conventions réglementées dont l'effet perdure dans le temps. Chaque année, le conseil d'administration passe en revue ces conventions poursuivies. Seules les nouvelles conventions sont soumises au vote de l'assemblée.

Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Sans être soumises à la procédure prévue par les articles L.225-38 à L.225-42 du code de commerce, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, doivent être mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Il n'y pas de convention relevant de l'article L.225-37-4 du code de commerce qui doive être mentionnée dans le présent rapport. L'annexe 7.4 des Etats financiers consolidés présente les conventions conclues avec les parties liées, en ce compris celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

3.8. Prévention des manquements d'initiés

Le Conseil d'Administration a adopté, en annexe à son Règlement Intérieur, un Code de bonne conduite à l'attention des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs, des cadres dirigeants du groupe, ainsi qu'à toute personne ayant un accès régulier ou occasionnel à des informations privilégiées concernant la Société et ses filiales relatives aux opérations sur les titres de la Société.

3.9. Evaluation du Conseil d'Administration

Le Règlement Intérieur prévoit qu'une fois par an, le Président invite les administrateurs à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et des Comités, ainsi que sur la préparation de leurs travaux.

Le 22 avril 2020, le Conseil d'Administration a procédé à cette évaluation sur la base de questionnaires envoyés aux administrateurs et aux membres des comités.

Les principales conclusions de cette évaluation sont les suivantes :

Appréciation générale : les administrateurs se déclarent globalement satisfaits des débats au sein du Conseil ; la majorité des administrateurs note que les compétences sont multiples parmi le Conseil et souhaitent augmenter encore cette diversité de compétences.

Axes d'amélioration : les administrateurs souhaitent approfondir le compte rendu des travaux des différents comités, ainsi que le processus de gestion des risques.

3.10. Travaux du Conseil et des Comités en 2019

3.10.1. Travaux du Conseil d'Administration

En 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni à neuf reprises. Le taux de présence des administrateurs a été de 93,8 %.

Le tableau ci-après résume les principaux sujets à l'ordre du jour de chacune des réunions :

Travaux du Conseil

26 février 2019	• Composition du comité de présélection d'un administrateur indépendant
28 mars 2019	• Point Sécurité • Examen de la situation d'indépendance des administrateurs • Examen des conventions réglementées approuvées lors d'exercices précédents et ayant continué durant l'exercice 2018 • Arrêté des comptes sociaux et comptes consolidés de l'exercice 2018 • Etablissement du Rapport de gestion et du Rapport sur le gouvernement d'entreprise ; propositions à l'Assemblée Générale Ordinaire • Convocation de l'Assemblée Générale et fixation de son ordre du jour • Activité du Groupe et Développements • Code anticorruption • Création d'une filiale en Nouvelle Calédonie • Création d'une filiale à Dubaï • Recapitalisation DIOGEN • Mise en place des contre-garanties bancaires pour la part locale du financement du plan d'investissement d'EPC Canada • Mise en place d'une garantie maison mère en faveur d'un fournisseur de Nitrates (EUROCHEM) • Information OMEGA
24 avril 2019	• Démission d'un administrateur et cooptation d'un administrateur
20 juin 2019 (deux séances)	• Questions écrites d'un actionnaire • Point Sécurité • Point sur le projet Omega • Comités : nominations suite à l'Assemblée Générale • Activité du Groupe • Développements • Création de la filiale EPC MALI • Point sur STIPS TI
19 août 2019	• Création d'une filiale au Burkina-Faso
25 septembre 2019	• Point Sécurité • Elaboration et approbation des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2019 • Activité du Groupe et développements • Finlande

	• Mise en place de garanties maison mère en faveur d'instituts bancaires pour des filiales • Point sur le projet Omega
14 novembre 2019	• Information du conseil d'administration relative au projet d'acquisition de la totalité du capital de la société EJ Barbier par la société 4 Décembre SAS ; • Constitution d'un comité ad hoc d'administrateur indépendant • Communiqué de presse
12 décembre 2019	• Point Sécurité • Activité du Groupe • Développements • SFEPA • Présentation de la charte éthique • Recapitalisation de la société EPC España • Recapitalisation de la société EPCapRé • Garantie bancaire en faveur d'EPC Sénégal

3.10.2. Travaux des Comités

(i) Comité d'Audit

En 2019, le Comité d'Audit s'est réuni à trois reprises. Le taux de présence des membres a été de 100 %.

Le tableau ci-après résume les principaux sujets à l'ordre du jour de chacune des réunions :

Travaux du Comité d'Audit

26 mars 2019	• Déroulement de la consolidation des comptes de l'exercice 2018 et relations avec Primexis • Interventions et recommandations des commissaires aux comptes • Couverture de l'audit des Commissaires aux comptes • Evolution du litige STIPS TI
26 septembre 2019	• Déroulement de la consolidation des comptes au premier semestre 2019d et relations avec Primexis • Interventions et recommandations des Commissaires aux comptes • Couverture de l'audit des commissaires aux comptes • Première application de l'IFRS 16 • Situation du litige STIPS TI
16 décembre 2019	• Présentation du Plan d'audit 2020

(ii) *Comité des rémunérations*

En 2019, le Comité des rémunérations s'est réuni à deux reprises . Le taux de présence des membres a été de 100 %.

Le tableau ci-après résume les principaux sujets à l'ordre du jour de chacune des réunions :

Travaux du Comité des rémunérations

21/22 janvier 2019	• Rémunération du président 2019 et recommandation au Conseil d'Administration
8/12 février 2019	• Examen du projet de jetons de présence au titre de 2018 et recommandation au Conseil d'Administration

(iii) Comité stratégique

En 2019, le Comité stratégique s'est réuni à deux reprises. Le taux de présence des membres a été de 100 %.

Le tableau ci-après résume les principaux sujets à l'ordre du jour des réunions des 25 septembre et 12 décembre 2019 :

Travaux du Comité stratégique

Le Comité stratégique a étudié la réorganisation des zones et les effets de leurs mises en place et s'est interrogé sur la sécurité lié aux explosifs et aux additifs. Ces derniers ont connu un incendie récemment. Le comité s'est penché sur les opportunités de développement en Asie (Indonésie, Japon, Vietnam) ainsi que sur nos activités au Canada et en Nouvelle-Calédonie et a fait le point sur le projet Omega et ses effets. Lors de la séance du 25 septembre 2019, la présentation de la concurrence et des marchés dans les explosifs a été étudiée et présentée. Enfin, le Comité a émis le souhait de travailler sur une réflexion sur les explosifs et leurs impacts sur leurs environnements.

(iv) Comité ad hoc

En 2019, le Comité ad hoc s'est réuni à quatre reprises (dont deux réunions téléphoniques). Le taux de présence des membres a été de 100 %.

Le tableau ci-après résume les principaux sujets à l'ordre du jour de chacune des réunions :

Travaux du Comité ad hoc

20 novembre 2019	• Choix d'un avocat pour assister le comité (réunion téléphonique)
27 novembre 2019	• Revue avec l'avocat désigné des termes du projet d'acquisition d'EJB annoncé le 15 novembre, et du régime juridique du rachat des parts de fondateurs Première sélection d'experts à consulter
19 décembre 2019	• Consultation de deux cabinets
20 décembre2019	• Réunion téléphonique-debriefing consultations

3.11. Délégations accordées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

Aucune délégation de compétence ou de pouvoirs en matière d'augmentation de capital n'a été accordée au Conseil d'administration.

4. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le présent chapitre rassemble les informations requises par le Code de commerce (ses articles L.225-37-2 à L.225-37-4 et R. 225-29-1) et les tableaux recommandés par le Code Middlenext ou par l'AMF dans ses publications relatives à l'information à donner dans le document d'enregistrement universel sur la rémunération des mandataires sociaux (Position-recommandation AMF n°2014-14 - Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes – DOC 2014-14 et son Annexe 2).

4.1. Politique de rémunération des mandataires sociaux

4.1.1. Principes généraux de la rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux (dirigeants mandataires sociaux et administrateurs) est établie en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce. Cette politique décrit toutes les composantes de la rémunération fixe et variable des mandataires sociaux d'EPC et explique le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

La politique de rémunération se conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour les mandataires sociaux et à celles de l'Autorité des marchés financiers.

Cette politique est soumise pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires en application de l'article L. 225-37-2 II du Code de commerce. La politique de rémunération, si elle est approuvée, s'appliquera au cours de l'exercice 2020 à toute personne exerçant un mandat social au sein de la Société.

Lorsqu'un mandataire social est nommé entre deux assemblées générales d'actionnaires sa rémunération est définie en application des dispositions de la politique de rémunération approuvée par la dernière assemblée générale des actionnaires.

a. Détermination de la politique de rémunération

La politique de rémunération des mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Le Conseil d'administration définit les éléments d'analyse qu'il souhaite se voir présenter par le Comité des rémunérations en soutien de ses propositions.

Les principes qui régissent la détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont établis conformément au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext. A ce titre, le niveau et les modalités de rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont fondés sur les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

La rémunération doit être conforme à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme du groupe EPC. La rémunération doit en particulier avoir pour

objectif de promouvoir la performance de la Société pour assurer sa croissance et la création de valeur pour ses actionnaires, ses employés et l'ensemble des parties prenantes.

Le Comité des rémunérations veille à la compétitivité de la rémunération des mandataires sociaux et recommande des rémunérations conformes à l'intérêt social de la Société.

Le Comité des rémunérations veille également à ce que l'évolution de la rémunération des mandataires sociaux prenne en compte l'évolution des conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société.

Afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts, et conformément à l'article L. 225-37-2 IV du Code de commerce, lorsque le Conseil d'administration se prononce sur un élément de rémunération au bénéfice du Président Directeur Général celui-ci ne peut prendre part ni aux délibérations ni au vote sur l'élément de rémunération concerné.

En outre, conformément à l'article 9 c) du Règlement Intérieur du Conseil d'administration et à l'article 4 b) de la Charte de l'administrateur de la Société, tout Administrateur se trouvant, même potentiellement, en situation de conflit d'intérêts à l'égard de la Société, en raison des fonctions qu'il exerce en dehors de celle-ci ou des intérêts qu'il possède, directement ou indirectement, par ailleurs, doit s'abstenir de participer, directement ou par mandataire, aux délibérations du Conseil d'administration et à la prise de décision sur les sujets concernés.

La politique de rémunération participe ainsi à la pérennité de la Société et s'inscrit dans sa stratégie commerciale de manière conforme à son intérêt social.

b. Possibilité de dérogation, révision et mise en œuvre de la politique de rémunération

En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration, après avoir consulté le Comité des rémunérations, pourra déroger de manière temporaire à la politique de rémunération des mandataires sociaux dans la mesure où les changements réalisés sont conformes à l'intérêt social et nécessaires pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société. Les dérogations pourront consister en une augmentation ou une diminution de la rémunération concernée.

La politique de rémunération est revue de manière régulière afin notamment d'évaluer son efficacité. Conformément à l'article 2 de la Charte du Comité des rémunérations de la Société, le Comité des rémunérations propose au Conseil d'administration un montant global maximal annuel pouvant être alloué aux Administrateurs et qui doit être proposé à l'assemblée générale et donne un avis sur la répartition de ce montant entre les Administrateurs et les membres des comités du Conseil d'administration. En outre, le Comité des rémunérations fait des propositions au Conseil d'administration concernant la rémunération du Président Directeur Général et donne chaque année un avis sur l'évolution de cette rémunération.

La politique de rémunération est mise en œuvre par le Conseil d'administration conformément aux résolutions votées par l'assemblée générale.

4.1.2. Politique de rémunération des Administrateurs

Le mandat des Administrateurs a une durée maximum de six ans.

Les Administrateurs sont révoqués dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Aucun des administrateurs n'est salarié de la Société ou de ses filiales.

Le montant global maximal annuel de la rémunération pouvant être allouée aux Administrateurs est fixé par l'assemblée générale.

Ce montant est divisé en une partie fixe de 40 % et une partie variable de 60 %.

La partie fixe est répartie par parts égales entre tous les Administrateurs.

La partie variable est répartie entre les Administrateurs en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil et des comités dont ils sont membres, ainsi que des responsabilités encourues par chacun d'eux et du temps qu'ils consacrent à l'exercice de leurs missions.

Dans les conditions prévues par la loi et sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil peut allouer aux Administrateurs des rémunérations exceptionnelles au titre des missions exceptionnelles qu'il leur confie.

Les Administrateurs sont remboursés, sur justificatifs, des frais de voyage et de déplacement ainsi que des autres dépenses engagées par eux dans l'intérêt de la Société.

La Société souscrit une police d'assurance de responsabilité civile auprès d'un assureur de premier rang afin de garantir les conséquences financières des réclamations formées à l'encontre des Administrateurs sur le fondement de la responsabilité civile, personnelle ou solidaire, résultant de l'exercice de leurs fonctions.

4.1.3. Politique de rémunération du Président Directeur Général

Le mandat du Président Directeur Général prendra fin à l'assemblée générale annuelle réunie en 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

Le Président Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration.

Le Président Directeur Général n'est lié par aucun contrat de travail avec la Société. Il est toutefois précisé que Monsieur Olivier OBST, Président Directeur Général, est lié par un contrat de travail avec la société ADEX. Ce contrat de travail est suspendu à ce jour et ce pour la durée de ses fonctions de Président Directeur Général d'EPC SA.

- Rémunération fixe.

La rémunération fixe tient compte du niveau et de la difficulté des responsabilités de dirigeant mandataire social, de son expérience professionnelle et de son ancienneté dans le Groupe, ainsi que des pratiques relevées dans les groupes exerçant des activités comparables.

Elle est révisée, au 1er janvier de chaque année.

La rémunération fixe brute (avant impôts et charges sociales) annuelle du Président Directeur Général s'élèverait pour 2020 à 504 732 €.

- Rémunérations en qualité d'administrateur

Le Président Directeur Général conserve les rémunérations qui lui sont versées au titre de ses mandats d'administrateur dans EPC SA et ses filiales.

- Avantages en nature

Le Président Directeur Général dispose d'un véhicule de fonction et bénéficie de la garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC).

- Régimes de retraite supplémentaire

Le Président Directeur Général peut bénéficier d'un régime de retraite par capitalisation à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) et d'un contrat de retraite supplémentaire individuel relevant de l'article 82 du Code général des impôts.

Par ailleurs, il est précisé que Monsieur Olivier OBST a bénéficié jusqu'au 31 décembre 2019 d'un régime de retraite à prestations définies (article 39 du CGI).

  - Régime de retraite à cotisations définies (article 83 du CGI)

La rémunération de référence pour ce régime est égale au salaire brut annuel.

Les droits sont acquis au rythme de 8 % de la rémunération de référence par année, dans la limite de 8 PASS.

  - Régime de retraite à cotisations définies (article 82 du CGI)

La rémunération de référence pour ce régime est égale au salaire brut annuel.

Les droits sont acquis au rythme de 10 % de la rémunération de référence par année.

  - Régime de retraite à prestations définies (article 39 du CGI)

Il est précisé à titre indicatif que Monsieur Olivier OBST a bénéficié jusqu'au 31 décembre 2019 d'un régime de retraite à prestations définies. Toutefois, le Conseil d'administration a décidé de geler définitivement ce régime de retraite à effet du 1er janvier 2020.

Le Président Directeur Général n'acquerra aucun nouveau droit supplémentaire pour la période postérieure au 1er janvier 2020, mais conservera les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2019 inclus, qu'il sera en mesure de liquider dans les conditions prévues par ledit régime.

- Rémunération exceptionnelle

Le Conseil d'administration peut décider d'attribuer au Président Directeur Général une prime exceptionnelle, dont il fixe discrétionnairement le montant, sur proposition du Comité des rémunérations, en considération du caractère exceptionnel des services rendus par l'intéressé.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 III du Code de commerce, toute rémunération exceptionnelle attribuée au Président Directeur Général ne pourra être effectivement versée qu'après approbation de son montant par l'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires.

- Indemnité de départ

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, peut décider d'attribuer une indemnité au Président Directeur Général à l'occasion et à raison de la cessation de son mandat, dans les conditions suivantes :

- il ne peut bénéficier d'une indemnité qu'en cas de départ contraint, quelle que soit la forme de la cessation de son mandat (démission sollicitée, non renouvellement, révocation) à l'exclusion des cas de révocation pour faute grave ou lourde. Aucune indemnité ne peut lui être attribuée en cas de départ à l'initiative de l'intéressé pour exercer d'autres fonctions dans un autre groupe, ou s'il fait valoir ses droits à la retraite ;

- l'attribution d'une indemnité de cessation de mandat est exclue lorsque la Société est en situation d'échec ou lorsque le Président Directeur Général est lui-même en situation d'échec dans l'exercice de son mandat ; il appartient au Conseil d'administration d'apprécier souverainement et de caractériser, par une décision spécialement motivée, que ni la Société ni le Président Directeur Général ne sont dans une telle situation ; pour apprécier l'absence de situation d'échec du Président Directeur Général et déterminer le montant de l'indemnité, le Conseil d'administration peut prendre en compte, notamment, le niveau des rémunérations variables attribuées, le cas échéant, au Président Directeur Général au cours du ou des exercices précédents ;

- le montant global des indemnités versées à raison du départ (en ce compris, le cas échéant, toutes indemnités versées à raison de la cessation du contrat de travail, hors indemnités de congés payés) ne peut dépasser l'équivalent de 24 mois de la rémunération mensuelle moyenne perçue au titre des trois dernières années civiles d'activité.

- Indemnité de non-concurrence

Le Président Directeur Général peut bénéficier d'une indemnité de non-concurrence. En vertu de l'article R. 225-29-1 III du Code de commerce le versement de cette indemnité de non-concurrence est exclu dès lors que le Président Directeur Général fait valoir ses droits à la retraite.

4.2. Rémunérations des mandataires sociaux

Les chiffres figurant dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous correspondent aux montants bruts (c'est-à-dire avant charges sociales et impôts) dus ou versés aux dirigeants mandataires sociaux concernés par l'ensemble des sociétés contrôlées, au sens des paragraphes II et III de l'article L.233-16 du Code de commerce par EJ Barbier SA, qui consolide les comptes d'EPC SA.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	2018	**2019**
Olivier OBST, Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	**725 533**	**579 878**
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement	N/A	N/A

Tableaux 2 **Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**				
	2018		**2019**	
Olivier OBST, Président Directeur Général	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	492 998	492 998	504 732	504 732
Rémunération variable annuelle (1)	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable pluriannuelle (1)	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle (2)	160 532	0	0	0
Jetons de présence (3)	51 774	51 774	52 189	52 189
Avantages en nature (4)	20 229	20 229	20 938	20 938
Total EPC et ses filiales	**725 533**	**565 001**	**579 878**	**579 878**
Autres (5)	0	160 532	N/A	N/A
TOTAL GENERAL	**725 533**	**725 533**	**579 878**	**579 878**

(1) M. Olivier OBST n'avait droit et n'a perçu aucune rémunération variable, annuelle ou pluriannuelle en 2019.

(2) Le 15 décembre 2017, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des rémunérations, d'attribuer au Président Directeur Général, sous certaines conditions, une prime exceptionnelle d'un montant maximum de 240.800 €, puis constaté, dans ses séances des 15 décembre 2017 et 28 mars 2018 qu'une somme de 160.532,62€ correspondant à deux tiers du montant maximum était acquise sous réserve d'approbation par l'assemblée générale. Ladite rémunération exceptionnelle de 160.532€ a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 28 juin 2018 (7ème résolution). A la suite d'un débat engagé par des actionnaires minoritaires faisant valoir que sans contester l'opportunité de cette rémunération, ils n'étaient pas mis en mesure de se prononcer de manière éclairée sur cette résolution, E.J Barbier et Candel & Partners ont décidé de ne pas participer au vote sur cette résolution. En conséquence, cette résolution, mise aux voix, a été rejetée faute de quorum.

(3) Montant brut total des jetons de présence perçus par M. Olivier OBST au titre de ses mandats d'administrateur dans EPC SA et ses filiales. M. OBST n'est administrateur dans aucune autre société contrôlée, au sens des II et III de l'article L.233-16 du Code de commerce, par EJ Barbier.

(4) M. Olivier OBST dispose d'un véhicule de fonction et bénéficie de la garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC).

(5) A la suite du rejet faute de quorum de la résolution relative à l'approbation de la rémunération exceptionnelle du Président Directeur Général, la société EJB a décidé de lui verser, en décembre 2018, une somme équivalente à titre d'indemnité transactionnelle, forfaitaire et définitive en décembre 2018.

***

Les chiffres figurant dans le tableau 3 ci-dessous correspondent aux montants bruts (c'est-à-dire avant charges sociales et impôts) dus ou versés au dirigeants mandataires sociaux concernés par l'ensemble des sociétés contrôlées au sens des II et III de l'article L.233-16 du Code de commerce par EPC SA.

Tableau 3
Jetons de présence et autres rémunérations versés par EPC SA et ses filiales aux mandataires sociaux non dirigeants

	2018		2019	
Membres du Conseil d'administration d'EPC SA	Jetons de présence (ou assimilés)	Autres Rémunérations	Jetons de présence (ou assimilés)	Autres Rémunérations
Patrick JARRIER, Administrateur, Président du comité d'audit et du comité des rémunérations, membre du comité stratégique	21 000	N/A	20 000	N/A
Aurélien KREJBICH, Administrateur, membre du comité stratégique, membre du comité des rémunérations depuis le 15 décembre 2016	15 000	N/A	15 000	N/A
Elisabeth LABROILLE, Administrateur	11 000	N/A	12 000	N/A
Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE, Administrateur, membre du comité des rémunérations jusqu'au 15 décembre 2016	11 000	N/A	11 000	N/A
Patrizia MARRAGHINI, Administrateur, membre du comité d'Audit, membre du comité des rémunérations jusqu'au 25/06/2018	17 000	N/A	N/A	N/A

Isabelle CHATEL de BRANCION depuis le 28 juin 2018, membre du comité d'audit	0	N/A	10 500	N/A
Société EJB représentée par Brigitte LOIR jusqu'au 24 avril 2019	0	N/A	0	N/A
Laurent LERICHE, Administrateur, membre du comité d'audit	15 000	N/A	15 000	N/A
Nathalie BRUNELLE-SOULAS, Administrateur depuis le 24 avril 2019, membre du comité stratégique et du comité ad hoc	N/A	**N/A**	**0**	**0**
Samia CHARADI GILLES, Administrateur jusqu'au FIL28/06/2018	10 000	N/A	**N/A**	N/A
Paul de BRANCION, Administrateur et Président du comité stratégique	118 864(1)	N/A	89 293 (1)	N/A
TOTAL	**218 864**			

(1) Dont 14 000€ en 2018 et 2019 au titre des jetons de présence versés par EPC SA ; le solde correspond aux jetons de présence versés par EPC UK et SEI EPC Italia au titre de ses mandats d'administrateurs et de président du conseil d'administration de SEI EPC Italia (En Italie, la rémunération du président n'est pas d'une nature distincte de celle des administrateurs) et d'EPC UK. A compter du 1er janvier 2019, la rémunération annuelle de M. Paul de Brancion au sein de SEI EPC Italia a été ramenée de 54.000 à 24.000€.

***

Les **Tableaux 4** (Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe) et **5** (Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social) ne sont pas applicables, aucun plan de souscription n'ayant été autorisé par l'assemblée générale ni décidé par le conseil d'administration en 2018 et 2019.

***

Les **Tableaux 6** (Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social) et 7 (Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social) ne sont pas applicables, aucune attribution gratuite d'actions n'ayant été décidée par le conseil d'administration en 2018 et 2019.

Il est rappelé qu'aux termes de sa 14ème résolution, l'assemblée générale du 9 juin 2016 a autorisé le conseil d'administration, pour une période de 38 mois, à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes de la Société au profit de salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés qui lui sont liées. Le nombre d'actions attribuées gratuitement ne pouvait représenter plus de 0,9502 % du capital de la Société à la date de leur attribution par le conseil d'administration, sous réserve des éventuels ajustements susceptibles d'être effectués pour préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations sur le capital de la Société.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation, qui est expirée.

***

Le **Tableau 8** (Historique des attributions de souscription ou d'achat d'actions) n'est pas applicable car il n'existe plus de plan d'options d'achat d'actions dans la société.

Le dernier Plan d'options d'achat d'actions a été autorisé par le Conseil d'Administration du 24 octobre 2006, les options, portant sur 3 500 actions, étant consenties pour une durée de 4 ans, et devant être exercées au plus tard le 23 octobre 2010. Aucune option n'a été levée.

***

Le **Tableau 9** (Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés, non mandataires sociaux, attributaires et options levées par ces derniers) n'est pas applicable, aucun plan de souscription n'ayant été autorisé par l'assemblée générale ni décidé par le conseil d'administration.

***

Le **Tableau 10** (Historique des attributions gratuites d'actions) n'est pas applicable, le conseil d'administration n'ayant décidé aucune attribution gratuite d'actions.

***

Tableau 11				
Dirigeants Mandataires Sociaux	**Contrat de travail**	**Régime de retraite supplémentaire**	**Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions**	**Indemnités relatives à une clause de non-concurrence**
Olivier OBST Président Directeur Général	Oui (1)	Oui (2)(3)	Non (4)	Oui (5)

(1) M. Olivier OBST a été embauché par ADEX, pour une durée indéterminée à compter du 1er octobre 1998, par contrat écrit du 19 mai 1998. Il a été successivement Directeur des filiales du Groupe EPC en Italie puis en Europe du Sud et ensuite Directeur des participations industrielles de l'activité Explosifs et Forage Minage du Groupe EPC. Il a conservé son contrat de travail avec ADEX après sa nomination en qualité de Directeur général d'EPC SA le 24 juin 2009. A la suite de sa désignation en qualité de Président-Directeur général d'EPC SA le 1er juillet 2014, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir son contrat de travail mais de le suspendre à compter du 1er février 2015 et pour toute la durée de ses fonctions de Président-Directeur général d'EPC SA.

Le maintien de son contrat de travail est justifié par l'ancienneté acquise avant sa désignation en qualité de Directeur général d'EPC (plus de 10 ans).

(2) M. Olivier OBST bénéficie depuis 2008 d'un régime de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) et d'un régime de retraite par capitalisation à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts).

Par une décision du 16 décembre 2015, le Conseil d'administration a autorisé, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce, la conclusion avec effet immédiat d'un avenant à chacun de ces contrats ayant principalement pour objet de plafonner ces prestations et cotisations. Ces avenants ont été approuvés par l'assemblée générale du 9 juin 2016, conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du même code.

Le 30 mars 2020, le Conseil d'administration a pris acte qu'il résulte de l'article L.137-11 du Code de la sécurité sociale, modifié par l'ordonnance n°2019-697 du 3 juillet 2019, qu'aucun nouvel adhérent ne pouvait être affilié au régime de retraite à prestations définies en vigueur au sein de la Société depuis le 4 juillet 2019 (parce qu'il conditionne la constitution de droits à prestations à l'achèvement de la carrière du bénéficiaire dans l'entreprise), et qu'aucun nouveau droit supplémentaire ne pouvait être acquis au titre de ce régime au titre des périodes d'emploi postérieures au 1er janvier 2020. Il a décidé, en conséquence, de geler définitivement ledit régime de retraite à prestations définies à effet du 1er janvier 2020. Il s'ensuit que le Président Directeur Général n'acquerra plus de nouveau droit supplémentaire pour la période postérieure au 1er janvier 2020, mais conservera les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2019 inclus, qu'il sera en mesure de liquider dans les conditions prévues par ledit régime, conformément à l'article L.137-11 précité qui dispose que *« n'est pas considéré comme un nouveau droit supplémentaire le fait de calculer, sur le salaire de fin de carrière, les droits constitués au titre des périodes d'emploi antérieures au 1er janvier 2020 dans les conditions prévues par le régime ».*

Conformément au décret n°2016-182 du 23 février 2016 pris en application de l'article L.225-102-1du Code de commerce modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015, les tableaux ci-dessous présentent les modalités précises de détermination de ces engagements ainsi que l'estimation du montant qui serait potentiellement versé au titre de chaque engagement et les charges afférentes pour la Société.

Régime de retraite à prestations définies (article 39 du CGI)	
Conditions d'entrée	- Condition de présence ; - Avoir au moins 60 ans ; - 24 mois ancienneté au moment du départ en retraite ; et - avoir liquidé ses droits à pension auprès des régimes obligatoires
Modalités de détermination de la rémunération de référence	Moyenne des trois plus importantes rémunérations perçues au cours des dix dernières années
Rythme d'acquisition des droits	1,5 % de la rémunération de base par année d'ancienneté au-delà des 12 premiers mois
Plafond éventuel	20% de la rémunération de référence
Modalités de financement des droits	Aucun versement en 2019
Montant estimatif de la rente à la date de clôture de l'exercice	15 % de la rémunération de référence : 73 970 €
Charges fiscales et sociales associées à la charge de la société	- Cotisations déductibles du résultat imposable et non soumises à CSG/CRDS - Contribution sociale employeur versées sur les primes (24 %)

Régime de retraite à cotisations définies (article 83 du CGI)	
Conditions d'entrée	Début du mandat
Modalités de détermination de la rémunération de référence	Salaire brut annuel
Rythme d'acquisition des droits	8 % des tranches A, B et C
Plafond éventuel	8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale
Modalités de financement des droits par l'entreprise	25 935€ versés en 2019
Montant estimatif de la rente à la date de clôture de l'exercice	7 242€
Charges fiscales et sociales associées à la charge de la société	Les cotisations sont : - Déductibles du résultat imposable ; - Soumises à la CSG et à la CRDS ; et - Soumises à un forfait social de 20 %

(3) Par une décision du 16 décembre 2015, le Conseil d'administration a autorisé, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce, la mise en place à compter du 1er janvier 2016 d'un contrat de retraite supplémentaire individuel relevant de l'article 82 du Code général des impôts. Cette convention a été approuvée par l'assemblée générale du 9 juin 2016, conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du même code.

Conformément au décret n°2016-182 du 23 février 2016 pris en application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015, le tableau ci-dessous présente les modalités précises de détermination de cet engagement ainsi que les charges afférentes pour la Société.

Régime de retraite à cotisations définies (article 82 du CGI)	
Conditions d'entrée	N/A
Modalités de détermination de la rémunération de référence	Salaire brut annuel
Rythme d'acquisition des droits	10% de la rémunération de référence
Plafond éventuel	
Modalités de financement des droits par l'entreprise	51 891€ versés en 2019 ;
Montant estimatif de la rente à la date de clôture de l'exercice	N/A. Ce contrat n'est pas automatiquement débouclé sous forme de rente. Et le capital versé ou la rente servie dépendra également des cotisations versées par l'intéressé
Charges fiscales et sociales associées à la charge de la société	Les cotisations versées par l'entreprise sont : - Déductibles du résultat imposable ; - Soumises à la CSG et à la CRDS

(4) M. Olivier OBST ne bénéficie d'aucune indemnité de départ au sens de l'article L.225-42-1 du Code de commerce. Il aurait droit, le cas échéant, à une indemnité légale ou conventionnelle au titre de la rupture de son contrat de travail.

(5) M. Olivier OBST est lié à EPC par une convention de non concurrence lui interdisant d'exercer, directement ou indirectement ou par personne interposée, en sa qualité de mandataire social, salarié ou prestataire de service, une quelconque activité dans le secteur de la production et la vente d'explosifs à usage industriel civil ou du forage minage, dans tout pays où le Groupe EPC exercera directement une telle activité à la date d'entrée en vigueur de son obligation de non concurrence, ainsi que dans l'activité de la déconstruction de bâtiments en France métropolitaine tant que le Groupe EPC y exerce cette activité, pendant une durée de 3 ans à compter de la plus tardive des dates de cessation de ses mandats sociaux dans le Groupe EPC ou de son contrat de travail.

En contrepartie de cette obligation de non-concurrence, M. Olivier OBST percevra une indemnité d'un montant égal à 24 mois de rémunération brute fixe et variable, calculée sur la base des rémunérations perçues au cours des 12 mois précédent la cessation de ses mandats de président et directeur général d'EPC SA au titre de l'ensemble de ses mandats sociaux dans le Groupe EPC et payable en trois annuités d'égal montant.

Ladite convention de non-concurrence ne pourra être modifiée qu'avec l'accord des deux parties signataires.

Ladite convention a été autorisée conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce par le Conseil d'administration le 26 mars 2015. Elle a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2015, conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du même code.

4.3. Ratios et tableau de comparaison

La présente section rassemble les informations requises par les articles L.225-37-3 I. 6° et 7° du Code de commerce concernant la comparaison des rémunérations des dirigeants mandataires et celles des salariés.

Ces dispositions ne sont pas directement applicables à la Société. Elles visent en effet les salariés de la société cotée qui établit le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Or la société EPC n'employait aucun salarié au 31 décembre 2019, ni au cours des cinq années précédentes.

Dans ces circonstances, s'inspirant des recommandations du Code AFEP MEDEF, en l'absence de recommandation sur ce point du Code Middlenext, la Société présente les ratios et le tableau de comparaison requis, en prenant en compte un périmètre représentatif comprenant 80% de la masse salariale ou des effectifs (hors mandataires sociaux) en France des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-16 II du code de commerce et de la société ADEX dont le personnel lui fournit des prestations de services (cf. Transactions avec les parties liées, Annexe 7.4 des Comptes consolidés), ci-après le Périmètre Convenu.

Ratios d'équité Ratio 1	Total des rémunérations attribuées ou versées au Président Directeur en 2019 (1) / Rémunération moyenne des Salariés du Périmètre Convenu	**579 878€/42 514€= 13,64**
Ratio 2	Total des rémunérations attribuées ou versées au Président Directeur en 2019 / Rémunération médiane des Salariés du Périmètre Convenu	Non disponible

(1) Inclut les avantages en nature, alors que les rémunération moyenne des salariés n'en inclut pas.

Tableau de comparaison

Variation annuelle	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019
Rémunération des mandataires sociaux						
Olivier OBST	8%	23%	-16%	2%	3%	
Paul de BRANCION	16%	-20%	-3%	0%	-25%	
Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE	12%	0%	21%	-4%	0%	
Patrick JARRIER	0%	4%	32%	14%	-5%	
Aurélien KREJBICH	0%	16%	14%	20%	0%	
Elisabeth LABROILLE	532%	-82%	11%	5%	9%	
Laurent LERICHE		0%	56%	20%	0%	
Isabelle CHATEL de BRANCION					0%	
Nathalie BRUNELLE SOULAS						
Patrizia MARRAGHINI			0%	62%		
Samia CHARADI GILLES				0%		

Performances de la Société						
Résultat Net Consolidé en K€	2326	5756	10358	9781	7417	-5299
Rémunération moyenne des salariés du Périmètre Convenu en €	33091	36482	36635	41958	39952	42514
Ratio 1	15,02	14,66	17,94	13,17	14,14	13,64
Ratio 2	***N/D***	***N/D***	***N/D***	***N/D***	***N/D***	***N/D***

5. AUTRES INFORMATIONS

Le présent chapitre rassemble les informations requises par l'article L.225-37-5 du Code de commerce.

5.1. Structure du capital de la Société

Le capital social est composé de 168.400 actions ordinaires de 31 euros chacune de valeur nominale.

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès, immédiatement ou à terme, à l'émission d'actions de la Société.

5.2. Parts de fondateurs

Il existe 29.473 parts de fondateurs régies par la loi du 23 janvier 1929 sur les parts de fondateurs émises par les sociétés, le décret n°67-452 du 6 juin 1967 portant application de l'article 8 ter de la loi précitée du 23 janvier 1929 et les statuts, en particulier ses articles 34, 33 et 36.

Les parts de fondateurs ne sont pas des titres de capital. Elles ne confèrent pas à leurs titulaires le droit de participer aux assemblées générales.

Le 13 janvier 2020, la Société a annoncé la signature d'un contrat d'acquisition concernant le transfert de 100% du capital d'E.J. BARBIER à 4 Décembre SAS et que le Conseil d'administration avait décidé d'initier la procédure de rachat et/ou de conversion des parts de fondateur en application de l'article 8ter de la loi du 23 janvier 1929 sur les parts de fondateur émises par les sociétés et de son décret d'application n°67-452 du 6 juin 1967[1].

L'article 8 ter précité dispose :

[1] Cf. Communiqué de la Société du 13 janvier 2020

« A compter de la vingtième année de leur émission, la société est en droit de procéder au rachat ou à la conversion en actions de l'ensemble des parts existantes, sur la seule décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. A dater de cette décision, les droits attachés aux parts sont éteints et les anciens porteurs de parts exercent des droits attachés aux actions provenant de la conversion ou deviennent créanciers du prix de rachat. Le taux de conversion ou le prix de rachat sont déterminés par voie d'expertise.

Est réputée non écrite toute clause contraire aux dispositions du présent article, dont les modalités d'application seront fixées par décret. ».

La protection des intérêts financiers des porteurs de parts et d'actions est assurée par un processus d'évaluation strictement encadré par le décret n°67-452 du 6 juin 1967.

L'évaluation du prix de rachat ou du taux de conversion des parts de fondateur est confiée à un collège d'experts, qui doivent être impérativement commissaires aux comptes et/ou expert inscrits près les cours et tribunaux.

Le 13 janvier 2020, le conseil d'administration d'EPC a désigné le cabinet LEDOUBLE, représenté notamment par Madame Agnès PINIOT, avec mission d'évaluer le prix de rachat et le taux de conversion des parts de fondateur conjointement avec l'expert qui sera désigné par l'assemblée générale des porteurs de parts.

Après consultation de l'Autorité des marchés financiers, le Conseil d'administration lui a également confié la mission de se prononcer sur le caractère équitable des conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée envisagée sur les actions de la Société, conformément à la réglementation applicable.

Le 24 février 2020, l'assemblée générale des porteurs de parts de fondateur a désigné M. Gilles Chodron de Courcel (Cabinet Ricol Lasteyrie) en qualité d'expert chargé d'évaluer le taux de conversion et le prix de rachat des parts de fondateur conjointement avec le cabinet Ledouble

Les deux experts doivent remettre leur rapport au conseil d'administration d'ici le 7 mai 2020 (cf. Communiqué publié le 23 avril 2020).

5.3. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions visées par l'article L.233-11 du code de commerce

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de clauses de conventions visées à l'article L.233-11 du Code de commerce.

5.4. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance

A la connaissance de la Société, au 9 avril 2020, les personnes suivantes détenaient plus de 5% du capital social ou des droits de vote :

Détenteur	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote (1)
EJ Barbier (2)	113.600	67,46%	211.342	78,05%
M. Allan Green et affiliés (3)	19.035	11,30%	19.035	7,03%
EPC SA (auto-détention)	16.102	9,56%	N/A	N/A

(1) Sur la base de 270.746 droits de vote théoriques. Cf. communiqué du 10 mars 2020 ;

(2) Sur la base des registres d'actionnaires nominatifs ;

(3) concerne M. Allan Green et les sociétés Candel & Partner et Consellior qu'il contrôle ; sources déclaration AMF n°220C1244 du 9 avril 2020.

5.5. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Non applicable

5.6. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Non applicable

5.7. Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société d'accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice de droits de vote de la Société.

Il est rappelé que la Société a annoncé, le 13 janvier 2020, la signature d'un contrat d'acquisition concernant le transfert de 100% du capital d'E.J. BARBIER à 4 Décembre SAS, une société de reprise contrôlée par quatre véhicules d'investissement gérés par la société de gestion Argos Wityu SAS et dans laquelle certains actionnaires actuels d'E.J. Barbier et certains dirigeants du groupe EPC détiendront une participation minoritaire (la « Transaction »). Sous réserve de réalisation des conditions suspensives auxquelles est subordonnée la Transaction (cf. communiqué du 13 janvier 2020), les actionnaires d'E.J. BARBIER se sont obligés à céder toutes leurs actions EJ BARBIER à 4 Décembre SAS et, en conséquence, ont collectivement souscrit, chacun dans la limite de ses pouvoirs respectifs, des engagements de faire leurs meilleurs efforts afin, notamment, que la Société EJ BARBIER conserve, pendant toute la durée du contrat, ses actions de la Société.

5.8. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

Les administrateurs sont nommés et révoqués dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les statuts sont modifiés dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

5.9. Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 20 juin 2019, dans sa 10ème résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à faire acheter ses propres actions par la Société en vue d'animer le marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement, dans le respect du Règlement 596/2014 du parlement européen et du conseil européen du 16 avril 2014 sur les abus de marché et dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourra être réalisé à tout moment (sauf en période d'offre publique même intégralement réglée en numéraire visant les titres de la Société) et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré sans pouvoir excéder le prix de marché, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), offres publiques, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ou par l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, dans les conditions prévues par l'Autorité des marchés financiers et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Part maximale du capital susceptible d'être acquise en vertu de la présente autorisation : 0,50% (ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'assemblée générale du 20 juin 2019)

Prix maximum d'achat (hors frais) par action : 1 800 euros, soit un montant global affecté au rachat de 1 515 600 euros

Durée de l'autorisation : 18 mois

Il est prévu de renouveler cette autorisation.

5.10. Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

Aux termes de la Convention de crédit senior conclue avec BNP Paribas le 29 mars 2017 (cf. Rapport de gestion 2017, chapitre 7.3 – Nouveau financement senior) et du contrat de placement obligataire privé du 24 février 2016 (cf. Rapport de gestion 2016, chapitre 6-1 Placement obligataire privé), le changement de contrôle d'EPC SA constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire.

5.11. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

A la connaissance de la Société, il n’existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE

2019

La déclaration de performance extra financière (DPEF) a pour objectif de répondre aux exigences de l'article L.225-102-1 du Code Commerce : apporter des informations sur la manière dont notre société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et sur les effets de celle-ci quant au respect des droits de l'homme , de la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

Elle prend en compte :

- l'identification de nos parties prenantes, page 2
- la cartographie de nos enjeux page 3
- les chiffres clé de notre politique sociale, page 4
- notre modèle d'affaire, page 9
- notre analyse des risques, page 14
- le suivi de nos indicateurs, page 16
- les autres points RSE page 22

Toutes les informations figurant dans cette DPEF sont pertinentes au regard des principaux risques identifiés

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) fait partie intégrante de l'ADN du Groupe EPC depuis plus d'un siècle, toutes nos décisions et nos activités sont programmées et mises en œuvre de manière à être conforme à notre vision élargie de la démarche RSE ; cette vision détermine ce que doit être notre responsabilité en tant que groupe international vis-à-vis de nos employés, de nos partenaires et de l'ensemble de la collectivité.

Le respect est une valeur fondamentale et historique du Groupe EPC : le respect des personnes, le respect de l'environnement et le respect des institutions.

Dans la pratique et dans la réalité de tous les jours, ce principe fondamental se traduit par :

- Une politique très exigeante en matière de santé et d'hygiène
- Un comportement éthique et transparent
- L'éducation et le bien-être social au travers d'une implication forte en matière de développement des communautés

- La protection de l'environnement à travers la préservation de la faune, la protection et la sauvegarde des milieux naturels

Notre démarche repose sur le processus suivant :

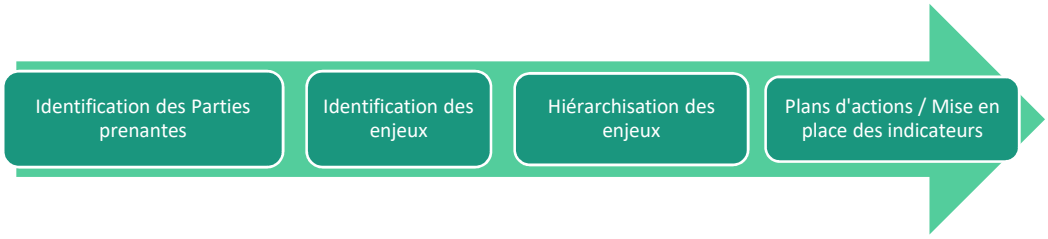

LES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES DU GROUPE EPC PEUVENT ETRE REPARTIES EN 4 GRANDES FAMILLES :

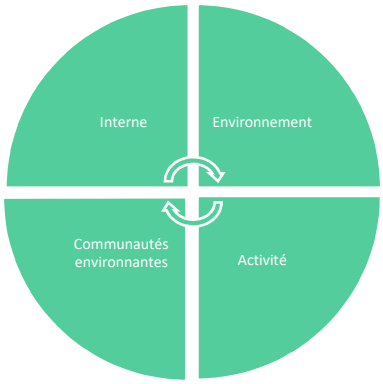

- Les parties prenantes internes à l'entreprise : les salariés et leurs représentants.
- Celles liées au respect de l'environnement : les institutions en charge de la gestion des espaces naturels, les organismes de contrôle et de régulation.
- Celles liées à l'activité : les clients, les fournisseurs, les concurrents.
- Celles liées aux communautés locales : le voisinage, les mairies, les écoles, les associations.
-

CARTOGRAPHIE DES ENJEUX

En prise directe avec les métiers du groupe et les risques qui lui sont liés, notre politique RSE se décline dans chacune de nos filiales, et sur tous nos métiers, en direction de toutes les parties prenantes liées à nos activités et en tenant compte de leur dispersion géographique :

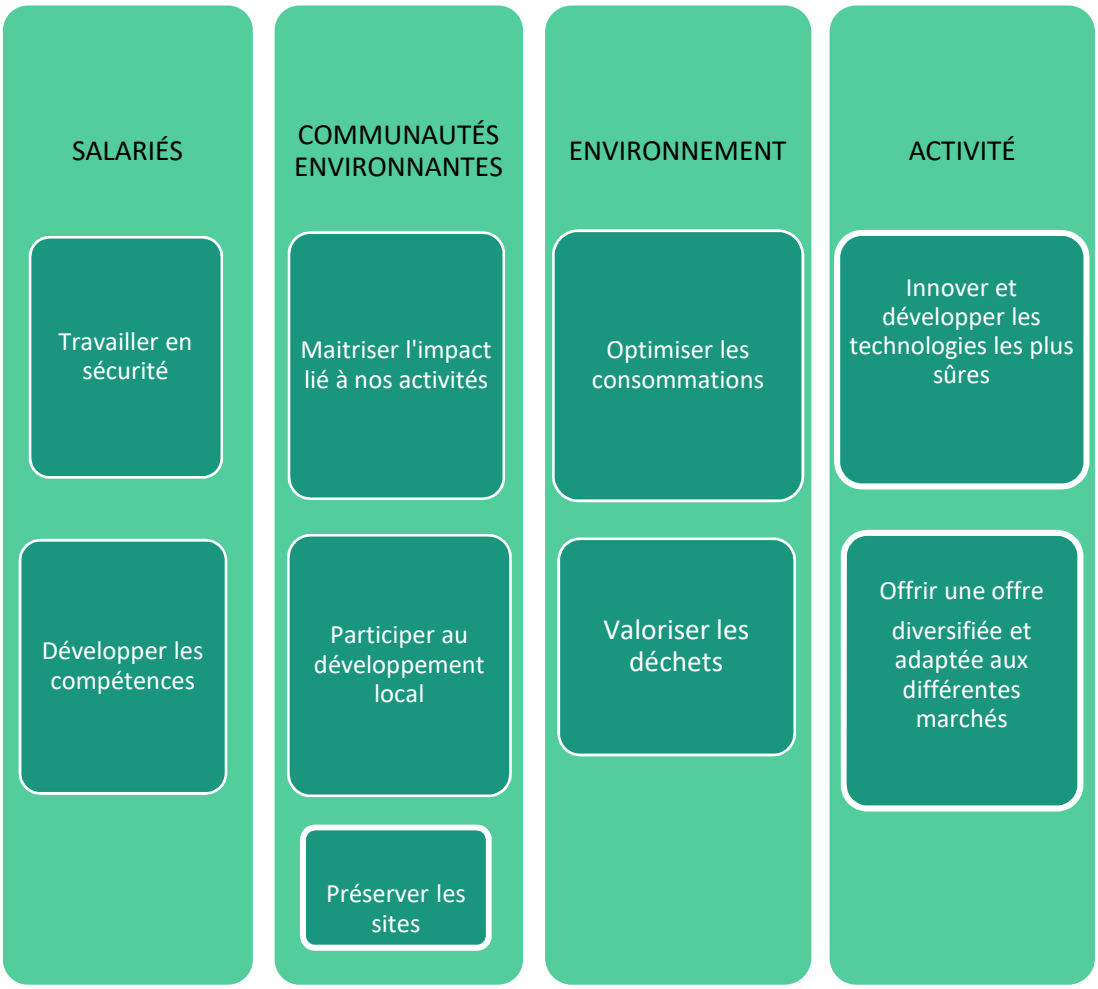

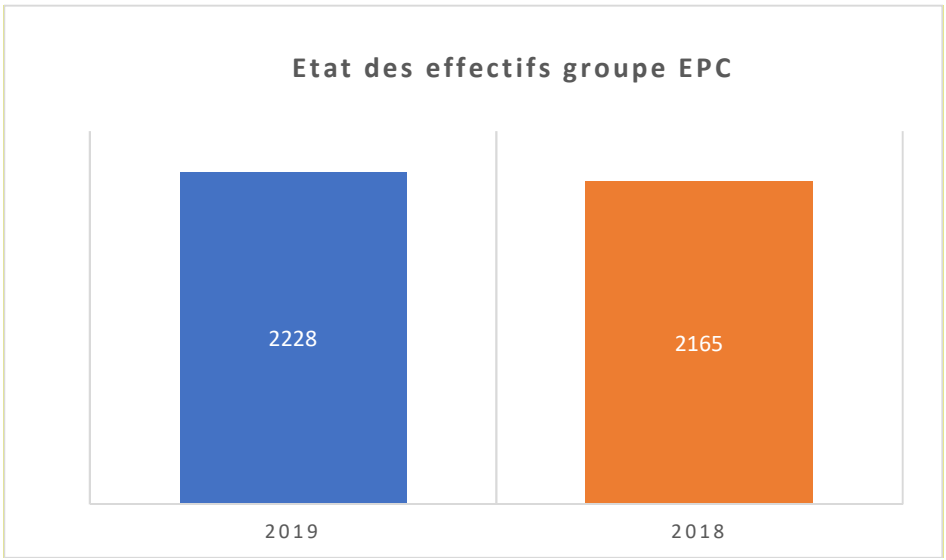

Embauches 2019 : 290 embauches

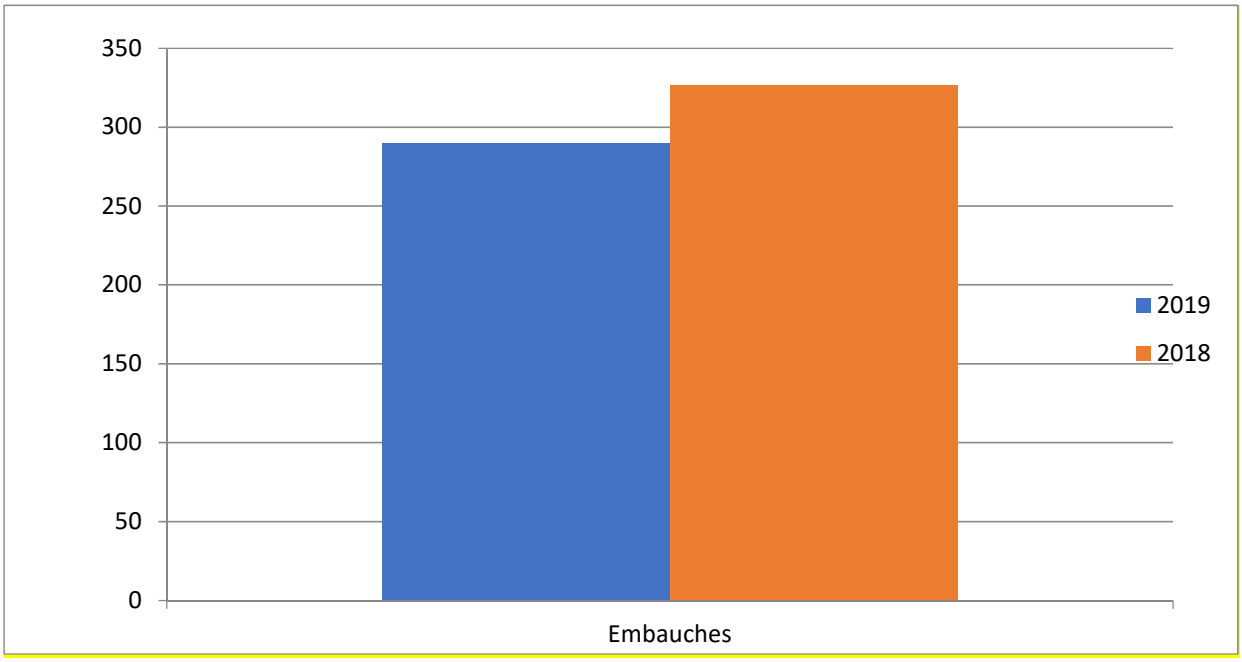

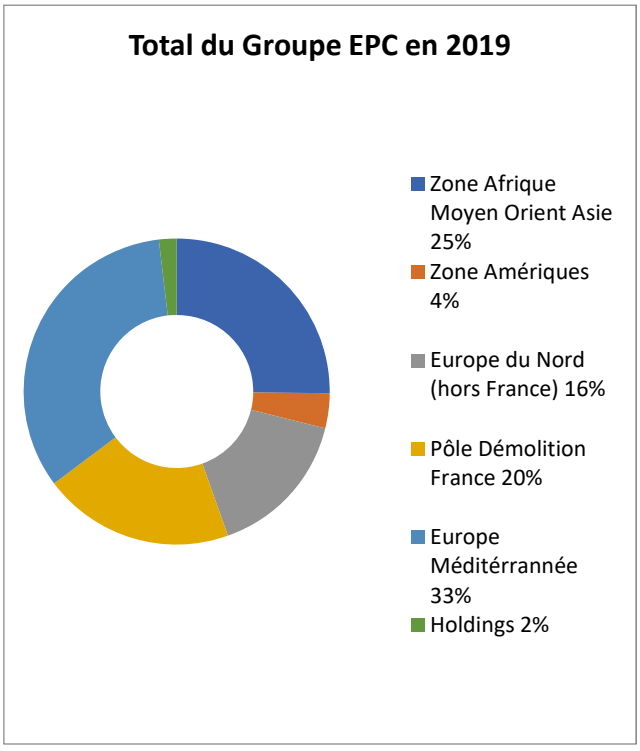

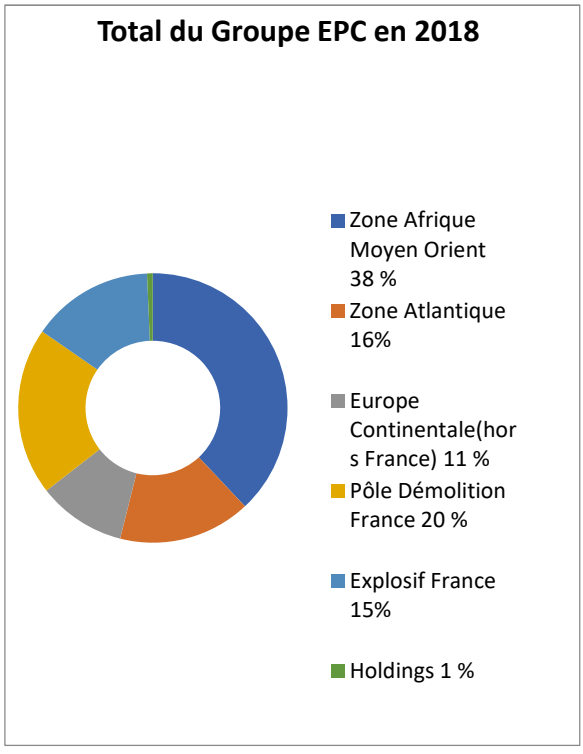

Licenciements 2019 : 142 licenciements (dû essentiellement à un plan de licenciement économique consécutif à la perte d'un contrat en Guinée)

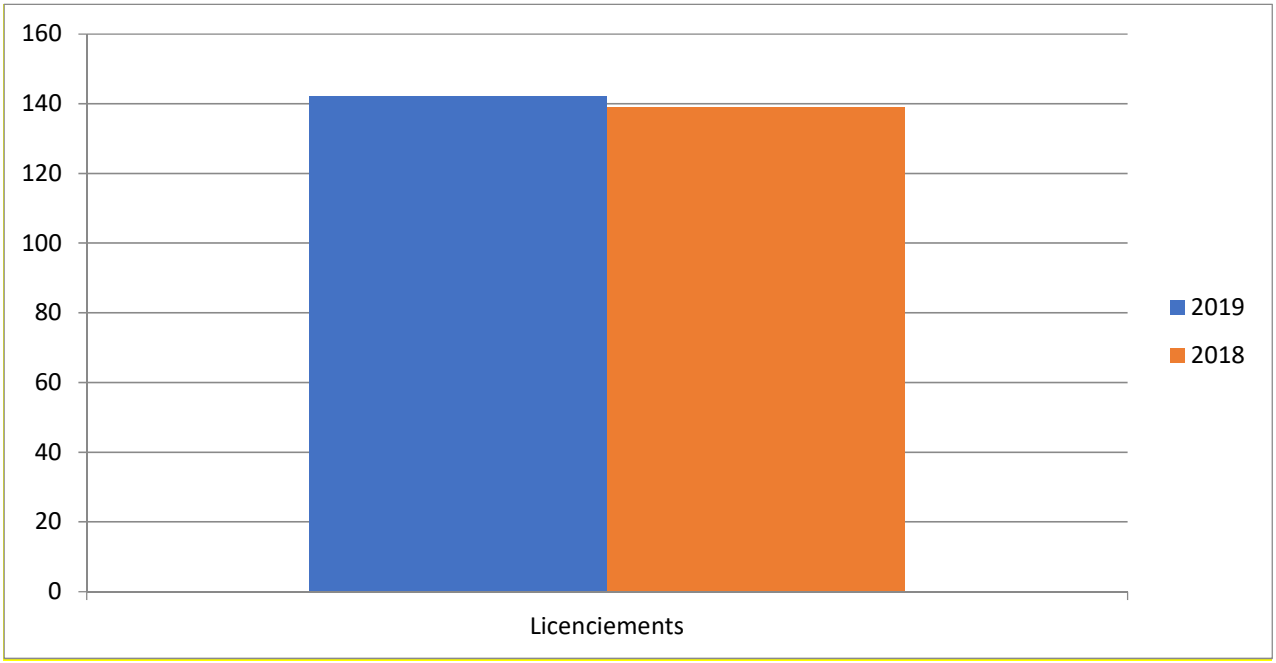

Les rémunérations :

Salaire annuel moyen brut des filiales opérationnelles Zone Afrique/MO, exprimé en euros situés dans une fourchette : de 4 114 € à 31 315. € en 2019 (contre de 2 849 € à 31 315 € en 2018).

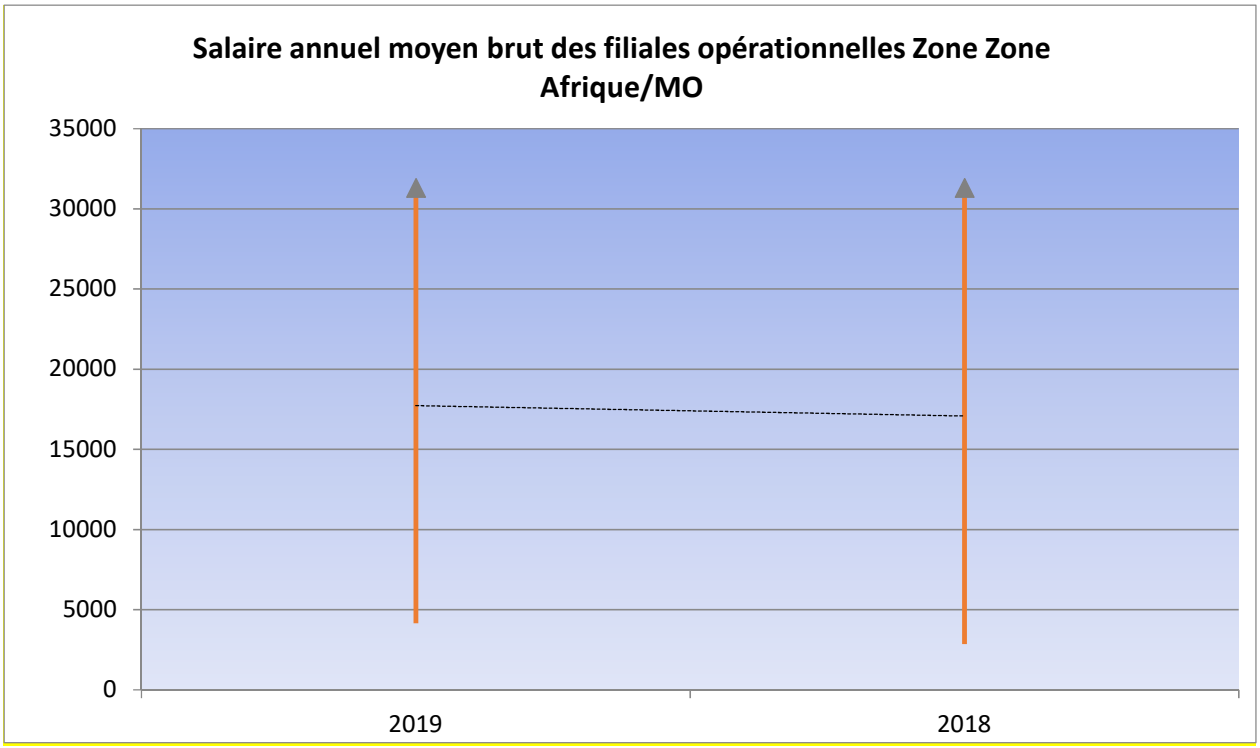

Salaire annuel moyen brut des filiales opérationnelles zone Europe/Atlantique, exprimé en euros, situé dans une fourchette de 24 886€ à 81 341 € en 2019 (contre 21 111€ à 80 000 € en 2018)

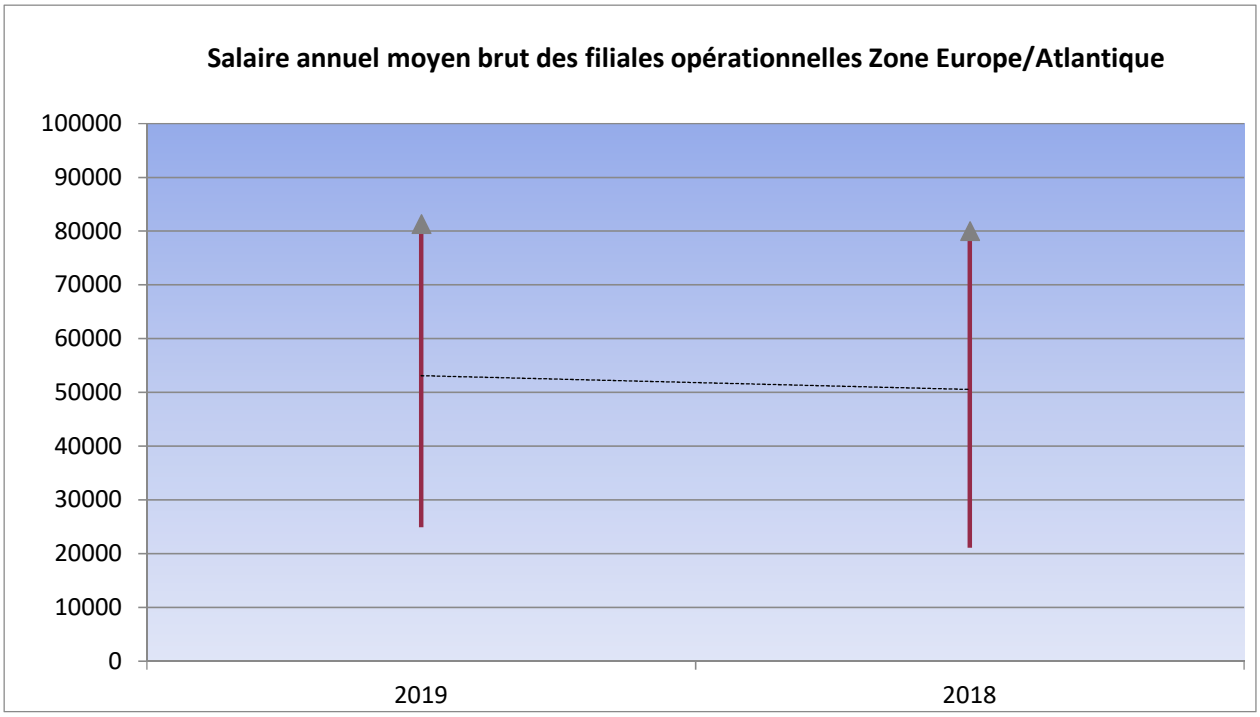

Les rémunérations annuelles des filiales opérationnelles, qui représentent 99 % des effectifs, sont en augmentation par rapport à 2018.

FORMATION :

Périmètre France +Royaume Uni

2019 :

- France : 24 703 heures (chiffre globalement en forte hausse par rapport à 2018) dont Démolition :8 125 heures
- UK : 11 031 heures incluant les heures de formation du personnel EPC UK ainsi que les heures de formation dispensées dans le cadre de l'activité de centre de formation

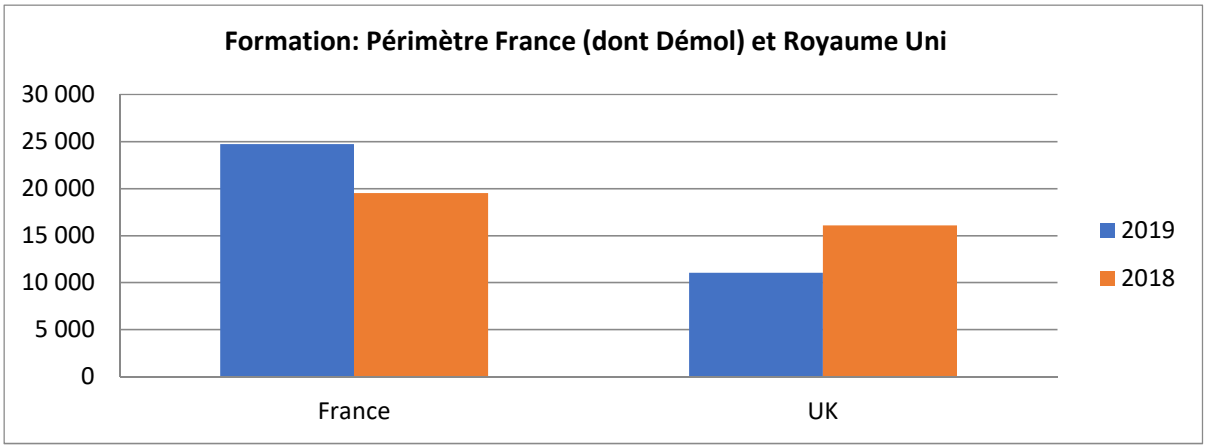

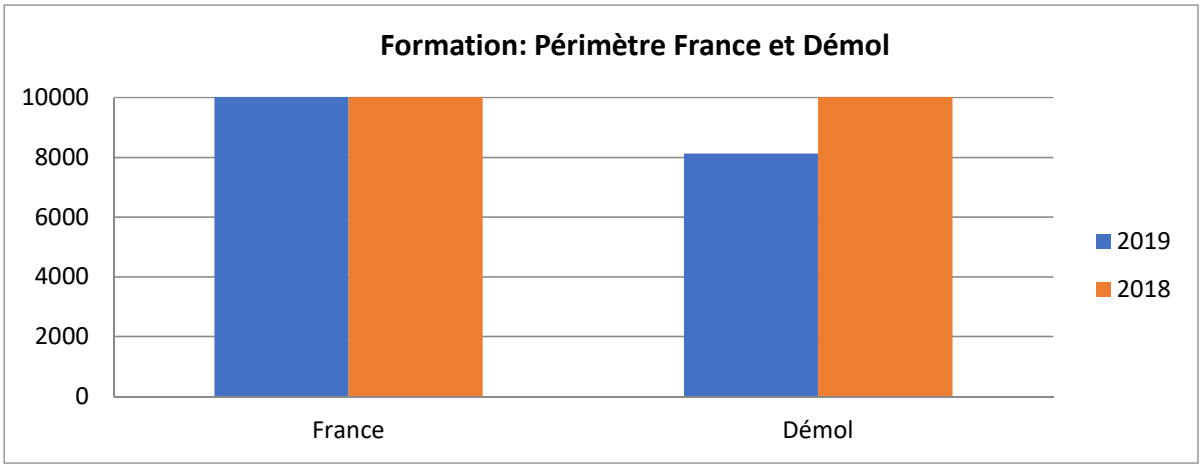

EPC UK a poursuivi le développement de l'activité du Learning and Development Center inauguré en 2015.

Notre modèle d'affaires

Au service de ses clients depuis 125 ans, le groupe EPC a su évoluer en s'adaptant.

D'une entreprise de production et commercialisation de dynamite à la fin du XIX^{ème} siècle, la société EPC est devenue un groupe mondial apportant à des clients sur cinq continents des produits performants et des services adaptés à leurs besoins, aussi divers que complexes.

NOS ENGAGEMENTS

La sécurité :

Nous veillons à encourager les bonnes pratiques sécurité auprès de nos collaborateurs. Cette culture de la Sécurité est cristallisée par le programme « Esprit d'Equipe » dont les messagers sensibilisent les équipes sur le terrain à l'objectif du zéro accident.

EPC groupe s'efforce chaque jour de faire de la sécurité une valeur essentielle et communautaire.

Source : basée sur l'évolution du TF1 (Taux de fréquence 1) d'Avril 2007 à Décembre 2019, Direction SSE Groupe, Février 2020

La responsabilité sociétale :

Respect des personnes, respect de l'environnement, respect des institutions : depuis plus d'un siècle une vision élargie de la responsabilité sociétale.

Présente sur les cinq continents, la société continue de croître en harmonie avec les communautés locales tout en veillant à la protection de la nature)

Cette vision se traduit par des actions de terrain qui vont au-delà des attentes règlementaires habituelles.

L'innovation :

Le progrès technologique est le levier du développement stratégique et le gage de la satisfaction client : en quête permanente de sécurité, de performance et de qualité, le pôle EPC Innovation est animé par des ingénieurs et techniciens connectés à la réalité du terrain et apporte des réponses concrètes à des besoins réels.

Source : EPC France, DAF (2020)

RISQUES ASSOCIES :

NOS METIERS

La production et distribution d'explosifs :

Activité historique du groupe EPC elle reste au cœur de notre développement.

Ses formulations innovantes, gage de productivité, fiabilité et sécurité positionnent le groupe EPC comme un acteur incontournable sur l'ensemble de ses marchés.

Une traçabilité totale, grâce à une solution agrégeant l'ensemble de de la boucle logistique, de la sortie de la chaîne de production à la livraison sur site, en passant par le flux des retours.

Le forage- minage :

Servi par une expertise reconnue le forage- minage constitue un maillon essentiel de la chaîne de valeur de l'industrie extractive.

Profilage du front, conception de plans de tir, chargement des explosifs, services d'abattage au m3, mesure des vibrations : l'activité forage-minage s'est considérablement développée.

La démolition :

Avec 7 filiales en 2018 en France, le pôle Démolition propose une richesse et une technicité de moyens uniques sur le marché : démantèlement industriel, foudroyage de bâtiments, gestion des déchets, travaux de dépollution, désamiantage, déplombage.

La sécurité des procédés, la haute technicité tout comme le respect des parties prenantes et de l'environnement sont au cœur du déploiement de ressources humaines ultraspécialisées et d'un vaste parc de machines.

Source : Direction de l'activité démolition EPC, DAF 2020

La chimie énergétique :

Historiquement liée à notre savoir-faire de la chimie des produits nitrés, cette activité basée au Royaume Uni fait de nous un des leaders mondiaux sur le marché des additifs diesel qui contribuent à diminuer significativement la pollution automobile.

Les travaux spéciaux :

Microminage, minage TP, travaux en accès difficile et confortement : nos spécialistes opèrent depuis plus de vingt ans dans le secteur des travaux publics comme des tunnels.

C'est la complémentarité des métiers du groupe EPC qui en fait un acteur incontournable des travaux spéciaux et un des leaders européens de la discipline

Logistique :

Une expérience reconnue dans l'organisation d'opérations logistiques complexes et sur mesure des matières dangereuses

Rompue aux diverses réglementations internationales, EPC Logistics assure le transport multimodal de tous types de produits de classe 1 et 5 à travers le monde et dispose de son propre port dont les docks sont au cœur des circuits logistiques desservant toute l'Europe.

RISQUES ASSOCIES :

NOS IMPLANTATIONS

43 filiales
dans 23 pays

Des clients dans
45 pays et
5 continents

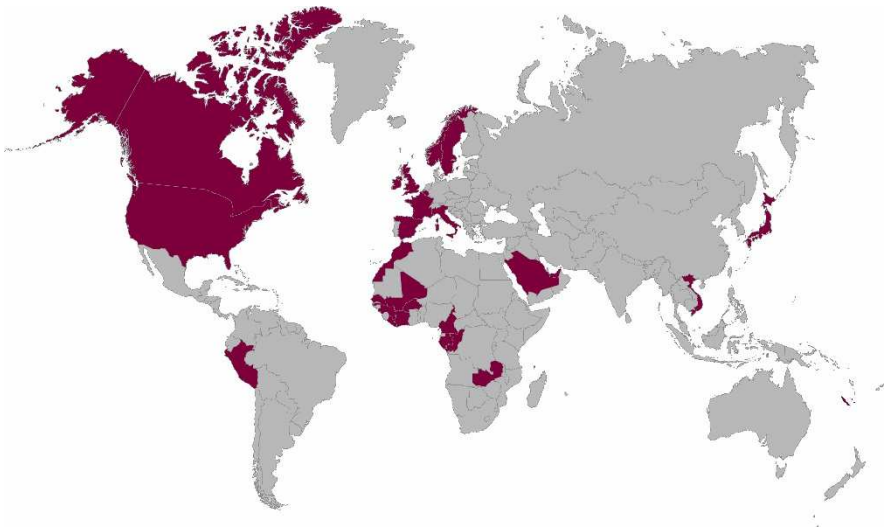

RISQUES ASSOCIES :

MAÎTRISE D'UNE **DÉFAILLANCE INFORMATIQUE**

ALTERNATIVE À UNE **FERMETURE DE SOLUTIONS LOGISTIQUES** À L'EXPORTATION

ANTICIPATION DES **CONSÉQUENCES D'UNE PANDÉMIE**

Notre analyse des risques

L'entreprise a procédé conformément aux articles : L. 225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce à la revue de ses principaux risques extra financiers à partir de l'analyse de leur matérialité existante, de leur pertinence et de la gravité de leurs enjeux liés à l'analyse des risques financiers.

Un registre des risques a été élaboré à l'occasion de la mise en place de la définition du plan d'activité du groupe. Ces risques font l'objet d'une cotation systématique qui permet d'évaluer **leur pertinence et leurs enjeux.**

Ces risques et leur cotation sont revus annuellement par le comité de direction du groupe. Les procédures de revue sont intégrées au système de management associé à la certification ISO 22 301. Cette norme atteste de la capacité de l'entreprise à gérer en mode dégradé le retour à un fonctionnement normal dans les meilleures conditions et ce pour l'ensemble des activités critiques identifiées.

Cinq risques susceptibles d'avoir un **impact social et environnemental** significatif ont été retenus par le comité de direction dans le cadre de la déclaration de performance extra financière (DPEF).

Corrélativement à cette analyse des risques, des politiques ont été poursuivies ou mises en œuvre, débouchant sur des actions dont l'efficacité sera mesurée par des indicateurs spécifiques qui seront suivis chaque année au siège du Groupe.

	POLITIQUE	ACTIONS	INDICATEURS
PRÉVENTION DES **ACCIDENTS INDUSTRIELS**	Politique SSE	Publication mensuelle rapport SSE Groupe	Tf,Tg,Remontées situations à risque et HIPO
	Politique Assurances Groupe (Dommages/Perte d'Exploitation)	· Renouvellement depuis 2008 du programme Groupe avec extension progressive aux nouvelles filiales et amélioration des garanties Dommages · Augmentation de la perte d'exploitation pour certains sites	· Nombre /Pourcentage de filiales couvertes par le programme · Nb de visites de prévention par l'assureur · Nb de filiales auditées
	Politique Protection Sociale Santé/Prévoyance)	Mise en place de programmes systématiques de couverture Accident du Travail (Employers Liability) et Prévoyance	· Pourcentage de filiales couvertes en AT · Pourcentage de filiales couvertes en Prévoyance
	Surveillance sols et couverture RCAE (Responsabilité Civile Atteintes à l'Environnement)	Programme de campagne de prélèvements sur les principaux sites Groupes qui le nécessitent	Renvoi à la note de Provisions environnementales

	POLITIQUE	ACTIONS	INDICATEURS
ANTICIPATION DES **CONSÉQUENCES D'UNE PANDÉMIE** (restrictions voyages)	Certification ISO 22301 contrat ISOS, charte télétravail, mise en place d'outils informatiques type Skype Business	Procédures mode dégradé, réunions annuelles avec ISOS, mise en place outil FIGGO	Nombre de jours de télétravail dans l'année pour le Siège ; nombre d'heures de connexion ; nombre de réunions Skype, chiffres 2018 à comparer en 2019

	POLITIQUE	ACTIONS	INDICATEURS
ALTERNATIVE À UNE **FERMETURE DE SOLUTIONS LOGISTIQUES** À L'EXPORTATION	Certification ISO 22301 veille fournisseurs et réglementation	Procédures mode dégradé	Nombre de tests ou situations réelles dans l'année, chiffres 2018 à comparer en 2019

	POLITIQUE	ACTIONS	INDICATEURS
MAÎTRISE D'UNE **DÉFAILLANCE INFORMATIQUE** · incendie salle serveur · incident grave sur réseau opérateur (+4h) · panne informatique majeure (ERP Sage x3) · perte serveur BFC · défaillance applications Track and Trace · perte des historiques logiciels Sage Immo 2000 et / ou Progefi	Plan de reprise informatique (PRA) certifié ISO 22301	Procédures mode dégradé	Nombre de tests ou situations réelles dans l'année, chiffres 2018 à comparer en 2019

Nos indicateurs en 2019

Des indicateurs ont été mis en place au siège d'EPC courant 2018 et ont l'objet d'un suivi annuel

Indicateur mis en place par la Direction des Achats afin de suivre le nombre de fournisseurs en source unique pour les produits stratégiques pour le Groupe

Objectif : qualification de produits de substitution (solutions alternatives)

Le suivi de cet indicateur permet de noter une amélioration sensible de notre taux de source unique par rapport à 2018

En 2019 Total produits stratégiques	62
Nb de produits à source unique dont (fournisseur unique)	6

Indicateur : taux de source unique 10%

Objectif : 0%

Quatre catégories d'indicateurs permettent le suivi des actions consécutives aux différentes politiques mises en œuvre pour couvrir ce risque

Politique SSE :

Notre politique Sécurité Santé Environnement est déclinée en 4 volets :

- Notre Vision
- Notre Déclaration Sécurité Santé Environnement

- Notre Déclaration Sécurité des Procédés
- Nos principes

Les indicateurs se partagent entre :

- Indicateurs statistiques comme Taux de fréquence et Taux de gravité

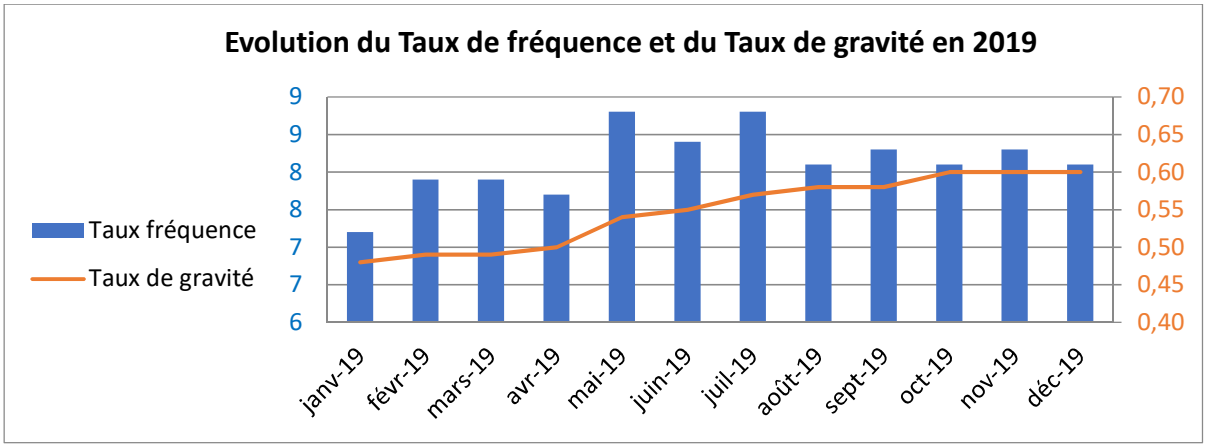

- Indicateurs prédictifs comme Remontée de situations à risque dont Nombre d'incidents à haut potentiel appelé HIPO

Les indicateurs prédictifs reflètent notre capacité à prévenir des accidents avec arrêts ou des sinistres majeurs. Ces remontées et ces HIPOS doivent être significatifs pour garantir un niveau suffisant en matière de prévention d'accidents.

En 2019, 2678 situations à risque ont été rapportées dans l'ensemble du Groupe comportant 52 HIPO.

- Notre Déclaration Sécurité des Procédés
- Nos principes

Les indicateurs se partagent entre :

- Indicateurs statistiques comme Taux de fréquence et Taux de gravité

****

Politique assurances groupe :

Nombre - % de filiales couvertes par le programme groupe d'assurance dommage :

23 filiales sur 31 (74%)

****

La mise en place de notre Politique Assurances Groupe s'accompagne d'un retour d'expériences de la part de notre assureur sous la forme d'une cartographie permettant de relever les points forts de nos principaux sites mais aussi des points d'amélioration.

Cette cartographie s'effectue grâce à des missions depuis le début de notre contrat de sites différents d'une année sur l'autre.

Les indicateurs peuvent être regroupées ainsi :

	2017	2018	2019
Nombre de visites de prévention par l'assureur planifiées	2	2	2
Nombre de visites de prévention par l'assureur réalisées	2	1	3
Nombre de filiales auditées	EPC UK : les sites de Bramble Island et Rcw	MCS : le site de Souman	EPC Fr, Site Smc Kemek, Site Enfield EPC Uk, Site Rcw

****

Politique Protection Sociale, Santé, Prévoyance - 2 indicateurs :

Nombre de filiales couvertes en Prévoyance : 67% (21 filiales sur 31 ayant répondu)

La quasi-totalité des filiales française bénéficient dans leurs contrats de Prévoyance des couvertures capital décès, rente éducation et incapacité/invalidité

Parmi les filiales étrangère couvertes en Prévoyance, une douzaine bénéficie de la couverture «capital décès » et incapacité/invalidité.

Nombre de filiales couvertes en AT : 64,5% (20 filiales sur 31 ayant répondu)

Plusieurs filiales françaises de la Démolition bénéficient d'un régime de couverture AT plus favorable que le régime légal au profit des ETAM et des Cadres (complémentaire pro BTP)

A l'étranger quelques filiales ont choisi d'assurer à leurs salariés une couverture à 100% en cas d'accident de travail (au-delà du régime légal en vigueur ou en cas d'absence de couverture légale) ou une prise en charge de tous les frais médicaux

C'est notamment le cas au Gabon, en Arabie Saoudite, en Suède et au Maroc

Surveillance sols et politique RCAE : ces informations figurent dans la note de provision environnementale (chapitre 6-12 de l'annexe des comptes consolidés)

ALTERNATIVE
À UNE **FERMETURE**
DE SOLUTIONS
LOGISTIQUES
À L'EXPORTATION

Nombre de tests ou situations réelles dans l'année

Dans le cadre de notre démarche de préparation à la continuité de nos activités suite à une crise, nous avons mis en place un système de gestion de continuité d'activité.

Ce système de gestion de la continuité d'activité a fait l'objet d'une certification à la norme ISO 22301 en octobre 2017 pour une période de 3 ans avec audit de suivi en Octobre 2019.

Des indicateurs permettant de mesurer les retours d'expériences sont en place soit sous la forme de simulation de tests soit sous la forme d'exercice réels pour lesquels une formalisation du Retour d'expériences est effectuée.

	2017	2018	2019
Nombre de crises réelles liées à un aspect logistique	2	1	1

	2017	2018	2019
Nombre de tests ou simulations liées à un aspect logistique	0	0	0

ANTICIPATION
DES **CONSÉQUENCES**
D'UNE PANDÉMIE

Mise en place en 2018 des outils FIGGO (gestion congés et télétravail) et Skype Business (visio et audio conférences) au siège du groupe

Objectif : éviter les déplacements des collaborateurs du siège notamment en cas de pandémie

Jours de télétravail en 2019 : 421,5 – Salariés concernés :41 salariés sur 37 habilités au télétravail

Le nombre de jours de télétravail a fortement augmenté, en particulier en fin d'année en raison des grèves de transport.

Des salariés non éligibles ont été exceptionnellement autorisés à faire du télétravail

<u>Visio/audio conférences</u> :

Nombre de conférences organisées :

Février 2019/ en décembre 2019 : 52/67 avec un pic à 75 en octobre

Nombre de participants (en cumulé mensuel):

Février 2019/ en décembre 2019 : 57/57 avec un pic à 64 en juillet

Durée des conférences (en minutes cumulées mensuelles) :

Février 2019/ décembre 2019 : 92/103 avec un pic à 133 en novembre

Ces indicateurs sont en très forte hausse par rapport à 2018 . On constate que non seulement le nombre de visio/audio conférences a été très important en octobre/novembre (période des budgets) mais que le nombre de participants a connu également un pic en été .

MAÎTRISE D'UNE
DÉFAILLANCE
INFORMATIQUE

Toujours dans le cadre de notre démarche de préparation à la continuité de nos activités suite à une crise, notre système de gestion de continuité d'activité a identifié une activité critique relative à la défaillance informatique.

Cette activité critique est prise en compte à l'aide d'un kit opérationnel contenant les procédures en mode dégradé à activer en fonction du scénario décrit.

Des indicateurs permettent aussi de mesurer l'efficacité de notre système grâce aux retours d'expériences appelés REX. Ces REX s'effectuent soit après des simulations de tests soit d'exercice réels pour lesquels une formalisation du Retour d'expériences est effectuée.

	2019	2018
Nombre de crises réelles liées à un aspect informatique	0	0
Nombre de tests ou simulations liées à un aspect informatique	0	2

Autres points RSE

Au-delà des risques identifiés, pour lesquels des indicateurs ont été mis en place, EPC a développé des politiques et mis en place des actions pour prendre en compte les autres conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

Le Groupe EPC exerce ses activités dans le monde entier. Ses collaborateurs sont confrontés à de multiples situations pouvant générer des questionnements relatifs à l'éthique.

En 2018 le groupe EPC a fait évoluer les codes de gouvernance encadrant l'activité de ses collaborateurs pour les mettre en conformité avec la loi Sapin 2.

En 2019, afin de de mieux cibler les exigences en matière de lutte contre la corruption, une Charte Ethique incluant un code de conduite anticorruption, une politique cadeaux et une procédure d'alerte ont été mis en place dans le groupe.

La diffusion de cette procédure a été faite auprès de 1287 salariés de 21 filiales du groupe et du siège .

Un dispositif de formation destiné aux cadres et personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence commencé à être déployé dans chaque filiale, en commençant par le siège.

Au 31 décembre 2019, 34 personnes ont été formées . Ces formations vont se multiplier en 2020.

Un Comité d'Ethique chargé de recueillir et de traiter les alertes qui remontent via le dispositif d'alerte interne a également mis en place par décision du Président en date du 17 octobre 2019
La charte de ce Comité Ethique a été présentée au conseil d'administration du 12 décembre 2019.

Une Direction Conformité et Règlementation a été créée au sein du Groupe afin d'assurer le suivi de l'ensemble de ces procédures.

Par ailleurs, la lutte contre l'évasion fiscale s'articule autour de deux piliers :

- Une politique de prix de transfert conforme aux recommandations de l'OCDE
- Une procédure de suivi des contrôles fiscaux qui permet de partager les bonnes pratiques au sein du groupe et de mettre en commun les difficultés rencontrées

---

Le Groupe attache une importance particulière au respect :

- des principes posés par la déclaration Universelle des Droits de l'Homme,

- des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ratifiées par la France

- des lois dans le domaine de la lutte contre la corruption

Le Groupe EPC a défini 6 droits essentiels des collaborateurs, inspirés des principes énoncés par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Ces droits figurent dans le code de Bonne Pratique des Affaires, revu en 2019 pour se concentrer désormais sur les engagement sociaux, sociétaux et environnementaux du groupe

Parmi ces droits essentiels :

<u>Prohibition du travail des enfants</u>

Le Groupe EPC n'accepte en aucun cas en son sein ou chez ses sous-traitants et fournisseurs l'emploi des enfants. Il est donc fondamental de respecter la limite d'âge légal minimal applicable dans tous les pays d'implantation du Groupe. Dans tous les cas, cet âge minimal, ne pourra être inférieur à celui prévu par les conventions 138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail, soit 15 ans, porté à 18 ans pour les travaux dangereux ou particulièrement difficiles.

<u>Prohibition du travail forcé</u>

Le Groupe EPC ne tolère en aucun cas en son sein ou chez ses sous-traitants et fournisseurs, l'usage du travail forcé, c'est-à-dire de travailleurs employés sous la contrainte, la force ou le chantage

---

Un reporting annuel portant sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable et de l'économie circulaire ainsi que le suivi des bonnes pratiques par la Direction SSE permet d'analyser l'impact territorial, économique et social de l'activité dans l'ensemble du groupe

En matière de développement durable

Depuis septembre 2015, 193 Etats se sont engagés collectivement pour atteindre 17 objectifs de développement durable d'ici 2030.

Le Groupe s'est mobilisé sur 6 de ces 17 objectifs de développement durable de la façon suivante :

- **Bonne santé et bien-être** : il s'agit d'un objectif Groupe depuis plusieurs années. Cet objectif a été renouvellé en 2019. Des initiatives ont été mises en place dans toutes les activités du Groupe :
  - L'objectif est d'améliorer la santé ou le bienêtre de nos salariés au travail à l'aide de campagnes spécifiques et ciblées en fonction de zones ou de filiales.

- **Industrie, Innovation et infrastructure** : l'innovation passe aussi par la mise en oeuvre de technologies de pointe dans des environnements très contraints :
  - Etudes pour minimiser les effets vibratoires des tirs chez le client SOCOCIM : **EPC Sénégal**
  - Assistance à la réfection de la route menant au dépôt de Kouriah : **EPC Guinée**

- **Consommation et production responsables**
  - Prise en compte de l'environnement en phase études puis sur chaque chantier (DEMOLITION) ;
  - Respect des Chartes Chantiers Verts (DEMOLITION) ;
  - Utilisation de filières REP , nouvelles filières de déchets (néons, mobilier…), partenariat avec des exutoires de recyclage , particpation à la COP 21 de la métropole de Rouen (DEMOLITION) ;
  - Véhicules légers hydrides (DEMOLITION) ;
  - Développement d'une politique de ré-emploi des matériaux issus des chantiers (DEMOLITION) ;
  - Air : équipements aux normes et entretenus (DEMOLITION) ;
  - Eau : brumisation à la source (sur l'outil) permettant une meilleure captation des poussières et une consommation d'eau réduite (DEMOLITION) ;

- Sol : absorbant à disposition avec récupération du déchet, rétention systématique (DEMOLITION) ;
- Recyclage des palettes (**EPC Espagne**)
- Achat d'empierrement auprès de nos clients pour l'entretien du site (chemins d'accès, court,…) **EPC Belgique**

- **Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique**
  - Dans la mesure du possible, **EPC Belgique** emploie des personnes domiciliées dans un périmètre géographique proche des dépôts (< 40 km). Excepté pour le personnel de carrières (chefs mineurs et foreurs), la répartition des clients se fait en fonction de la région dans laquelle habite le personnel. Les sous-traitants sont choisis aussi en fonction de la situation géographique.
  - Interdiction de la coupe de bois aux alentours du dépôt : **EPC Guinée**.
  - Suivi de la consommation de carburant de la flotte de véhicules à partir des fiches de carburant déposées dans chaque véhicule : **Mineex** au Sénégal.
  - Investissement dans une nouvelle génération de foreuse économe avec mise en place d'un indicateur de consommation ;
  - Plantation d'une forêt de teck sur le site de l'usine : **EPC Côte d'Ivoire** ;

- **Inégalités réduites**
  - Recours occasionnel à la population riveraine et locale : **EPC Cameroun** ;
  - Offre de stage d'une durée de trois mois aux étudiants de l'Institut des Mines de Boké et Conakry : **NITROKEMINE NITROKEMFOR** ;
  - En travaillant sur la base d'une méthodologie décrite dans les normes GRI, **MINEEX** participe à l'atteinte de 2 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) promus par l'Organisation des Nations Unies en 2015. Ces 2 objectifs choisis par **MINEEX** sont : travail décent et croissance économique, mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.
  - Contribution au développement du tissu économique de nos zones d'implantation au travers d'une politique d'embauche locale dynamique. L'ensemble des salariés non permanents est recruté parmi les populations riveraines de nos chantiers. Cette embauche locale et repartie sur plusieurs régions (Thiès, Louga, Kédougou) concerne les postes de malaxeurs, gardiens, manœuvres, lingères, ménagères et chauffeurs : **MINEEX** au Sénégal ;
  - Recrutement du personnel temporaire parmi les habitants des villages riverains de certains chantiers : **Marodyn** ;
  - Participation à des activités génératrices de revenu (AGR) par l'achat d'une broyeuse de manioc (semi transformation du manioc) et d'une moto tricycle (transport bord champs des produits agricoles) : **EPC Côte d'Ivoire** ;

En matière d'économie circulaire

L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien -être des individus.

En résumé, il s'agit de faire plus et mieux avec moins.

Quelques illustrations d'initiatives du Groupe relevées dans ce domaine :

Démolition :

- Analyse environnementale sur certain chantier avec prise en compte des nuisances et mise en place de moyens de prévention (DEMOLITION) ;

- Mesures environnementales de bruit sur chantiers spécifiques (DEMOLITION) ;
- Tri des déchets sur chantier et au dépôt (DEMOLITION) ;
- Zone déchet au dépôt avec zone / type de déchets (DEMOLITION) ;
- Tri au siège des papiers, cartons, piles (DEMOLITION) ;
- Mise en place d'un partenariat sur Nantes pour le reemploi (DEMOLITION) ;
- Rétention de tous les produits chimiques (DEMOLITION) ;
- Zone déchets produits chimiques au dépôt (DEMOLITION) ;
- Tri des déchets sur chantier (DEMOLITION) ;
- Brumisation sur bras de pelle et mise en place de turboram pendant les démolitions mécaniques (DEMOLITION) ;
- Tri des déchets sur chantier et au dépôt (DEMOLITION) ;
- Zone déchet au dépôt avec zone / type de déchets, recyclage sur chantier en moyenne à 90% (DEMOLITION) ;
- Amélioration de l'identification des déchets (amiantés) par code couleur, formation au logiciel de traçabilité des déchets IVESTIGO développé par la FFB (y compris bilan carbone) (DEMOLITION) ;
- Nouvelles filières de déchets (DEEE, néons, mobilier…), partenariat avec des exutoires de recyclage. Participation à la COP 21 de la métropole de Rouen(DEMOLITION) ;
- Développement d'une politique de ré-emploi des matériaux issus des chantiers(DEMOLITION) ;

Explosifs :
D'une manière générale, nos sites de production en Belgique, France, Angleterre et Suède, concernés par la production de matrice ,recyclent la matrice cristallisée ou en fin de vie comme le recyclage de la matrice "déchets" dans la production. Certains utilisent uniquement de l'électricité verte : **EPC Suède, 'EPC France**, **EPC Belgique**, **EPC UK** ;

D'autres initiatives spécifiques sont à relever telles que :
- Programme de maintenance préventive mis en place pour maximiser la durée de vie des pièces et, partant, des installations et des équipements : **KEMEK** en Irlande ;
- Recyclage des palettes : **EPC Espagne** ;
- Recyclage des déchets de production en produits emballés : **EPC Canada** ;
- Couverture du réservoir d'eau pour la lutte contre l'incendie afin de réduire l'évaporation : **EPC Espagne** ;
- Achat d'empierrement auprès des clients pour l'entretien du site **d'EPC Belgique** (chemins d'accès, cours)
- Participation au développement du réseau routier, à la construction de barrage hydroélectrique, et d'un port en eau profonde par approvisionnement en explosifs des entreprises de BTP : **EPC Cameroun** ;
- Mise en place d'un centre d'affutage pour la prolongation de vie des taillants, récupération des huiles usagées par SRH (une structure agrée) et remise des cartouches d'imprimantes et piles usées : **MINEEX** au Sénégal ;
- Cession des pièces détachées usées à une société agréée, ramassage des nonels après le tir et cession à une société de recyclage : **MINEEX** au Sénégal ;
- Réutilisation des filtres à air et des tiges usées par des particuliers. Recyclage des palettes par la société et des particuliers : **EPC Sénégal** ;
- Utilisation d'huiles de vidanges (huiles usagées) dans la production de la matrice destinée au minage : **NITROKEMINE NITROKEMFOR** en Guinée ;
- Forage d'eau potable effectué dans la cour d'une école primaire éloignée du centre-ville, pour lutter contre les amibiases chroniques et autres parasitoses dues à la consommation d'eau souillée : : **NITROKEMINE NITROKEMFOR** en Guinée ;
- Récupération de l'énergie de matières premières impropres à l'utilisation dans le process grâce aux trous de mine par détonation : **NITROKEMINE NITROKEMFOR** en Guinée ;

Autres :

- Au siège d'EPC recyclage des papiers et des capsules de café.

Un reporting annuel portant sur les relations sociales, l'égalité de traitement, la lutte contre les discriminations et l'emploi des personnes handicapées permet le suivi des actions mises en œuvre dans le Périmètre France + Royaume Uni

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

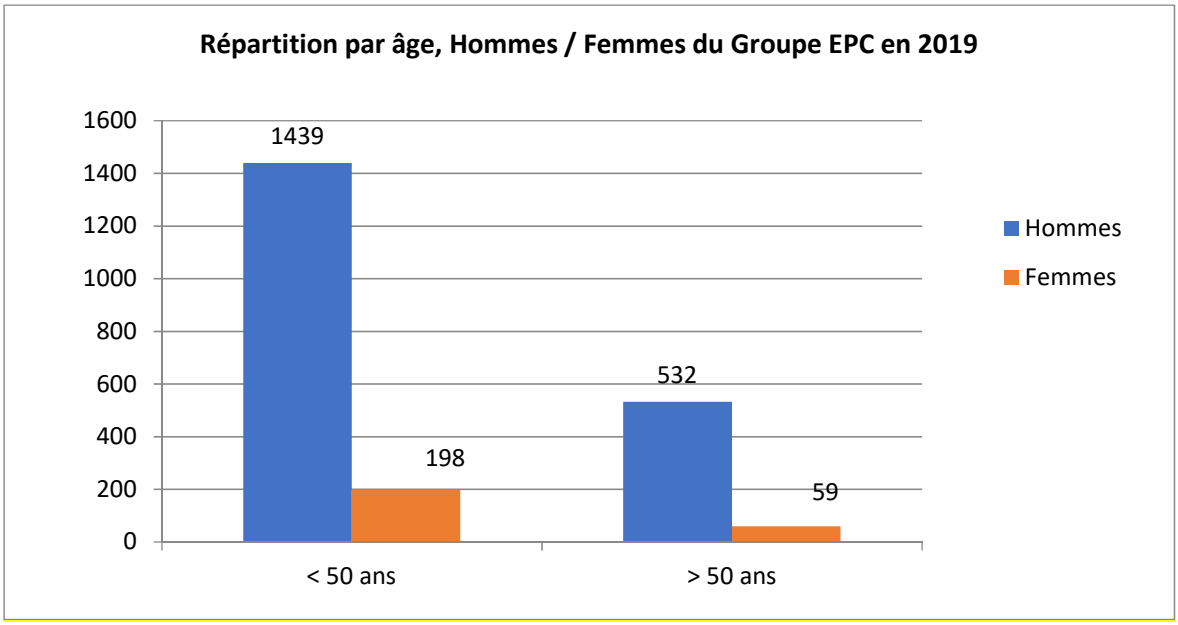

Le Groupe EPC comptait 11,53% de femmes en 2019, pourcentage en hausse par rapport à 2018 (10,30 %)

L'application de l'Accord triennal Egalité Hommes/Femmes, signé en novembre 2015 chez EPC France est en cours de rénégoiation

Occamat et Occamiante ont négocié et signé en janvier 2019 un plan d'action en matière d'égalité professionnlle entre les hommes et les femmes, avec des objectifs précis en matière de recrutement, formation, qualification, conditions de travail et rémunération effective, des actions et des indicateurs tels que :

-Nombre d'actions favorisant l'intégration,

-Répartition des embauches par catégorie professionnelles et type de contrats de travail,

-Evolution du nombre de femmes et d'hommes sur les niveaux de classement hiérarchiques où ils sont sous représentés,

-Nombre de candidatures retenues selon les sexes et le poste

ATD a programmé la négociation d'un plan similaire au 1 er semestre 2019 et dispose déjà d'un accord parité.

Ceci illustre la volonté du groupe de s'engager dans une démarche pragmatique et pro-active dans ce domaine de l'égalité H/F, dans des secteurs d'activités traditionnellement masculines.

Mesures prises pour améliorer les conditions de travail

Différents accords se sont poursuivis ou ont été négociés en France en 2019 : aménagement du temps de travail - NAO – CET- accords d'intéressement et de participation- PERCO-charte télétravail- forfaits jours- accord pénibilité-accord séniors-astreinets

Des accords d'intéressement et/ou de participation couvrent toujours plus de 95% des salariés français qui bénéficient également d'un plan d'épargne groupe.

Au-delà de ces accords, les sessions « Esprit d'Equipe » sont centrées sur le développement de la culture d'entreprise et favorisent l'esprit d'entraide au travail.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

EPC France , les sociétés du Pôle Démolition ainsi que le siège du groupe sont très impliquées dans l'égalité des chances en travaillant notamment en collaboration avec des structures comme des ESAT ou des CAT pour la prise en charge du traitement du linge, l'entretien des espaces verts, le recyclage du papier, l'achat de produits ménagers , de fournitures de bureau.

EPC Franec a également insatllé un bureau adaptable en hauteur avce ballon d'assise pour un employé reconnu handicapé .

Les filiales du Groupe EPC sont toutes mobilisées pour mettre en place de bonnes pratiques liées à la minimisation de leur empreinte carbone. Ces bonnes pratiques peuvent être regroupées ainsi en fonction des zones géographiques :

Europe Amériques Afrique

D'une manière générale, l'objectif est de :

- minimiser les déplacements aériens par la promotion d'outils de vidéoconférences grâce à des outils modernes et simples d'utilisation. Les progrès réalisés ces dernières années permettent une mise à disposition d'outils très conviviaux et faciles à paramétrer ce qui renforce une utilisation à grande échelle dans le Groupe. Bien évidemment, les déplacements par avion ne seront pas supprimés mais ces technologies contribuent à réduire,voire supprimer ,des réunions dans un certain

nombre de situations. L'importance accordée à cet objectif nous a amené à mettre en place un indicateur de suivi mesurant l'efficacité de ces technologies ;

De façon plus spécifique,

- projet d'utilisation de l'énergie renouvelable à partir de panneaux solaires et d'une éolienne dans un de nos dépôts au **Royaume-Uni** ;
- présence permanente de moutons dans le cadre de l'entretien du site à la place de moyens mécaniques exigeant des hydrocarbures en **Belgique** sur notre site de production.

Afrique

D'une manière générale, l'objectif est de :

- promouvoir l'utilisation d'ampoules basse consommations ;
- utiliser les climatiseurs en mode automatique avec arrêt pendant les pauses déjeuner et à la fermeture ;
- faire un usage restreint des téléphones et ordinateurs pour économiser les batteries et leur recharge
- favoriser l'utilisation à faible débit de l'eau dans nos bases et dépôts
- inciter à l'utilisation de véhicules en commun pour le transport ;
- favoriser le recrutement en local du personnel affecté à la sûreté afin de minimiser l'utilisation d'engins motorisés vers le dépôt comme chez **EPC Guinée**.

De façon plus spécifique,

- Utilisation de plaques solaires avec des ampoules LED au dépôt en **Guinée** et au **Cameroun** plus particulièrement
- Identification et quantification des rejets de gaz à effet de serre au Sénégal par notre filiale **MINEEX**. Il s'agit ici des consommations de carburant issues des engins de chantiers, des véhicules et du groupe électrogène. Par année, les rejets sont en moyenne de 384,9 tonnes de CO2 ;
- Formation à la conduite environnementale pour réduire l'émission de gaz carbonique pour **Marodyn** au Maroc ;
- Sensibilisation à la réduction des consommations d'énergie dans les bureaux pour **Marodyn** au Maroc ;
- Transport en train privilégié en France plutôt que par avion pour les équipes **EPC Innovation** lors de déplacement en France.

La démarche RSE de nos filiales, au-delà des politiques mise en œuvre par le groupe, s'enrichit chaque année grâce à de nombreuses initiatives locales

Relations avec les personnes ou organisations intéressées par nos activités

Les relations et contacts récurrents avec les autorités et organismes en lien avec nos activités se sont poursuivis en 2019, tout comme ceux avec les différents syndicats ou organisations professionnels

Dans les activités de fabrication d 'explosifs, ces contacts sont institutionnalisés avec notamment :

- **En France :** Les Préfectures, la Gendarmerie et les Sapeurs-Pompiers dans le cadre des PPI (Plans Particuliers d'Intervention) et des POI (Plans d'Organisation Interne). Tous les sites SEVESO seuil haut sont couverts par des PPRT (Plans de Prévention des Risques technologiques). EPC France participe également aux réunions du comité de suivi de site organisées par la DREAL, à l'Association des Entreprises des Zones d'Activité de Saint Martin de Crau et à la réunion annuelle des entreprises de la commune.
  Dans la démolition des contrats intérimaires d'insertion sont conclus avec des missions locales afin de favoriser l'emploi de personnel habitant autour des chantiers.
- **Au Canada** : la Division de la réglementation des explosifs, le ministère du Travail, le ministère de l'Environnement, et celui des Transports,
- **En Belgique** : les membres du secteur via le GBEE (groupement belge de l'énergie explosive) au Conseil d'administration duquel siègent 3 personnes de l'entreprise

- **En Afrique :**

- **EPC Gabon** collabore de façon permanente pour la sécurité de l'utilisation des explosifs avec le ministère des Mines et dialogue avec l'Association Nationale des Parcs Naturels en ce qui concerne les activités autour de notre dépôt d'explosif

- En Guinée, **NITROKEMINE/NITROKEMFOR** collabore avec l'Institut des Mines de Boké pour des recrutements externes et des stages de perfectionnement. Tandis qu'**EPC Guinée** assure la formation en CPT de nos partenaires de terrain (Douanes, Direction Nationale des Mines, forces de sécurité) et a organisé une journée de sensibilisation en sécurité sur nos activités au dépôt de Kouriah pour nos partenaires et les autorités locales.

Dans les activités du Pôle démolition :

Le dialogue et les relations se poursuivent avec différents organismes contribuant à la promotion de l'image de la profession : FNTP, FFB, au SNED et au CREPI, club du Grand Paris

Partenariat-Mécénat

Chaque entité s'investit localement dans des actions de mécénat humanitaire, culturel ou de sponsoring sportif.

- La plupart des actions engagées les années précédentes se sont poursuivies notamment les partenariats avec des **associations caritatives** : Hand on Heart Charity, Société royale de prévention des accidents en Angleterre , parrainage par **EPC Suède** d'une action

d'éducation à la sécurité routière pour les enfants ; **sportives** : soutien à équipe de foot d'EPC Maroc et de Sangaredi
(NITROKEMINE/NITROKEMFOR), participation d'EPC Suède au marathon de minuit de Stockholm, sponsoring d'EPC Belgique des étudiants de la faculté des mines pour leur voyage en Afrique ; **culturelles** : participation à la fête de la femme
(NITROKEMINE/NITROKEMFOR) .

Les thématiques suivantes n'ont pas été retenues comme pertinentes au regard des activités du groupe EPC :

lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, respect d'une alimentation responsable, équitable et durable, respect du bien-être animal

E.P.C.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES	CAPITAL	CAPITAUX AUTRES QUE LE CAPITAL avant affectation des résultats	QUOTE-PART du capital détenu (%)	VALEUR COMPTABLE des titres détenus		PRETS ET AVANCES consentis par la société et non encore remboursés	MONTANT des cautions et avals donnés par la société	CHIFFRE D'AFFAIRES hors taxes du dernier exercice écoulé	BENEFICE ou PERTE (-) du dernier exercice clos	DIVIDENDES encaissés par la société au cours de l'exercice	OBSERVATIONS
	(en milliers de la monnaie locale)			Brute	Nette	(en milliers d'euros)					
1. - Renseignements détaillés :											
A - Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
EPC SVERIGE AB Hugelsta - 635 02 ESKILTUNA (SUEDE)	204 KSEK	59.835 KSEK	100,00	11 515	11 515					495	1 EUR = 10,4468 SEK
E.P.C. MINETECH 61, rue Galilée - 75008 PARIS	3.500 KEUR	(1.362) KEUR	100,00	7.000	5.500						
EPC SENEGAL Route de l'Aéroport - Lot n° 82 - Ngor Almadies DAKAR (SENEGAL)	217 400 KXOF	1.024.152 KXOF	100,00	599	599						1 EUR = 655,957 XOF
EPCap Ré S.A. . 31, rue du Puits Romain L-8070 BERTRANGE - LUXEMBOURG	3.000 KEUR	0 KEUR	100,00	3.000	3.000						
EPC CAMEROUN 15, rue Castelnau Prolongée - AKWA -DOUALA (CAMEROUN)	284.250 KXAF	420.256 KXAF	100,00	945	945					43	1 EUR = 655,957 XAF
EPC GABON Galerie Les Jardins d'Ambro - MBOLO - LIBREVILLE - (GABON)	3.520 KXAF	235.951 KXAF	100,00	375	375						1 EUR = 655,957 XAF
EPC FRANCE 4 rue de Saint-Martin - 13310 SAINT-MARTIN DE CRAU	7.325 KEUR	8.155 KEUR	100,00	19.481	19.481					1.300	
NITROKEMFOR GUINEE Immeuble Cherif Diallo - BO 4044 CONAKRY - REPUBLIQUE DE GUINEE	50 000 KGNF	27.015.000 KGNF	100,00	323	323					451	1 EUR= 10.625,55 GNF
MINING EXPLOSIVES LIMITED Venture Crescent - Alfreton - Derbyshire DE55 7RA (ANGLETERRE)	350 KGBP	(155) KGBP	100,00	464	464						1 EUR = 0,8508 GBP
EPC CANADA 3045 Highway 650 - KIRKLAND LAKE - P2N 3K4 - ONTARIO - CANADA	17.496 KCAD	(20.426) KCAD	100,00	12.471	0						1 EUR = 1,4598 CAD
SONOUVEX 61, rue Galilée - 75008 PARIS	7.625 KEUR	263 K€	100,00	9.424	9.424					50	
DEMOKRITE 4, rue Racine - 44000 NANTES	8.500 KEUR	15.648 KEUR	99,99	34.849	27.058					1.200	
SEI EPC ITALIA Via Cefalonia 70 - 25124 BRESCIA - ITALIE	520 KEUR	10.881 KEUR	99,99	3.462	0						
EPC GUINEE Camayenne Immeuble Fofana - Dixinn - CONAKRY - REP. DE GUINEE	400.000 KGNF	(4.642.000) KGNF	99,99	479	479						1 EUR= 10.625,55 GNF
GALILEO EXPLOSIVOS Calle GOYA , 18 - MADRID ESPAGNE	481 KEUR	833 KEUR	99,97	2.144	0						
EPC EXPLO MAROC Angle Rue Faker et Kamel - 20059 CASABLANCA (MAROC)	11.700 KMAD	48.160 KMAD	99,95	1.504	1.504						1 EUR = 10,7287 MAD
EPC BELGIQUE rue du Bois de Huy 5D - 4540 AMAY (BELGIQUE)	62 KEUR	1.223 KEUR	99,22	909	909					347	
MARODYN Angle Rue Faker et Kamel - 20059 CASABLANCA (MAROC)	4.000 KMAD	28.521 KMAD	97,70	1.782	1.782					155	1 EUR = 10,7287 MAD
EPC UNITED KINGDOM PLC Venture Crescent - Alfreton - Derbyshire DE55 7RA (ANGLETERRE)	990 KGBP	4.553 KGBP	92,60	5.987	5.987						1 EUR = 0,8508 GBP
SOCIETE MINE AFRIQUE 61, rue Galilée - 75008 PARIS	40 KEUR	330 KEUR	80,00	272	272					80	
NITRATES ET INNOVATION 61, rue Galilée - 75008 PARIS	26 KEUR	2.782 KEUR	66,52	644	644					599	
EPC NORGE AS Kobbervikdalen 59 - 3036 DRAMMEN (NORVEGE)	115 KNOK	1.420 KNOK	61,85	1.876							1 EUR = 9,8638 NOK
B - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
KEMEK Maynooth Business Campus - Maynooth co KILDARE (IRLANDE)	683 KEUR	11.893 KEUR	50,00	648	648					1.500	Chiffres consolidés
KEMEK US LIMITED Maynooth Business Campus - Maynooth co KILDARE (IRLANDE)	683 KEUR	(2.573) KEUR	50,00	341	341						
SOCIETE DE MINAGE EN GUINEE 61, rue Galilée - 75008 PARIS	320 KEUR	487 KEUR	50,00	466	466					150	
ARABIAN EXPLOSIVES Ras el Khaïmah - (EMIRATS ARABES UNIS)	1.000 KAED	71.390 KAED	20,00	37	37					960	1 EUR= 4,1187 AED
EPC COTE D'IVOIRE Imm. Samba Diop - Quartier Millionnaire - YAMOUSSOUKRO - COTE D'IVOIRE	2 016 860 KXOF	(880.095) KXOF	17,08	525	525						1 EUR = 655,957 XOF
2. - Renseignements globaux :											
Filiales non reprises au paragraphe 1 - A :											
Filiales francaises (ensemble)				57	57						
Filiales étrangères (ensemble)				231	231						
Participations non reprises au paragraphe 1 - B :											
Dans les sociétés francaises (ensemble)				8	8						
Dans les sociétés étrangères (ensemble)											

COMPTES ANNUELS

Société : EPC S.A.
Forme juridique : Société anonyme
Siège social : 0061 RUE GALILEE 75008 PARIS
Date de clôture : 31/12/2019

BILAN ACTIF

BILAN-ACTIF		Exercice N			Exercice N-1
		Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé	(I)				
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions,brevets et droits similaires		41	33	8	16
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances sur immobilisations incorporelles					
TOTAL immobilisations incorporelles		***41***	***33***	***8***	***16***
Terrains		3 737	17	3 721	3 721
Constructions		5 646	4 441	1 204	1 289
Installations techniques, matériel		2	2		
Autres immobilisations corporelles		91	36	55	
Immobilisations en cours		120		120	
Avances et acomptes					
TOTAL immobilisations corporelles		***9 596***	***4 496***	***5 100***	***5 009***
Participations selon la méthode de meq					
Autres participations		125 208	29 243	95 964	111 336
Créances rattachées à des participations		34 359	4 314	30 045	18 220
Autres titres immobilisés		0		0	0
Prêts		287	209	78	35
Autres immobilisations financières		365		365	100
TOTAL immobilisations financières		***160 219***	***33 767***	***126 452***	***129 692***
Total Actif Immobilisé	***(II)***	***169 856***	***38 296***	***131 561***	***134 718***
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
TOTAL Stock					
Avances et acomptes versés sur commandes		82		82	17
Clients et comptes rattachés		3 833	9	3 824	2 719
Autres créances		33 118	1 000	32 118	19 778
Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL Créances		***36 951***	***1 009***	***35 942***	***22 497***
Valeurs mobilières de placement		2 478		2 478	2 478
(dont actions propres:)					
Disponibilités		930		930	1 915
TOTAL Disponibilités		***3 409***		***3 409***	***4 394***
Charges constatées d'avance		77		77	66
TOTAL Actif circulant	***(III)***	***40 518***	***1 009***	***39 509***	***26 973***
Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)	305		305	426
Primes de remboursement des obligations	(V)				
Écarts de conversion actif	(V)	13		13	72
Total Général	***(I à VI)***	***210 692***	***39 304***	***171 388***	***162 190***

BILAN PASSIF

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 5 220)	5 220	5 220
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	1 903	1 903
Réserve légale	522	522
Réserves statutaires ou contractuelles	1 740	1 740
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	59 762	59 762
TOTAL Réserves	***62 024***	***62 024***
Report à nouveau	26 759	15 475
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-5 778**	**13 264**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	910	809
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	***91 038***	***98 697***
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	163	36
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	***163***	***36***
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	15 000	15 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33 532	19 421
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	23 376	20 389
TOTAL Dettes financières	***71 908***	***54 811***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 694	3 453
Dettes fiscales et sociales	228	203
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	3 194	4 928
TOTAL Dettes d'exploitation	***8 117***	***8 584***
Produits constatés d'avance	23	23
TOTAL DETTES (IV)	***80 047***	***63 418***
Ecarts de conversion passif (V)	140	39
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	***171 388***	***162 190***

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat			Exercice N			Exercice N-1
			France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services			6 193	2 550	8 743	8 149
Chiffres d'affaires nets			***6 193***	***2 550***	***8 743***	***8 149***
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					84	82
Autres produits					1 722	1 619
Total des produits d'exploitation (I)					***10 549***	***9 849***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						
Autres achats et charges externes					11 241	10 842
Impôts, taxes et versements assimilés					254	319
Salaires et traitements					589	575
Charges sociales					321	315
Dotations d'exploitation	**sur immobilisations**	Dotations aux amortissements			244	232
		Dotations aux provisions				
	Sur actif circulant : dotations aux provisions					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					
Autres charges					111	150
Total des charges d'exploitation (II)					***12 761***	***12 433***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION					**-2 212**	**-2 584**
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)				
Produits financiers de participations					7 326	12 574
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					683	695
Autres intérêts et produits assimilés					183	214
Reprises sur provisions et transferts de charges					7 937	120
Différences positives de change					31	95
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des produits financiers (V)					***16 160***	***13 698***
Dotations financières aux amortissements et provisions					19 621	271
Intérêts et charges assimilées					962	1 056
Différences négatives de change					28	260
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)					***20 611***	***1 587***
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					**-4 450**	**12 111**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)					**-6 662**	**9 527**

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	17	403
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 855
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	***17***	***4 258***
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6	31
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		807
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	250	100
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***256***	***938***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	**-239**	**3 320**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 122	-417
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	***26 727***	***27 806***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	***32 505***	***14 542***
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	**-5 778**	**13 264**

ANNEXE COMPTABLE

EPC SA

Annexe comptable au bilan avant répartition, de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 dont le total est de 171.388 K€, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 26.727 K€ et dégageant une perte de 5.778 K€.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er Janvier au 31 Décembre.
Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires s'élève à un montant de 8,7 M€ en progression par rapport aux 8.1 M€ de 2018. Il s'agit essentiellement de refacturations des services rendus au titre des frais de siège.

Le résultat d'exploitation se traduit par une perte de -3,2 M€ en 2019 supérieure à celle de 2018 en raison d'une provision sur créance de 1 M€ malgré une augmentation des redevances de marque.

Le résultat financier s'établit à -4,4 M€ en net recul par rapport aux 12,1 M€ enregistré en 2018, dû à une baisse des dividendes des filiales, notamment ceux d'Arex d'un montant exceptionnel l'exercice précédent, pour 5,2 M€, à une dotation pour dépréciation des immobilisations financières portant sur les titres d'EPC Canada et EPC Italia, de 19 M€ compensée pour partie par une reprise de 8 M€ sur EPC MINETECH.

Le résultat exceptionnel prend en compte une provision pour charges en rapport avec la procédure STIPS TI de 150 K€.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 1,1 M€ lié à l'intégration fiscale, le résultat net ressort en perte de 6 M€ contre un bénéfice de 13 M€ en 2018.

Evolution dans le dossier STIPS TI

Le groupe a subi en 2008 la faillite d'une de ses filiales, la société STIPS TI, et des deux filiales de celles-ci, U2C et Hydrau Meca Services.

Comme déjà mentionné dans les précédents rapports financiers, le 26 octobre 2011, EPC SA et sa filiale Demokrite ont été assignées devant le Tribunal de Grande Instance de Thionville avec les anciens dirigeants des sociétés STIPS TI et U2C, qui sont en liquidation judiciaire depuis le 15 octobre 2008, par le liquidateur de celles-ci.

Le liquidateur a évalué l'insuffisance d'actif à une somme comprise entre 45 et 50 millions d'€. Dans le cadre de la procédure collective, le groupe EPC a produit pour 15 042 177 € de créances. Ces créances sont intégralement provisionnées depuis le 31 décembre 2008.

Les assignations reprochent essentiellement à EPC SA et Demokrite un prétendu soutien abusif. EPC SA et Demokrite estiment, au contraire, avoir été victimes d'escroqueries et ont déposé plainte de ce chef. Elles considèrent que les prétentions, tardives, formulées par le liquidateur de STIPS TI et U2C sont dénuées de fondement.

A la suite de la plainte du groupe, au cours du premier semestre 2012, le Procureur de la République de Thionville a ouvert une information judiciaire des chefs d'escroquerie et d'abus de biens sociaux. Un juge d'instruction a été désigné, et EPC, Demokrite, Demosten ainsi que STIPS TI se sont constituées parties civiles.

Compte tenu de cette information judiciaire, les défendeurs à l'action du liquidateur ont demandé et obtenu, par deux jugements du 22 novembre 2012 de la chambre commerciale du Tribunal de grande instance de Thionville, un sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive sur le volet pénal de l'affaire. Le sursis a été reconduit depuis lors.

L'ouverture de cette information judiciaire, les mises en examen prononcées, et le sursis à statuer confortent la position d'EPC et DEMOKRITE.

Fin 2018, le juge d'instruction a avisé les parties de la fin de l'information et de la communication du dossier au Procureur de la République de Thionville pour ses réquisitions.

Le juge d'instruction du TGI de Thionville, contre l'avis du parquet, a rendu le 31 juillet 2019 une ordonnance de non-lieu à l'encontre des anciens dirigeants de la filiale STIPS TI dans le volet pénal de l'affaire. EPC, le liquidateur et le parquet ont fait appel de cette décision.

Du fait de l'appel, cette ordonnance n'a pas d'impact sur le sursis à statuer en cours sur le volet civil.

Une provision de 150 K€ a été constitué dans les comptes.

Prolongation du Crédit Renouvelable Confirmé

Le 22 juillet 2019, BNPP, Société Générale et LCL ont accepté de prolonger jusqu'au 29 mars 2024 le Crédit Renouvelable Confirmé d'un montant maximal de 25 M€, crédit qui faisait partie du nouveau financement groupe mise en place en mars 2017.

Cette prolongation traduit la confiance renouvelée des banques dans la stratégie du groupe EPC.

Modification des termes du Crédit Renouvelable Confirmé et de l'Euro PP.

Les prêteurs au titre du Crédit Renouvelable Confirmé et de l'Euro PP ont pris acte, au moyen d'une lettre avenant de la prise de contrôle envisagée du groupe par la société Argos Wityu SAS, ils ont également acté certaines modifications dans le calcul du Ratio Endettement Net / EBITDA à compter du 31 décembre 2019, à savoir :

- Endettement net et EBITDA sont désormais calculées en incluant la quote-part d'EBITDA et d'endettement net des sociétés mises en équivalence.
- Endettement net et EBITDA prennent en compte les dettes et les amortissements complémentaires calculés en application de la norme IFRS 16
- Ce ratio Financier est porté de 3 à 3,2 dans le crédit renouvelable afin d'aligner ses conditions avec les conditions de l'Euro PP.

Procédure Candel & Partners

Le 29 novembre 2016, la société Candel & Partners a assigné tous les administrateurs de la société EJ Barbier (dont trois sont communs à EPC), ainsi qu'une co-gérante d'ADEX, devant le Tribunal de commerce de Paris en demandant leur condamnation solidaire au paiement de 15,4 millions d'euros de dommages-intérêts à titre de provision, outre « 1,5 million € au titre du préjudice subi par la société (EPC) du fait du retard dans l'indemnisation ». EPC a été mise en cause dans cette procédure parce que les demandes de Candel & Partners sont formées à son profit.

L'expertise judiciaire sollicitée par la société Candel & Partners en octobre 2014 est toujours en cours. L'expert judiciaire a déposé son rapport fin janvier 2018. La procédure suit son cours.

2 –EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERICE

Signature le 13 janvier 2020 d'un contrat d'acquisition concernant 100% du capital d'EJ Barbier holding de contrôle d'EPC SA.

A la suite de l'entrée en négociations exclusives annoncée le 15 novembre 2019, les procédures applicables en matière sociale ayant été achevées, les actionnaires de la société E.J. Barbier SA holding de contrôle détenant 113 603 actions représentant approximativement 67,46% du capital et 78,05% des droits de vote théoriques de la Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques et 3 777 parts de fondateur, ont signé le 13 janvier un contrat prévoyant l'acquisition de la totalité du capital et des droits de vote d'E.J. Barbier par 4 Décembre SAS, une société de reprise contrôlée par quatre fonds gérés par la société de gestion Argos Wityu SAS et dans laquelle certains actionnaires actuels d'E.J. Barbier et certains dirigeants du groupe EPC détiendront une participation minoritaire.

Cet accord marque une étape supplémentaire dans la réalisation de la Transaction. Celle-ci reste néanmoins soumise à un certain nombre de conditions suspensives. La réalisation de la Transaction pourrait intervenir au cours du deuxième trimestre 2020.

3 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

4 – NOTES SUR LE BILAN

Sauf indication particulière, les montants ci-après, sont exprimés en milliers d'Euros.

4.1 – Etat de l'actif immobilisé

DESIGNATION	Immob. incorp.	Immob. corporelles	Immob. financières	TOTAL
Valeur brute début …….	41	9.390	152.751	162.182
Acquisitions, apports, créations ……		206	9.961	10.167
Cessions et mises hors service ……..			- 2.493	- 2.493
Transfert de compte à compte ……...				
Valeur brute fin……..	41	9.596	160.219	169.856

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation).

Les immobilisations financières comprennent des malis techniques consécutifs à des Confusions de Patrimoine d'un montant de 3.390 K€ dont les actifs sous-jacents sont des titres de participation.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles concernent diverses installations et agencements sur notre site de Saint Martin de Crau ainsi que l'achat d'un véhicule pour 57 K€.

Des immobilisations en cours pour 120 K€ correspondent à des frais engagés en vue du changement de siège social.

4.2 – Etat des amortissements

DESIGNATION	Immob. incorporelles	Immob. corporelles	TOTAL
Amort. cumulés début exercice…….	25	4.381	4.406
Reprise s/cession et mises hors service ……...			
Dotation p/dépréciation linéaire……...	8	115	123
Amort. cumulé fin exercice……...	33	4.496	4.529

TAUX USUELS D'AMORTISSEMENT PRATIQUES

Logiciels……..	LINEAIRE	5 ans
Constructions		
- Constructions en dur, merlons……...	LINEAIRE	30 ans
- Constructions légères, clôtures, pistes…..	LINEAIRE	12 ans
- Installations et agencements ……	LINEAIRE	12 ans
Matériel et outillage……..	DEGRESSIF	8 ans
Installations générales et agencements…	LINEAIRE	10 ans
Matériel de transport		
- Véhicules ……..	LINEAIRE	5 ans
- Autres…….	DEGRESSIF	5 ans
Matériel de bureau……	DEGRESSIF	3 ans
Mobilier de bureau……...	LINEAIRE	10 ans

4.3 – Participations

	Valeur début d'exercice	**Acquisitions Augmentat.**	**Cessions Diminut.**	**Valeur fin d'exercice**
Titres non cotés	115.658	62		115.720
Autres titres	9.488			9.488
TOTAL…...	**125.146**	**62**		**125.208**

Les acquisitions se décomposent comme suit :

Titres non côtés :

- Souscription capital KAMAAN EXPLO…… 61
- Autres ……...…… 1

4.4 - Créances rattachées à des participations

Leur valeur brute se décompose ainsi :

- GALILEO EXPLOSIVOS…...……	6.410
- EPC BELGIQUE ….…….	1.005
- EPC MINETECH……...	10.144
- KEMEK US Ltd ……..	2.228
- EPC France……. ……...……..	659
- MINEXPLO……..	212
- EPC Cote Ivoire ……	2.804
- EEI…….....	820
- MARODYN……...	21
- EPC CANADA ……...	6.056
- 2B RECYCLAGE……..	75
- EPC MAROC …..……..	3.925
	34.359

4.5 – Prêts

Il s'agit pour l'essentiel du prêt DFC pour 201 K€, entièrement provisionné et des intérêts courus sur le dépôt de garantie BPI.

4.6 – Autres immobilisations financières

Il s'agit du dépôt BPI France pour 100 K€, ainsi que du dépôt de garantie versé à la SCI Terrasse Bellini soit 265 K€.

4.7 -Filiales et participations (voir tableau joint)

4.8 – Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE ……...……...	**35.011**	**11.395**	**23.616**
Créances rattachées à des participations …….....	34.359	11.053	23.306
Prêts…….....	287	210	77
Autres immobilisations financières…….	365	132	233
ACTIF CIRCULANT ……	**37.110**	**34.589**	**2.521**
Avances et acomptes versés …….	82	82	
Créances clients et comptes rattachés…….....	3.833	3.833	
Créances liées à l'intégration fiscale ……	187	187	
Créances fiscales IS …….	3.632	1.403	2.229
Créances fiscales TVA …….	896	896	
Conventions de trésorerie ……..…….	27.592	27.301	291
Créances CODI……	4	4	
Dividendes à recevoir ……..	705	705	
Autres créances ……	102	101	1
Charges constatées d'avance ……	77	77	
**TOTAL GENERAL ……..... **	**72.121**	**45.984**	**26.137**

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Autres emprunts obligataires…….	15.000		15.000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ……..	33.532	4.980	28.552
Emprunts et dettes financières diverses…….....	10	10	
Conventions trésorerie …….…….	23.366	23.366	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés……..	4.694	4.694	
Dettes fiscales et sociales…….…….	228	228	
Dettes liées à l'intégration fiscale ……	2.605	1.076	1.529
Clients RRR à accorder ……..……..	460	460	
Charges diverses à payer ……..	124	124	
Autres dettes ……..……	5	5	
Produits constatés d'avance …….	23	23	
**TOTAL GENERAL ……..…….. **	**80.047**	**34.966**	**45.081**

4.9 – Charges à répartir sur plusieurs exercices

Frais d'émission des emprunts (amortissables sur la durée de l'emprunt correspondant)

	Emprunt obligataire Novo	Emprunt bancaire 2017	**Total**
Coût porté en charges à répartir	237	436	**673**
Amortissement cumulé au 31/12/2018	-94	-153	**- 247**
Amortissement 2019	- 34	-87	**-121**
Solde au 31/12/2019	109	196	**305**

4.10 – Valeurs mobilières de placement

Il s'agit des 16.102 actions E.P.C. rachetées en bourse pour une valeur de 2.478 k€ selon les dispositions de la loi du 24 Juillet 1966.

4.11 – Capitaux propres

Le capital est composé de 168.400 actions de 31 €. Il existe 29.473 parts de fondateurs sans valeur nominale offrant un droit dans les bénéfices, les réserves et le boni de liquidation.

4.11a – Ecarts de réévaluation

Il s'agit de la réserve de réévaluation (1976), non incorporée au capital.

4.11b – Réserves statuaires ou contractuelles

Il s'agit du Fonds Préciputaire des parts qui bénéficiera exclusivement à ces dernières en cas de liquidation de la Société. Son montant s'élève à 1.740 soit 25/75ème du capital social.

4.11c – Autres réserves

Il s'agit du Fonds de prévoyance qui a supporté l'impôt.

4.11d – Tableau de variations des Capitaux Propres

Capitaux Propres au 01/01/2019	**98.697**
Variation du capital	0
Variation de l'écart de réévaluation	
Variation des autres fonds propres	0
Variation des provisions réglementées	99
Distribution de l'exercice	- 1.980
Résultat de l'exercice	-5.778
Capitaux Propres au 31/12/2019	**91.038**

4.12 – Etat des provisions

Méthodes d'évaluation des provisions

- Provisions réglementées

Les dotations et reprises ont été pratiquées en application de la législation fiscale en vigueur.

- Provisions pour risques et charges

Leur montant tient compte des évènements connus et identifiables permettant une estimation précise des risques et charges.

- Provisions pour dépréciations des immobilisations financières

o Dépréciation des titres :
Les titres de participations figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition hors frais d'acquisition.
Une provision est constatée :
Si la situation nette de la filiale est négative, à hauteur de 100 % de la valeur des titres.
Ou si la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, à hauteur de la différence constatée.
La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.
Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel d'incertitude économique, rendant difficile l'appréhension des perspectives d'activité.
o Dépréciation des créances rattachées : une provision est constatée quand la situation nette des filiales est négative à hauteur de cette dernière.

- Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

Clients : La provision est calculée sur chaque créance hors taxes dont l'ancienneté est supérieure à 12 mois et en fonction de la situation de chaque débiteur, en respect du principe de prudence.
Avances : une provision est constatée à hauteur de la situation nette négative des filiales ou en fonction de leur valeur d'utilité calculée selon la méthode des cash-flow actualisés, non couverte par la provision pour dépréciation des créances rattachées.

	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Amortissements dérogatoires …..…….……..…	772	100		872
Plus values réinvesties ……..…...	36			36
**TOTAL ……..…….. **	**808**	**100**		**908**
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES				
Provisions pour perte de change …….…….	36	13	36	13
Provisions honoraires affaire Stips TI……..		150		150
**TOTAL ……..……. **	**36**	**163**	**36**	**163**
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TITRES DE PARTICIPATION				
DEMOKRITE ……..……...	7.791			7.791
GALILEO EXPLOSIVOS…….....	2.144			2.144
EPC MINETECH……..	2.000		500	1.500
EPC NORVEGE……...	1.876			1.876
EPC ITALIA…….		3.462		3.462
EPC CANADA…….		12.471		12.471
Sous-Total…….....	13.811	15.933	500	29.244
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
Créance GALILEO EXPLOSIVOS…….....	1.478	645		2.123
Créance EPC MINETECH……...	7.400		7.400	0
Créance EEI.....	161	30		191
Créances EPC CANADA……		2.000		2.000
Sous-Total…….....	9.039	2.675	7.400	4.314
PRETS				
Prométhée ……..……..	8			8
Créance D.F.C.……..……..……..	201			201
Sous-Total…….....	209			209
**TOTAL ……... **	**23.059**	**18.608**	**7.900**	**33.767**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIF CIRCULANT				
Comptes clients……...…….….	9			9
Compte avance EPC ITALIA ……..		1.000		1.000
**TOTAL ……... **	**9**	**1.000**	**0**	**1.009**
TOTAL GENERAL	**23.912**	**19.871**	**7.936**	**35.847**
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
EXPLOITATION				
FINANCIER		19.621	7.936	
EXCEPTIONNEL		250	0	

4.13 – Charges et produits figurant au bilan en « comptes de régularisation »

Charges constatées d'avance :

Nature	Montant	Exercice de rattachement
Assurances	34	2020
Voyages et déplacements	35	2020
Locations	4	2020
Cotisations	2	2020
Abonnements	1	2020
Divers assistance	1	2020

Produits constatés d'avance :

Nature	Montant	Exercice de rattachement
Assurances	23	2020

4.14 – Tableau des produits à recevoir et des charges à payer

ACTIF

Nature du produit	Poste concerné	Montant
Intérêts courus ……...	Créances rattachées à des participations ……	1.602
Intérêts courus……	Prêts ……...	64
Fournisseurs RRO à obtenir	Autres créances……...	1
Factures à établir……..	Créances clients et comptes rattachés…….	1.272
TVA sur factures non parvenues...	Autres créances……..	171
Produits à recevoir……	Autres créances……..	723
Intérêts courus sur conventions …	Autres créances……..	182

PASSIF

Nature de la charge	Poste concerné	Montant
Intérêts courus …….	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	491
Intérêts courus sur conventions	Emprunts et dettes financières diverses ……	35
Factures à recevoir ……	Dettes fournisseurs et comptes rattachés ……..	1.597
Dettes fiscales ……..	Dettes fiscales et sociales …….	10
Dettes sociales ……	Dettes fiscales et sociales …….	28
Etat TVA/ Fact à établir ……	Dettes fiscales et sociales …..……...	28
Clients RRR à accorder …….	Autres dettes …….…….....	460
Divers …….	Autres dettes ……..…	123

4.15 – Ecarts de conversion

	Devise	Poste du Bilan	Montant au 31/12/2019
ACTIF			
Diminution des Créances	Livre Anglaise GBP Dollar américain USD Dirham Emirats arabes unis	Créances rattachées à des participations Autres créances	1 11 1
Augmentation des dettes			0
TOTAL ACTIF			**13**
PASSIF			
Augmentation des Créances	Dollar CANADIEN Livre Anglaise GBP Dollar américain USD	Créances rattachées à des participations	116 3 21
Diminution des dettes			0
TOTAL PASSIF			**140**

5 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 – Ventilation du Chiffre d'Affaires

	FRANCE	EXPORT
Produits fabriqués……..…..….		
Autres produits ……..….	6.193	2550
Redevances de marque……	774	948
TOTAL	**6.967**	**3.498**

5.2 – Résultat Financier

NATURE	MONTANT
Produits	
Dividendes ……..……..…….....	7.326
Intérêts …….....	866
Différences positives de change ……..	31
Reprise s/ provision pour dépréciation des immobilisations financières .	7.937
Total des Produits Financiers	**16.160**
Charges	
Intérêts bancaires ……..…….....	946
Autres intérêts ……..……...	15
Pertes de change …….....	28
Dotation aux prov. pour dépréciation des immobilisations financières …	19.621
Total des charges financières	**20.610**
RESULTAT FINANCIER	**(4.450)**

5.3 – Résultat exceptionnel

NATURE	MONTANT
Plus–value cession immobilisations corporelles ……..……	0
Plus-value cession immobilisations financières ……	0
Produits exceptionnels divers …….....	17
Dotations aux provisions réglementées …….	-100
Dotations aux provisions exceptionnelles …….	-150
Charges exceptionnelles diverses ….....	-6
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-239**

5.4 – Ventilation de l'Impôt sur les Sociétés

	Résultat avant impôt	Intégration fiscale moins Impôts Epc SA	Résultat après impôt
Résultat courant …….	-6.661		-6.661
Résultat exceptionnel …….	-239	+ 1.122	883
Résultat……..	**-6.900**	**+ 1.122**	**-5.778**

5.5 – Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	Déb. exercice	Variation	Fin Exercice
1) Décalages certains ou éventuels			
a. Provisions réglementées			
. Amortissements dérogatoires ……..…....	773	100	873
b. Charges non déductibles temporairement			
A déduire l'année suivante :			
. Jetons de présence à payer……..	125	-7	118
. Plus value latente…….	3	137	140
A déduire ultérieurement :			
. Provisions pour risques ……..	9.039	-4.725	4.314
2) Éléments à imputer			
Déficit reportable…….….....	45.484	2.046	47.530
3) Éléments de taxations éventuelles			
Plus-values réinvesties (art. 40)…….	36		36

5.6 – Intégration fiscale

Notre Société a constitué un groupe fiscal à compter du 1er Janvier 2006.

Cette intégration a fait l'objet d'une convention d'intégration fiscale signée le 12 Septembre 2006 entre les filiales et notre Société.

Au titre de l'exercice 2019 les membres du groupe fiscal sont donc outre notre Société : 2B RECYCLAGE, DEMOKRITE, OCCAMAT, OCCAMIANTE, PRODEMO, DEMOSTEN, EPC MINETECH, S.M.A, SONOUVEX, EPC France, ATD, NITRATES & INNOVATION.

Modalités de répartition de l'impôt dû sur le résultat d'ensemble :
Le principe de répartition retenu est celui dit de « neutralité » : la charge d'impôt supportée par chacune des filiales ne pourra être supérieure à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

E.P.C. est titulaire, à l'égard des filiales bénéficiaires, d'une créance égale à la charge d'impôt constatée sur l'exercice par lesdites filiales.

Les filiales déficitaires ne constatent aucune charge d'impôt, E.P.C. constatant l'économie d'impôt à son niveau. Elles ne sont titulaires d'aucune créance sur E.P.C.

E.P.C. considère comme un gain immédiat l'économie d'impôt réalisée par le Groupe au titre des déficits des filiales remontés, et constate en produit l'économie de trésorerie réalisée au moyen du transfert des déficits fiscaux émanant des filiales du Groupe.

Les économies qui ne sont pas liées directement au déficit (en particulier économie résultant des correctifs ainsi que des crédits d'impôt des sociétés déficitaires) sont constatées, en produit ou en charge, par E.P.C., au fur et à mesure de leur réalisation.

Impact de l'intégration fiscale sur la charge d'impôt de l'exercice :

Impôt comptabilisé	Impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration	Différence
-1.122	-1	- 1.121

6 – TABLEAUX COMPLEMENTAIRES

6.1 – Effectif moyen

Catégories de personnel	Personnel salarié
Cadres ……	1
TOTAL …….	**1**

Ces éléments n'ont pas de signification particulière pour E.P.C., la quasi-totalité du personnel administratif du siège étant salariée de la Société ADEX qui apporte son concours aux sociétés du Groupe.

Régimes de retraite complémentaires

Les mandataires dirigeants sociaux bénéficient d'un complément de retraite par capitalisation à cotisations définies (Article 83) et d'un régime de retraite à prestations définies (Article 39).Ce dernier régime présente un excédent de 762 K€ (avant impôt). Ce surfinancement n'est pas comptabilisé dans les comptes sociaux.

Ces régimes de retraite complémentaires ont été mis en place en 2006.

Un contrat de retraite supplémentaire individuel à cotisations définies et relevant de l'article 82 du Code général des impôts a été mis en place à compter du 1er janvier 2016.

6.2 – Propositions sur l'affectation du résultat (en Euros)

DESIGNATION	ORIGINE	AFFECTATION
Report à nouveau antérieur …….	26.759.151,15	
Résultat de l'exercice……	-5.778.314,57	
TOTAL …….	**20.980.836,58**	
Dividendes :		
- Actions ……...		
- Parts ……...		
Affectations aux réserves :		
Autres réserves ……		
Report à nouveau :		20.980.836,58
TOTAL …….	**20.980.836,58**	**20.980.836,58**

6.3 – Engagements financiers

Engagements donnés

Garantie donnée à :

Garantie partagée entre le pool bancaire (BNP, Société Générale et LCL) pour notre crédit senior et Novo pour notre émission obligataire :
Nantissement 100 % des titres EPC France valeur brute…….. 19.481 K€

La Société Générale Maroc pour les lignes de crédit ouverte à notre filiale marocaine MARODYN à hauteur de …….. 12.500 KDHM

Caution solidaire et indivise de notre filiale EPC France à QBE Insurance pour les garanties environnementales……. 1.800 K€

La Société Générale de Banques en Guinée pour les crédits et facilités de caisse ouverts à nos filiales :
NITROKEMFOR GUINEE à hauteur de ……..... 3.869.310 KGNF
et…… 2.000.000 KGNF
NITROKEMINE GUINEE à hauteur de …… 4.617.315 KGNF
et……. 3.000.000 KGNF

La Société Générale de Banques en Guinée pour les crédits et facilités de caisse ouverts à notre filiale EPC GUINEE à hauteur de …… 1.331.624 KGNF
et……. 3.000.000 KGNF

LCL pour les SBLC émise en faveur de la Banque Nationale du Canada permettant de garantir les financements accordés à notre filiale EPC CANADA
à hauteur de ……..…….. 3.100 KCAD
et…….. 1.148 KCAD

LCL pour les SBLC émise en faveur d'Investissement Québec permettant de garantir les financements accordés à notre filiale EPC CANADA
à hauteur de ……..…….. 1.148 KCAD
et…….. 750 KCAD

La Banque Internationale pour le commerce et l'Industrie pour le crédit moyen terme accordé à notre filiale EPC GABON à hauteur de …… 168.026 KCFA
et……. 60.000 KCFA

La Banque Al-Inmaa pour la facilité de caisse accordée à notre filiale saoudienne Modern Chemical Services à hauteur de ……... 65.000 KSAR

La Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire pour les crédits accordés à notre filiale EPC Côte d'Ivoire à hauteur de ……. 793.792 KCFA
et……... 400.000 KCFA

La Société Générale de Banques au Congo pour les crédits accordés à notre filiale EPC EXPLO CONGO à hauteur de ……..... 75.004 KCFA

BNL leasing SPA pour une ligne de crédit-bail à notre filiale SEI EPC ITALIA SPA
à hauteur de ……. 450 K€

Intesa Sanpaolo Spa pour le crédit moyen terme à notre filiale SEI EPC ITALIA SPA
à hauteur de ……. 415 K€
Fertiberia SA pour les facilités de paiements accordées à notre filiale EPC ESPANA SILEX SL
à hauteur de …… . 200 K€

EuroChem pour les facilités de paiements accordées à notre filiale EPC Côte d'Ivoire
à hauteur de ……. 400 K$

6.4 – Rémunérations des organes d'administration et de direction (en Euros) :

Exercice 2019 : 588.562
Exercice 2018 : 574.909

6.5 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Cette information est fournie dans l'annexe des comptes consolidés du groupe EPC.

6.6 – Inventaire des titres de participation détenus en portefeuille au 31 Décembre 2019 (en Euros)

(Montants nets : brut – provision)

84.997	Actions Démokrite ……..……..	27.058.000,00
476.555	Actions SONOUVEX ……	9.423.507,00
320	Actions SMA ……..…..	272.000.00
35.000	Actions EPC MINETECH…….....	5.500.000,00
95.134	Actions EPC France ……...….	19.481.354,65
2.041	Titres EPC SVERIGE …….....	11.514.675,00
76.144.608	Actions EPC CANADA …..…….....	0.31
1.712.432	Actions EPC UK Plc Ordinaires 50 ……..…….……	5.512.745.19
606.929	Actions EPC UK Plc Deferred 10 …..…….....	473.891,40
1.000.231	Actions S.E.I. EPC ITALIA……..…..	0,20
100	Parts EPCapRé …….....	3.000.000,00
39.080	Actions MARODYN ……..	1.781.603,78
116.945	Parts EPC EXPLO MAROC……..……..	1.504.138,96
56.850	Parts Société EPC CAMEROUN…….……....	945.074,40
37.500	Actions KEMEK Limited ……..……..	648.414,32
127	Actions EPC BELGIQUE ……..……..	909.377,75
39.989	Actions GALILEO EXPLOSIVOS ……..……...	0,00
350.000	Actions MINING EXPLOSIVES Ltd …….	464.494,47
439	Actions NITRATES ET INNOVATION…….	644.041,90
262.500	Titres KEMEK US Limited……..…	341.249,80
39.998	Parts EPC GUINEE……..……...	479.000,00
704	Parts EPC GABON……..……	374.569,67
1.600	Actions SMG……..……..	466.461,54
21.740	Parts EPC SENEGAL……...……...	599.274,83
2.500	NITROKEMFOR GUINEE…….	322.968,00
68.880	Parts EPC CÔTE D'IVOIRE……..…….	525.034,41
35.500	Parts EPC NORVEGE……..	0,00
720	Titres KAMAAN EXPLO……	60.336.04
	Titres de placement et de participation dont la valeur d'inventaire est inférieure à 15.245 €. par catégorie de titres ou par participation …..	7.500,00
	Titres de participation dans les Sociétés Immobilières …….……..	57.175,36
	Titres de participation dans diverses sociétés étrangères ……	207.858,38
	Affectation des malis de confusion	
	Titres EPC France ……...	1.980.082,42
	Titres NITROKEMFOR GUINEE ……..	1.409.498,30
		95.964328.08

(pour mémoire actions propres : 16.102 actions, valeur nette 2.478.067,92)

6.7 - Société Consolidant E.P.C. :

EJ BARBIER - 61, rue Galilée 75008 PARIS – SIREN 572 040 186

7 – PANDEMIE DE CORONAVIRUS

La crise sanitaire mondiale liée au COVID 2019 constitue un défi très important à relever pour EPC. Même si nos activités ne sont pas en première ligne quant aux effets des mesures de confinement, cette crise aura nécessairement des impacts très significatifs tant en termes de production que de marché, notamment en Europe où le groupe est très présent.

A la date d'arrêté des comptes, l'activité du groupe est réduite de 32% sur les activités hors démolition (explosifs et additifs diesels). Les pays les plus touchés sont l'Italie, l'Espagne et la France. L'activité démolition (entièrement réalisée en France) est aujourd'hui totalement à l'arrêt conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Bâtiment.

Le Groupe met en place l'ensemble des mesures disponibles pour adapter sa base de coût à la baisse d'activité. A titre d'exemple aujourd'hui 91% des salariés de la démolition sont soit en congés, soit en congés maladie, soit en chômage partiel, ce qui représente un taux de présentéisme de 9%

Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par les gouvernements pour aider les entreprises, il n'est toutefois pas encore possible d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

La nouvelle organisation mise en place chez EPC, qui a conduit à renforcer les fonctions supports et les directions opérationnelles de zone, s'avère un atout décisif dans la crise que nous traversons.

La forte culture entrepreneuriale qui anime le groupe depuis toujours, trouve également tout son sens dans les périodes de turbulences. L'entreprise est un bien commun que chaque collaborateur a à cœur de préserver avec la volonté de sortir renforcés individuellement et collectivement de cette épreuve.

EPC utilise les différents moyens financiers mis à disposition

- par les gouvernements et notamment le gouvernement français (chômage partiel, reports des échéances fiscales et sociales, prêt avec la garantie de l'Etat)
- par les établissements financiers (report des échéances des emprunts).

Le groupe a mis à jour ses prévisions de trésorerie. Elles montrent, qu'en prenant en compte ces mesures, le groupe est en mesure de faire face à ses engagements.

Compte tenu de ces éléments, à la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019, la direction du groupe n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

SA EXPLOSIFS ET PRODUITS CHIMIQUES

Etats Financiers au 31 décembre 2019

RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Etabli en EUR					31/12/2019
Nature des indications	**Exercice N-4**	**Exercice N-3**	**Exercice N-2**	**Exercice N-1**	**Exercice N**
I. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en EUR)	5 220 400,00	5 220 400,00	5 220 400,00	5 220 400,00	5 220 400,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	168 400	168 400	168 400	168 400	168 400
c) Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
d-1) par conversion d'obligations					
d-2) par exercice de droits de souscription					
II. Résultat de l'exercice (en EUR)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 163 890	7 198 077	7 969 456	8 148 716	8 743 461
b) Résultat avant impôts et charges calculées	6 128 661,00	6 368 882	5 963 234	13 330 286	5 278 800
c) Impôt sur les bénéfices	-1 390 057	-556 923	-1 061 802	-416 705	-1 122 278
d) Participation des salariés dûe au titre de l'exercice					
e) Dotations aux amortissements et provisions	31 412	240 221	501 811	482 879	12 179 393
f) Résultat après impôts et charges calculées	4 406 264	6 685 584	6 523 225	13 264 112	-5 778 315
g) Résultat distribué au titre de l'exercice	1 571 733	2 357 600	2 357 600	2 133 067	0
III. Résultat par action (en EUR)					
a) Résultat après impôts mais avant charges calculées	26,35	41,13	41,72	81,63	38,01
b) Résultat après impôts et charges calculées	26,17	39,70	38,74	78,77	(34,31)
c) Dividende ordinaire net attribué à chaque action	7,00	10,50	10,50	9,50	0
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés	1	1	1	1	1
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	454 429	676 418	559 590	574 910	588 637
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, retraites...) (EUR)	225 717	330 847	302 665	315 184	320 752

Comptes consolidés 2019
du groupe EPC

Etats financiers annuels consolidés 2019

SOMMAIRE

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019 4
ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2019.....5
ETAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2019.....6
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2019 7
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2019 8

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

En milliers d'euros	**Notes**	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018 publié**
Activités poursuivies			
Produit des activités ordinaires		**345 049**	**322 543**
Autres produits		2 908	2 309
Achats consommés		(151 369)	(146 249)
Autres achats et charges externes	5.1	(84 823)	(82 218)
Variation des stocks d'encours et de produits finis	5.2	(409)	1 609
Charges de personnel	5.3	(82 704)	(77 466)
Amortissements et dépréciations des immobilisations		(18 316)	(11 382)
Dotations et reprises de provisions		1 002	3 424
Autres produits et charges d'exploitation	5.4	(4 410)	(3 222)
Part du résultat des mises en équivalence	6.4	4 966	5 299
Résultat opérationnel courant incluant la part des mises en équivalence		**11 894**	**14 647**
Autres produits et charges opérationnels	5.5	(2 015)	(422)
Résultat opérationnel avant dépréciation des écarts d'acquisition		**9 879**	**14 225**
Dépréciation des écarts d'acquisition	6.1	(8 608)	-
Résultat opérationnel		**1 271**	**14 225**
Coût de l'endettement financier net	5.7	(2 682)	(2 655)
Autres produits et charges financiers	5.7	(704)	(1 284)
Résultat avant impôt		**(2 115)**	**10 286**
Impôt sur les résultats	5.8	(3 184)	(2 869)
Résultat net de l'ensemble consolidé – activités poursuivies		**(5 299)**	**7 417**
Résultat net des activités abandonnées		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé – total		**(5 299)**	**7 417**
Résultat net – part du groupe		(5 529)	7 083
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		230	334
Résultat par action	3.10	(27,24)	34,88
Résultat dilué par action	3.10	(27,24)	34,88

ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2019

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018 publié
Résultat net total		**(5 299)**	**7 417**
Ecarts de conversion sur sociétés intégrées globalement		317	(520)
Ecarts de conversion sur sociétés mises en équivalence	6.4	183	504
Variation des instruments financiers		-	35
Impôts différés sur les éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		-	(9)
Total des autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		**500**	**10**
Pertes et gains actuariels sur sociétés intégrées	6.12	(1 890)	648
Impôt différés sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	6.11	378	(38)
Pertes et gains actuariels sur mise en équivalence	6.4	(14)	(104)
Impôt différés sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net sur mise en équivalence	6.4	2	13
Total des autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		**(1 524)**	**519**
Résultat global		**(6 321)**	**7 946**
dont quote-part du Groupe		(6 476)	7 505
dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		154	441

ETAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2019

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018 publié
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	6.1	21 664	30 152
Immobilisations incorporelles	6.2	2 294	2 413
Immobilisations corporelles	6.3	89 989	89 732
Droits d'utilisation	6.3	28 893	-
Participations dans les mises en équivalence	6.4	23 352	20 797
Autres actifs financiers non courants	6.5	5 599	5 570
Actifs d'impôts différés	6.11	10 634	10 066
Autres actifs long terme		397	435
Total actifs non courants		**182 822**	**159 165**
Stocks	6.6	29 152	25 480
Clients et autres débiteurs	6.7	115 635	106 852
Créances fiscales		4 580	5 791
Autres actifs courants		5 434	3 141
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.8	11 064	10 047
Total actifs courants		**165 865**	**151 311**
Groupes d'actifs destinés à être cédés		-	-
TOTAL ACTIF		**348 687**	**310 476**
PASSIF			
Capital	6.9	5 220	5 220
Réserves		102 295	99 494
Résultat net de l'exercice – part du groupe		(5 529)	7 083
Capitaux propres part du groupe		**101 986**	**111 797**
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		1 064	1 100
Capitaux propres		**103 050**	**112 897**
Dettes financières non courantes	6.10	54 435	41 393
Dettes de location non courantes	6.10	17 738	-
Passifs d'impôts différés	6.11	1 474	1 590
Provisions pour avantages aux salariés	6.12	18 005	16 160
Autres provisions non courantes	6.13	17 113	17 052
Autres passifs long terme		452	90
Total passifs non courants		**109 217**	**76 285**
Fournisseurs et autres créditeurs	6.14	95 342	87 346
Dettes d'impôt		1 859	1 325
Dettes financières courantes	6.10	21 732	26 754
Dettes de location courantes	6.10	8 050	-
Autres provisions courantes	6.13	3 070	2 560
Autres passifs courants		6 367	3 309
Total passifs courants		**136 420**	**121 294**
Total dettes		**245 637**	**197 579**
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		-	-
TOTAL PASSIF		**348 687**	**310 476**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2019

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net consolidé		**(5 299)**	**7 417**
Elim. des parts des mises en équivalence	6.4	(4 966)	(5 299)
Elim. des amortissements et provisions (1)		26 099	8 830
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		400	(1 635)
Elim. autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		(256)	(33)
Elim. de l'effet d'actualisation	5.7	588	763
Dividendes reçus des co-entreprises	6.4.6	2 592	8 010
Elim. des produits de dividendes (hors-groupe)		-	-
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**19 160**	**18 053**
Elim. de la charge (produit) d'impôt	5.8	3 184	2 869
Elim. du coût de l'endettement financier net	5.7	2 682	2 655
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**25 026**	**23 577**
Incidence de la variation du BFR	6.15	397	(3 281)
Impôts payés		(3 832)	(2 096)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		**21 591**	**18 200**
Incidence des variations de périmètre (2)		-	1 139
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.3	(19 310)	(14 983)
Acquisition d'actifs financiers		(96)	(495)
Variation des prêts et avances consentis		(2 903)	717
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 523	3 826
Dividendes reçus		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		**(20 786)**	**(9 796)**
Augmentation de capital		-	-
Emission d'emprunts	6.10	25 180	12 058
Remboursement d'emprunts (1)	6.10	(20 021)	(16 419)
Intérêts financiers nets versés		(2 704)	(2 758)
Transactions entre actionnaires : acquisitions/cessions partielles	6.16	(270)	-
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(1 980)	(2 191)
Dividendes payés aux minoritaires		(16)	(46)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		**189**	**(9 356)**
Incidences de la variation des taux de change		112	(552)
Autres		-	-
Variation de la trésorerie		**1 106**	**(1 504)**
Trésorerie d'ouverture	6.8	7 369	8 873
Trésorerie de clôture	6.8	8 475	7 369
Variation de trésorerie		**1 106**	**(1 504)**

(1) Dont 7 001 K€ en 2019 d'impacts IFRS 16
(2) En 2018, les incidences de variations de périmètre correspondent à la cession de 20% des titres AREX.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2019

En milliers d'euros	**Capital social**	**Actions propres**	**Réserves consolidées et résultat Part du groupe**	**Réserves de conv.**	**Total capitaux propres Part du groupe**	**Intérêts Minoritaires**	**Total capitaux propres**
Total au 31 décembre 2017 publié	**5 220**	**(2 478)**	**106 200**	**(2 441)**	**106 501**	**705**	**107 206**
Impact IFRS 9	-	-	(235)	-	(235)	-	(235)
Impact ID sur IFRS 9	-	-	59	-	59	-	59
Impact IFRS 15	-	-	188	-	188	-	188
Impact ID sur IFRS 15	-	-	(44)	-	(44)	-	(44)
Total au 1 janvier 2018	**5 220**	**(2 478)**	**106 168**	**(2 441)**	**106 469**	**705**	**107 174**
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	438	(16)	**422**	107	**529**
Résultat net de l'exercice	-	-	7 083	-	**7 083**	334	**7 417**
Total des produits et charges comptabilisés	**-**	**-**	**7 521**	**(16)**	**7 505**	**441**	**7 946**
Dividendes versés	-	-	(2 191)	-	**(2 191)**	(46)	**(2 237)**
Variations de périmètre	-	-	-	-	**-**	-	**-**
Autres variations	-	-	14	-	**14**	-	**14**
Total au 31 décembre 2018	**5 220**	**(2 478)**	**111 512**	**(2 457)**	**111 797**	**1 100**	**112 897**
Impact IFRIC 23 (1)	-	-	(1 210)	-	(1 210)	-	(1 210)
Total au 1 janvier 2019	**5 220**	**(2 478)**	**110 302**	**(2 457)**	**110 587**	**1 100**	**111 687**
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(1 447)	500	**(947)**	(76)	**(1 023)**
Résultat net de l'exercice	-	-	(5 529)	-	**(5 529)**	230	**(5 299)**
Total des produits et charges comptabilisés	**-**	**-**	**(6 976)**	**500**	**(6 476)**	**154**	**(6 321)**
Dividendes versés	-	-	(1 980)	-	**(1 980)**	(16)	**(1 996)**
Variations de périmètre	-	-	(122)	-	**(122)**	(149)	**(271)**
Autres variations	-	-	(23)	-	**(23)**	(25)	**(49)**
Total au 31 décembre 2019	**5 220**	**(2 478)**	**101 201**	**(1 957)**	**101 986**	**1 064**	**103 050**

(1) Dans la crade d'IFRIC 23 applicable au 1er janvier 2019, le groupe a procédé à la revue de ses positions fiscales incertaines et a identifié sur l'évaluation des impôts sur le résultat des passifs complémentaires à reconnaître sur la ligne dettes d'impôt pour un montant de 1,2 M€ en diminution des capitaux propres.

Annexe aux états financiers annuels consolidés 2019

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE 11
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 12
2.1 Démolition autour d'une centrale thermique 12
2.2 Contrat Implantation du groupe au Japon 12
2.3 Prolongation du Crédit Renouvelable Confirmé 12
2.4 Mise en place d'une nouvelle organisation 13
2.5 Modification des termes du Crédit Renouvelable Confirmé et de l'Euro PP. 13
2.6 Signature d'un important contrat en Mauritanie 13
3. PRINCIPES COMPTABLES 14
3.1. Principes généraux et normes comptables 14
3.2. Méthodes de consolidation 17
3.3. Règles et méthodes d'évaluation 21
3.4. Information sectorielle 29
4. INFORMATION SECTORIELLE 30
4.1. Informations comparatives 30
4.2. Résultats sectoriels 32
4.3. Autres éléments sectoriels inclus dans le compte de résultat, sans contrepartie de trésorerie 33
4.4. Investissements sectoriels 34
4.5. Etat de Passage de l'information sectorielle publiée au compte de résultat consolidé . 35
5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT 37
5.1. Autres achats et charges externes 37
5.2. Variation des stocks d'en-cours et de produits finis au compte de résultat 37
5.3. Charges de personnel 37
5.4. Autres produits et charges d'exploitation 38
5.5. Autres produits et charges opérationnels 39
5.6. Frais de recherche et développement 40
5.7. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers 41
5.8. Impôt sur les résultats 42
5.9. Résultat par action 43
6. NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE 45
6.1. Ecarts d'acquisition 45
6.2. Immobilisations incorporelles 48
6.3. Immobilisations corporelles 49
6.4. Participation dans les mises en équivalence 51
6.5. Autres actifs financiers non courants 54
6.6. Stocks et en cours 56
6.7. Clients et autres débiteurs 57
6.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie 58
6.9. Capital 58
6.10. Dettes financières 59
6.11. Impôts différés au bilan 62
6.12. Provisions pour avantages aux salariés 63
6.13. Autres provisions 65
6.14. Fournisseurs et autres créditeurs 65
6.15. La variation du Besoin en Fonds de Roulement 66
6.16. Incidence des variations de périmètre et transactions entre actionnaires 66
6.17. Actifs destinés à être cédés 66
6.18. Engagements financiers 67

7. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES 67
7.1. Contrôle 67
7.2. Relation avec les filiales 67
7.3. Rémunération du personnel dirigeant-clé 67
7.4. Transactions avec des parties liées 68
8. ABANDONS D'ACTIVITES 69
9. SOCIETES DU GROUPE 70
10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 72
11. ÉVENEMENTS POST CLOTURE 72

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le groupe EPC est un groupe international. EPC SA est une société anonyme cotée à la bourse de Paris (ISIN FR0000039026) immatriculée en France. EPC pratique principalement trois activités :

- La fabrication d'explosifs à usage civil et leur mise en œuvre (forage minage),
- La démolition,
- Autres activités diversifiées (produits chimiques).

La société mère, Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques, est une société anonyme française dont le siège social est situé au 61, rue de Galilée, 75008 Paris.
Les comptes consolidés du Groupe EPC au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 mars 2019, qui en a autorisé la publication.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Démolition autour d'une centrale thermique

Le groupe EPC, à travers ses filiales ATD et OCCAMAT, réalise actuellement le démantèlement des installations périphériques d'une importante centrale thermique située en région parisienne.

Cette opération attribuée par un des acteurs majeurs de l'énergie, consiste à désamianter et démanteler les installations d'alimentation en charbon et les process industriels de traitement des suies et des fumées (hors cheminées) de cette centrale thermique désaffectée depuis plusieurs années.

Les travaux qui ont démarré récemment s'élèvent à près de 8 millions d'Euros et doivent durer 2 ans, mobilisant une équipe de 5 ingénieurs à temps plein et plus de 50 opérateurs.

Le démantèlement va générer 12 000 tonnes de ferraille qui seront revalorisées à proximité du chantier. Une exigence particulière est demandée sur le suivi et la traçabilité des déchets afin de permettre leur recyclage dans des conditions optimales.

2.2 Contrat Implantation du groupe au Japon

EPC a finalisé la souscription au capital d'EPC Japan, nouvelle joint-venture dans laquelle le groupe est majoritaire.

Le Groupe EPC s'implante dans ce pays en s'associant avec la société YSK, acteur important sur le marché des explosifs au Japon. YSK, société appartenant à la famille YURA, fabrique et commercialise des explosifs au Japon depuis plus de cent ans. Elle est basée à proximité d'OSAKA.
EPC apporte à EPC Japan son expérience dans la fabrication sur site en particulier dans le domaine des tunnels. YSK fera bénéficier EPC Japan de son positionnement sur le marché notamment auprès des grandes sociétés de travaux publics.

Le marché japonais offre un potentiel important tant dans les tunnels ferroviaires et routiers que plus généralement dans la construction d'infrastructures.

EPC investigue depuis plusieurs années différentes opportunités d'implantation en Asie. Après le partenariat technologique noué au Vietnam en 2016, la création d'EPC Japan constitue une nouvelle étape dans la mise en œuvre de cette stratégie.

2.3 Prolongation du Crédit Renouvelable Confirmé

Le 22 juillet 2019, BNPP, Société Générale et LCL ont accepté de prolonger jusqu'au 29 mars 2024 le Crédit Renouvelable Confirmé d'un montant maximal de 25 M€, crédit qui faisait partie du nouveau financement groupe mise en place en mars 2017.

Cette prolongation traduit la confiance renouvelée des banques dans la stratégie du groupe EPC.

2.4 Mise en place d'une nouvelle organisation

Afin de mieux répondre aux importants défis de développement auxquels le groupe doit faire face, Le groupe a mis en place au troisième trimestre une nouvelle organisation qui se traduit notamment par un nouveau découpage géographique.

- La zone Europe Méditerranée Amérique est désormais découpée en 4 sous zones :
    - Démolition, Désamiantage, Traitement des déchets
    - Europe Méditerranée qui inclut désormais tous les pays d'Europe du Sud et le Maroc
    - Europe du Nord qui inclut les îles britanniques et la Scandinavie
    - Amériques (Nouvelle sous-zone) qui regroupe Canada Etats Unis et l'Amérique du Sud

- La Zone Afrique Asie Pacifique est désormais découpée en 2 sous-zones
    - Afrique qui inclut tous les pays d'Afrique Subsaharienne
    - Asie Pacifique (Nouvelle sous-zone) qui regroupe les activités au Moyen Orient et les nouveaux développements en Asie-Océanie (Japon, Vietnam, Nouvelle Calédonie)

Les deux nouvelles zones ont été confiées à des managers particulièrement expérimentés chez EPC, qui auront à cœur de développer ces secteurs à fort potentiel.

Ceci s'est accompagné d'un renforcement des fonctions centrales (nouvelle direction industrielle, nouvelle direction du contrôle de gestion, nouveau service formation) qui auront pour mission d'accompagner au mieux les filiales dans leur développement.

2.5 Modification des termes du Crédit Renouvelable Confirmé et de l'Euro PP.

Les prêteurs au titre du Crédit Renouvelable Confirmés et de l'Euro PP ont pris acte, au moyen d'une lettre avenant de la prise de contrôle envisagée du groupe par la société Argos Wityu SAS, ils ont également acté certaines modifications dans le calcul du Ratio Endettement Net / EBITDA à compter du 31 décembre 2019, à savoir :

- Endettement net et EBITDA sont désormais calculées en incluant la quote-part d'EBITDA et d'endettement net des sociétés mises en équivalence.
- Endettement net et EBITDA prennent en compte les dettes et les amortissements complémentaires calculés en application de la norme IFRS 16
- Ce ratio Financier est porté de 3 à 3,2 dans le crédit renouvelable afin d'aligner ses conditions avec les conditions de l'Euro PP.

2.6 Signature d'un important contrat en Mauritanie

EPC France a signé un contrat avec un grand groupe du BTP pour l'exploitation de carrières en forage minage afin d'alimenter le chantier de construction d'un très important brise lame protégeant une plateforme gazière au large de côtes mauritaniennes.

Ce contrat d'un montant supérieur à 5 millions d'Euros met en œuvre l'expertise technique d'EPC France et de Marodyn filiales du groupe EPC. Les explosifs sont fournis par EPC Maroc. Le chantier qui a démarré dès le mois de janvier 2020 devrait durer environ 18 mois.

3. PRINCIPES COMPTABLES

3.1. Principes généraux et normes comptables

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

3.1.1. Conformité aux normes comptables

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le Groupe EPC a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

3.1.2. Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2019 sur l'information financière présentée :

- IFRS 16 « Contrats de locations » :

Depuis le 1er janvier 2019, le Groupe applique la nouvelle norme sur les Contrats de location (IFRS16) qui remplace la norme IAS 17 ainsi que les interprétations associées IFRIC 4 (relatif aux accords contenant un contrat de location), et SIC15/SIC27 (interprétations traitant d'une part des locations simples et d'autre part des contrats de location en substance).

L'application de cette nouvelle norme, conduit à reconnaître au bilan tous les engagements de location au sens de la nouvelle norme, sans distinction entre les contrats de location opérationnelle et les contrats de location financement.

En pratique, au bilan, cette nouvelle norme implique la reconnaissance :

- d'un nouvel actif appelé Droit d'Utilisation qui représente le droit d'utiliser l'actif loué pendant la durée du contrat de location
- d'une dette dénommée Dette IFRS16 représentant l'engagement de paiement des loyers

Et au compte de résultat consolidé, en contrepartie de l'annulation de la charge de loyer, les impacts suivants sont constatés :

- amortissement du droit d'utilisation
- intérêts financiers sur la dette IFRS16

Principes et méthodes comptables retenus

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée au 1er janvier 2019, conduisant à comptabiliser les impacts dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2019 qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition égal aux seuls loyers résiduels actualisés, en contrepartie d'un droit d'utilisation ajusté du montant des loyers payés d'avance ou enregistrés en charges à payer.

En application des dispositions d'IFRS 16 pour la transition, le Groupe n'a pas réapprécié les contrats identifiés comme contenant ou ne contenant pas de contrats de location au regard de l'ancienne norme IAS 17/IFRIC 4.

Comme prévu par la norme, le Groupe :

- a exclu les contrats d'une durée résiduelle inférieure ou égale à douze mois,
- a exclu les contrats portant sur des actifs de faible valeur (seuil retenu par le Groupe est de 5000 $ ou 5 000 €),
- a décidé de reprendre à l'identique les contrats qualifiés de location financement selon la norme IAS 17 et de ne pas capitaliser les coûts directement liés à la conclusion.

Les loyers des contrats exclus du périmètre de la norme IFRS16 ainsi que les paiements variables demeurent comptabilisés directement en charges opérationnelles.

Parmi les points structurants de cette nouvelle norme, le Groupe accorde une attention particulière aux durées de location, aux options existantes au sein des accords contractuels et aux taux d'actualisation à retenir. S'agissant des durées de location, le Groupe analyse chaque contrat individuellement et, en l'absence d'option de renouvellement ou d'option de résiliation anticipée prévues au contrat et ayant un caractère raisonnablement certain, retient la durée exécutoire de ceux-ci.

Concernant le taux d'actualisation, le taux retenu est le taux implicite quand il existe ; en l'absence de taux implicite, comme recommandé par la norme, le Groupe a développé une méthodologie de calcul d'un taux d'intérêt marginal qui s'appliquerait au financement des actifs loués. Il s'agit d'un taux d'actualisation calculé par pays et maturité, s'appuyant sur les paramètres suivants : taux de référence de la devise concernée et spread de crédit.

Le Groupe a reconnu des impôts différés sur la position nette des différences temporelles liées aux actifs et passifs issus de l'application de la norme IFRS 16.

Les impacts de la nouvelle norme sur les contrats de location se présentent comme suit sur les principaux agrégats des états financiers consolidés au 31 décembre 2019 :

Etat de la situation financière consolidée

En milliers d'euros	**31 Décembre 2019 hors IFRS 16, hors IFRIC 23**	**Impacts IFRS 16**	**IFRIC 23**	**31 Décembre 2019 IFRS 16, IFRIC 23**
Actif non circulant	162 522	20 300	-	182 822
dont droit d'utilisation	*-*	*20 265*	*-*	*20 265*
dont droits d'utilisation (ancien référentiel)	*8 628*	*-*	*-*	*8 628*
dont IDA	*-*	*34*	*-*	*34*
Actif circulant	166 368	(503)	-	165 865
dont autres actifs circulant	*5 937*	*(503)*	*-*	*5 937*
Total Actif	**328 890**	**19 797**	**-**	**349 190**
Capitaux Propres Groupe	102 781	(95)	(700)	101 986
dont résultat	*(5 945)*	*(95)*	*511*	*(5 529)*
Capitaux Propres Minoritaires	1 070	(6)	-	1 064
dont résultat	*1 070*	*(6)*	*-*	*1 064*
Total Passif Non Courant	95 158	14 019	-	109 177
dont dettes droits éligibles	*-*	*14 007*	*-*	*14 007*
dont dettes droits éligibles (ancien référentiel)	*3 731*	*-*	*-*	*3 731*
dont IDP	*-*	*12*	*-*	*12*
Total Passif Courant	129 881	5 879	700	136 460
dont dettes droits éligibles	*-*	*5 879*	*-*	*5 879*
dont dettes droits éligibles (ancien référentiel)	*2 170*	*-*	*-*	*2 170*
dont dettes d'impôt	*-*	*-*	*700*	*700*
Total Passif	**328 889**	**19 797**	**-**	**349 190**

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	**31 Décembre 2019 hors IFRS 16, hors IFRIC 23**	**Impacts IFRS 16**	**IFRIC 23**	**31 Décembre 2019 IFRS 16, IFRIC 23**
Chiffre d'affaires	345 049	-	-	345 049
Résultat opérationnel	1 011	260	-	1 270
dont amortissements	*(20 303)*	*(6 621)*	*-*	*(26 924)*
dont autres charges	*(91 700)*	*6 877*	*-*	*(84 823)*
Impôt	(3 717)	22	511	(3 184)
Résultat Net	**(5 709)**	**(102)**	**511**	**(5 299)**

Les impacts d'ouverture de la nouvelle norme et les flux associés sont détaillés dans les notes :

- 6.3 Immobilisations Corporelles
- 6.10 Dettes Financières.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	**31 Décembre 2019 hors IFRS 16, IFRIC 23**	**Impact IFRS 16**	**Impact IFRIC 23**	**31 Décembre 2019 IFRS 16, IFRIC 23**
Résultat net consolidé	**(5 710)**	**(100)**	**511**	**(5 299)**
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	14 590	7 001	-	21 591
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(20 786)	-	-	(20 786)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7 190	(7 001)	-	189
Variation de la trésorerie	**1 106**	**-**	**-**	**1 106**
Trésorerie d'ouverture	7 369	-	-	7 369
Trésorerie de clôture	8 475	-	-	8 475

- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » :
  Sur les 1 210 K€ comptabilisés dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2019, 511 K€ se sont matérialisés en 2019, la provision correspondante comptabilisée initialement en capitaux propres à été reprise et la charge réelle constatée.

- Amendement IAS 28 « Evaluation et dépréciation des investissements à long terme » dans une entreprise associée ou en coentreprise. Cet amendement n'a pas d'impact sur l'information financière publiée.
- Amendement IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation du régime ». Cet amendement n'a pas d'impact.

3.1.3. Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiées mais ne sont pas applicables au 31 décembre 2019 et n'ont pas été adoptées par anticipation :

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ne sont pas applicables au 1er janvier 2019 et n'ont pas été adoptés par anticipation.

- Amendement à IFRS 3 « Regroupement d'entreprise » sur la définition d'une entreprise dont la date d'application est prévue au 1er janvier 2020.
- Amendement à IAS 1 et IAS 8 : modification de la définition du terme « significatif » dont la date d'application est prévue au 1er janvier 2020.

3.2. Méthodes de consolidation

3.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de la Société Anonyme d'Explosifs et Produits Chimiques ainsi que ceux de ses filiales, sociétés associées et co-entreprises. Cet ensemble forme le Groupe.

Filiales

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle, c'est-à-dire lorsque le groupe détient le pouvoir sur ces entités, qu'il a une exposition ou des droits sur leurs rendements variables et lorsqu'il a la capacité d'agir sur leurs rendements. Les états financiers des filiales sont

consolidés en suivant la méthode de l'intégration globale, et les intérêts minoritaires sont déterminés sur la base du pourcentage d'intérêt.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupes, y compris les profits, pertes et dividendes, est éliminé en consolidation.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. L'influence notable est présumée lors de la détention, directe ou indirecte par le biais de filiales, de 20% à 50% des droits de vote. Les états financiers des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations dans des entreprises associées sont présentées sur une ligne distincte du bilan. Les quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence, et le résultat de sortie de ces participations, sont présentés séparément dans le compte de résultat. Les quotes-parts de mouvements des capitaux propres des entreprises associées sont constatées directement en capitaux propres.

Co-entreprises

Les états financiers des co-entreprises, c'est-à-dire les entités dont le contrôle de l'activité économique est partagé entre deux parties ou plus, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à l'application IFRS 11.

3.2.2. Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement,
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement (utilisé uniquement dans l'information sectorielle qui utilise l'intégration proportionnelle),
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

3.2.3. Conversion en monnaies étrangères

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ».

Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euro au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euro au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

3.2.4. Activités abandonnées ou en cours de cession et actifs non courants détenus en vue de la vente

Les éléments du compte de résultat relatifs aux activités abandonnées sont présentés sur une ligne isolée pour toutes les périodes présentées. Une activité abandonnée est une composante d'une entité ayant des flux de trésoreries identifiables et qui représente une ligne d'activité ou une zone géographique distincte.

Les groupes d'actifs et passifs dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les 12 mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

3.2.5. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré au Groupe, et en sortent à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur elles.

Les acquisitions de filiales sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs et passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par IFRS3 Révisée – Regroupement d'entreprises.

Les coûts de restructuration et les autres coûts de l'entreprise acquise consécutifs au regroupement et qui répondent à la date de l'acquisition aux critères de constitution de provisions fixés par la norme IAS 37 sont inclus dans les passifs acquis ; les coûts engagés ultérieurement à la date d'acquisition sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel de la période au cours de laquelle ils sont encourus ou lorsqu'ils répondent aux critères de la norme IAS 37.

L'excédent du coût d'acquisition sur les intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs enregistrés constitue l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou co-entreprises sont enregistrés sur une ligne séparée du bilan (note 6.1). Les écarts d'acquisition relatifs aux entreprises associées sont compris dans la valeur comptable de la participation et sont pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif.

A l'inverse, si la quote-part des actifs et passifs en juste valeur dépasse le coût d'acquisition, cet excédent est immédiatement enregistré en profit.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition ; au–delà de ce délai, le montant de l'écart d'acquisition ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques (ajustement du prix, corrections d'erreur).

Les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'amortissements récurrents, mais des pertes de valeur sont constatées si cela s'avère nécessaire sur la base des résultats des tests de perte de valeur.

Pour la réalisation des tests de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ils se rattachent en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe.

Les UGT auxquelles un écart d'acquisition est affecté font l'objet de test de perte de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable de ses actifs, la perte de valeur est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs non courants de l'UGT (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable.

Une perte de valeur sur un écart d'acquisition a un caractère irréversible et ne peut donc pas être reprise.

3.3. Règles et méthodes d'évaluation

3.3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites
- l'évaluation des impôts différés
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur
- l'évaluation des coûts de démantèlement, décontamination et de remise en état des sites

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3.3.2. Perte de valeur des actifs

Des tests de perte de valeur sont effectués systématiquement au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, ou plus souvent s'il existe un indice de perte de valeur.

Des tests sont effectués dès qu'il existe un indice de perte de valeur pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie.

Les indices de perte de valeur suivis par le Groupe sont de deux types :

- Externes : matières premières, taux d'intérêts, modification substantielle du contexte réglementaire.
- Internes : incident majeur d'exploitation, baisse d'activité durable, modifications substantielles des conditions et autorisation d'exploitation.

Lorsque le montant recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieur à la valeur nette comptable des actifs rattachés à l'UGT, une perte de valeur est constatée.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre, la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie générés par l'UGT, augmentée, le cas échéant, de sa valeur de sortie à la fin de sa durée d'utilité prévue, et la juste valeur diminuée du coût de cession.

Une UGT est définie comme étant le plus petit ensemble d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe. Elle inclut les écarts d'acquisition qui lui sont attribuables.

Au 31 décembre 2019, le groupe compte 3 UGT nommées comme suit :

- Zone Europe - Amérique (France / Royaume-Uni / Scandinavie / EPC Innovation / Benelux / Etats-Unis / Canada / Italie / Espagne / Portugal / Maroc),
- Zone Démolition (France),
- Zone Afrique Moyen Orient Asie (Guinée Conakry / Sénégal / Cameroun / Gabon / Côte d'Ivoire).

Les goodwills sont testés au niveau des UGT.

3.3.3. Reconnaissance du produit des activités ordinaires

Le produit des activités ordinaires est constitué par les ventes et les prestations de services à des tiers, déduction faite des remises et rabais commerciaux, des taxes sur les ventes et autres contreparties variables, et après élimination des ventes intragroupes.

Ventes de biens

Les ventes de biens sont enregistrées lorsque le contrôle est transféré à l'acheteur, ce qui coïncide généralement avec le transfert de propriété.

Prestations de services

Les produits provenant des prestations de services sont enregistrés sur la période durant laquelle les obligations de performances sont remplies.

Contrats de construction

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable que le contrat sera rentable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés en fonction de l'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (méthode du pourcentage d'avancement). Le degré d'avancement des travaux est déterminé suivant les méthodes suivantes, en fonction de la nature du contrat :

(1) le rapport existant entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat ;
(2) l'examen des travaux exécutés; ou
(3) l'achèvement, en termes physiques, d'une partie des travaux du contrat.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut être estimé de façon fiable :

- les produits ne sont comptabilisés que dans la limite des coûts encourus qui seront probablement recouvrables,
- les coûts du contrat sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Dans le cas où les prévisions de fin d'affaire sur les contrats de construction font ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement en résultat.

3.3.4. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent les éléments suivants :

- Production immobilisée
- Subvention d'exploitation
- Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat de l'exercice
- Produits de cession d'immobilisations et de titres consolidés
- Autres produits, dont résultat bénéficiaire sur opérations faites en commun

Les autres charges d'exploitation comprennent les éléments suivants :

- Valeur nette comptable des immobilisations et titres consolidés cédés
- Impôts et taxes
- Autres charges, dont pertes sur opérations faites en commun

3.3.5. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- Les charges et produits d'intérêt relatifs à l'endettement net consolidé, lequel se compose des emprunts bancaires, des emprunts obligataires privés, des dettes liées aux contrats de location financement et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.
- Les autres charges versées aux établissements financiers au titre des opérations de financement
- La composante financière du coût des régimes de retraite (charge d'intérêt et rendement attendu des actifs du régime)
- La désactualisation des provisions pour décontamination, démantèlement et dépollution
- Les dépréciations durables et les résultats de cession des titres disponibles à la vente
- Les dividendes reçus des participations non consolidées (les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi).
- Les profits et pertes de change résultant des opérations de financement, y compris le cas échéant les effets de la comptabilité de couverture.

3.3.6. Autres produits et charges opérationnels

Pour assurer une meilleure lisibilité de la performance de l'entreprise, Le groupe présente un agrégat intermédiaire "résultat opérationnel courant" au sein du résultat opérationnel, excluant les éléments qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, de leur fréquence et/ou de leur importance relative. Ces éléments, enregistrés en "autres produits opérationnels" et "autres charges opérationnelles", comprennent notamment :

- Les charges des plans de restructurations ou de désengagement d'activités approuvés par la direction du groupe
- L'impact des variations de périmètre
- Le résultat positif ou négatif des litiges sortant de l'exploitation normale du groupe

3.3.7. Impôts sur les résultats

La CVAE est une cotisation assise sur la valeur ajoutée produite par les entités françaises. Le Groupe considère que la valeur ajoutée, base de calcul de la CVAE, est un agrégat intermédiaire du résultat net et comptabilise donc la CVAE comme un impôt sur le résultat.

3.3.8. Contrats de location

Depuis le 1er janvier 2019, le groupe prévoit la comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers).

Le groupe procède à la valorisation des contrats de location dont la durée est supérieure à 12 mois, et dont la valeur des contrats ne peut être considérée comme de faible valeur.
La durée de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat, à laquelle il convient de rajouter toute option de renouvellement, que le groupe est raisonnablement certain d'exercer.

Les taux d'actualisation
Le groupe a retenu le taux implicite lorsque celui-ci existe ; en l'absence de taux implicite, le groupe a développé une méthodologie de calcul d'un taux marginal qui s'appliquerait aux actifs loués en fonction de la maturité du contrat, de sa localisation géographique et du risque pays.

3.3.9. Immobilisations incorporelles

Frais de développement

Les dépenses relatives à un projet de développement sont capitalisées s'ils répondent aux six critères suivants :

- fiabilité technique,
- intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'actif,
- probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne),
- disponibilité de ressources financières nécessaires à l'achèvement,
- fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les frais de développement capitalisés sont ensuite amortis sur la durée probable de vie de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service.

Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée :

- s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise
- si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant la méthode linéaire sur une durée d'utilité comprise entre 12 mois et 5 ans.

3.3.10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, suivant la méthode des composants, et sur la durée d'utilité estimée des biens.

Les durées d'amortissement retenues par le Groupe sont les suivantes :

Constructions en dur, merlons	Linéaire 30 ans
Constructions légères, clôtures	Linéaire 15 ans
Matériels et installations de fabrication	Linéaire 12 ans
Installations réseaux (eau, vapeur, électricité, surveillance…)	Linéaire 12 ans
Réservoirs et citernes fixes	Linéaire 12 ans
Foreuse, Pelles, Chargeuse	Dégressif 7 ans, coef 2.1, sur 80% de la valeur brute
Châssis Unité Mobile de Fabrication	Dégressif 10 ans coef 3
Body Unité Mobile de Fabrication	Linéaire 10 ans

3.3.11. Provisions pour démantèlement décontamination

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites de production du Groupe, les coûts correspondant sont estimés et activés. La provision est comptabilisée initialement à la mise en service de l'immobilisation en contrepartie du coût de revient amortissable de l'immobilisation.

Les coûts de démantèlement et de décontamination constituent une obligation immédiate, qui se traduit dans les comptes consolidés par une augmentation de valeur des actifs et enregistrement d'une provision correspondante.
Les provisions environnementales sont calculées selon un modèle qui évalue les coûts de démantèlement, de décontamination et de dépollution des sols. La provision est calculée site par site et est estimée à partir de la valeur actuelle des coûts attendus des travaux concernés, en fonction de l'étude historique des activités réalisées sur le site. Ces éléments sont systématiquement affinés et mis à jour à travers des campagnes de prélèvement réalisées par un organisme extérieur. Le montant est évalué sur la base des retours d'expérience réalisés sur des sites du groupe. Les opérations effectuées chaque année permettent de mettre à jour les bases de calcul. Ces coûts font l'objet d'une actualisation calculée en fonction de la durée de vie estimée des lignes de production et des sites industriels.

3.3.12. Provisions pour dépollution

Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite liée à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan).

Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges lors de leur réalisation.
Les coûts de dépollution constituent une obligation progressive qui se traduit dans les comptes consolidés par une provision.

3.3.13. Immeubles de placement

Selon IAS 40, un immeuble de placement est un bien immobilier, détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans un contrat de location, au titre d'un droit d'utilisation constaté selon IFRS 16) :

- pour en retirer des loyers ;
- pour en valoriser le capital ; ou
- pour les deux.

Ne constitue donc pas un immeuble de placement, un bien immobilier :

- utilisé dans la production ou la fourniture de biens et services ou à des fins administratives ; ou
- ayant pour objectif d'être vendu dans le cadre de l'activité ordinaire.

Deux modèles de valorisation de ces actifs sont autorisés pour évaluer les immeubles de placement, après leur comptabilisation initiale : le modèle du coût amorti et le modèle de la juste valeur.

Le Groupe a retenu la méthode du coût amorti. Ces actifs sont évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 16, à leur coût diminué du cumul des amortissements évalués et comptabilisés selon la norme IAS 16 et du cumul des pertes de valeur évaluées et comptabilisées selon la norme IAS 36

3.3.14. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers correspondent aux titres de participations non consolidées et aux créances rattachées à ces participations.

Les titres de participations non consolidées représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées en raison de leur caractère peu significatif.

Une perte de valeur est constatée en résultat financier en cas de baisse durable de leur valeur, déterminée sur la base des critères financiers appropriés à la situation de chaque société, tels que la quote part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Les créances rattachées à des participations sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur au bilan.

3.3.15. Instruments financiers dérivés

Afin d'atténuer le risque de volatilité des devises étrangères et de réduire son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêts, le Groupe peut avoir recours à des instruments financiers. Le Groupe applique les principes comptables spécifiques de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et le risque couvert remplissent les conditions requises pour en permettre l'utilisation.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125%.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

- pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs, les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres pour la partie efficace. La partie inefficace est enregistrée en résultat

- pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

La valeur de marché des instruments financiers est généralement déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeur nationale ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché côté n'est disponible, la juste valeur se fonde sur des estimations réalisées à l'aide de techniques d'actualisation ou autres.

3.3.16. Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé selon la méthode FIFO (premier entré premier sorti), ou au coût moyen unitaire pondéré.

Le coût des produits en cours de production et des produits finis détenus en stocks inclut les matières premières, la main d'œuvre directe et une portion adéquate des charges de production variables et fixes, celles-ci étant affectées sur la base des capacités opérationnelles normales.

3.3.17. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Pour les contrats d'affacturage ne répondant pas aux critères de décomptabilisation de la norme IAS 39, le retraitement de l'affacturage est opéré. Le poste « Clients » est corrigé des créances cédées et le poste « Dettes financières court terme » enregistre la dette contractée auprès de l'établissement financier.

3.3.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les valeurs mobilières de placement.

Les équivalents de trésorerie se composent des placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois. Ils sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat financier de la période.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

3.3.19. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

3.3.20. Coûts d'emprunts

L'amortissement des frais d'émission sur la durée de vie des emprunts existants est réalisé de manière linéaire, l'écart par rapport à une méthode actuarielle étant peu significatif.

3.3.21. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables, dans la mesure où il est probable que le Groupe dispose de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces déficits pourront être imputés.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

3.3.22. Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés à leur juste valeur, qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale.

3.3.23. Avantages au personnel

Le Groupe propose à ses salariés différents régimes de retraite, des indemnités de fin de contrat et d'autres avantages, qui dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chacune des filiales.

Les indemnités de fin de contrat correspondent généralement à des montants calculés sur la base de l'ancienneté du salarié et de son salaire annualisé à l'âge du départ à la retraite ou à la fin du contrat.

3.3.24. Obligations en matière de retraites

Régimes à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en charges le paiement des cotisations lorsqu'elles sont encourues.
Le complément de retraite par capitalisation à cotisation définies (Article 83) mis en place chez EPC en 2006 se poursuit sur l'exercice.

Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de départ en retraite sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS19R « Avantages du personnel », par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Lorsque les engagements relatifs aux avantages au personnel sont financés par des fonds externes, ceux-ci sont pris en compte à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Les changements d'hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations, ainsi que l'écart entre le rendement attendu à long terme des investissements des fonds de pension et le rendement réellement obtenu sont traités comme des gains et pertes actuariels, et enregistrés en capitaux propres sur l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire et la charge d'intérêt sur l'obligation qui traduit la désactualisation des obligations. Le rendement long terme attendu des investissements des fonds de pensions est porté en déduction de ces charges. L'effet des modifications de plans sur les obligations des sociétés du Groupe est généralement reconnu au compte de résultat.

3.3.25. Paiements en actions

Néant

3.3.26. Provisions

Conformément à IAS 37, les provisions sont constatées lorsque :

- il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

3.3.27. Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe remplira les conditions attachées à la subvention, et que la subvention sera reçue.
Les subventions attachées à des actifs (subventions d'investissement) sont présentées en produit différé au passif, puis rapportées au compte de résultat, sur une base systématique, pendant la durée de vie utile de l'actif, en « Autres produits ».

Les subventions liées au résultat sont présentées en tant que crédit au compte de résultat dans la rubrique « autres produits », sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts qu'elles sont destinées à compenser.

3.3.28. Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires du Groupe sont enregistrées en dettes au cours de la période durant laquelle elles ont été autorisées par les actionnaires.

3.3.29. Exposition aux risques financiers

Risque de change

Afin d'atténuer le risque de change, le Groupe a parfois recours à des contrats à terme. La comptabilisation de ces instruments est décrite en note 3.3.15.

Risque de Crédit

En matière de risque client, le portefeuille est suffisamment large pour considérer que ce risque ne constitue pas un enjeu significatif. Le recours à des bases de données externes d'analyse du risque est pratiqué régulièrement.

Risque de liquidité

La Direction Financière du Groupe s'assure auprès des diverses filiales de la mise en place des ressources financières suffisantes pour faire face au risque de liquidité.
Depuis 2014, il a été mis en place une centralisation de trésorerie pour les filiales françaises. Des contrats d'affacturage ont également été signés en France, au Royaume-Uni, en Italie et en Espagne pour participer à une meilleure gestion de ce risque.

Risque de taux d'intérêt

Dans un contexte de taux d'intérêt faible, le groupe a décidé de convertir ses emprunts ayant les échéances les plus longues de taux variable à taux fixe en utilisant des swaps de taux. Les emprunts bancaires en place dans le groupe restent néanmoins majoritairement à taux variable.

3.3.30. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe sont régulièrement suivis par les filiales et la Direction Financière du Groupe. Ce processus prévoit la transmission des informations relatives aux engagements donnés suivants :

- Effets escomptés non échus
- Avals et cautions
- Garantie d'actif et de passif
- Hypothèques & nantissements
- Autres engagements

3.4. Information sectorielle

Le groupe a décidé de maintenir dans l'information des segments opérationnels la consolidation des sociétés Arabian Explosives, Kemek, Kemek US, Modern Chemical Services, Nitrokemine Guinée, EPC-B SCRL et Société de Minage en Guinée selon la méthode de l'intégration proportionnelle en conformité avec l'information produite dans son reporting interne.

4. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 – *secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

La variation à périmètre et taux de change constant est calculée en convertissant les chiffres 2018 aux taux de change moyens mensuels 2019 et en ajoutant (ou retranchant) aux chiffres 2018 les entrées (ou sorties) de périmètre.

AREX est pris en compte dans l'information sectorielle à 20% conformément au pourcentage actuel de détention.

Les zones sont présentées de la manière suivante :

- Zone 1 – Europe – Amérique
- Zone 2 – Afrique – Moyen-Orient – Asie

Elles comprennent les activités explosifs, forage, minage et démolition.

En 2019, les UGT ont été redéfinies de telle sorte que le Maroc est passé de la Zone Afrique – Moyen-Orient – Asie à la Zone Europe – Amérique. Cette affectation est conforme à la nouvelle organisation managériale mise en place en septembre 2019.

4.1. Informations comparatives

4.1.1. Produit des activités ordinaires publié, par zone géographique

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018 retraité (1)**	**Variation %**
Zone 1 - Europe – Amérique	320 248	302 437	5,89%
Zone 2 - Afrique – Moyen Orient – Asie	59 144	52 651	12,33%
Total	**379 392**	**355 088**	**6,84%**

(1) Le 31 décembre 2018 est retraité du passage du Maroc de la Zone Afrique – Moyen-Orient – Asie à la Zone Europe – Amérique.

En 2019, le portefeuille de clientèle reste particulièrement diversifié dans l'ensemble des domaines d'activité du groupe.

Les dix principaux clients du groupe représentent moins de 25% du chiffre d'affaires.

Le carnet de commande correspond au montant total du prix des transactions affectées aux obligations de prestation non remplies au 31 décembre 2019. Il intègre le prix de base des transactions ainsi que les contreparties variables et les incidences des modifications de contrats concernés. Par mesure de simplification, il n'inclut pas les contrats dont la durée initiale est inférieure à 1 an ainsi que ceux pour lesquels les entités peuvent comptabiliser des produits des activités ordinaires pour le montant qu'elles ont le droit de facturer. Au 31 décembre 2019, le montant total du carnet de commande s'élève à 60M€, dont 86% devraient être reconnus en produits en 2020.

4.1.2. Produit des activités ordinaires à taux de change et périmètre constant

La variation à périmètre et taux de change constant est calculée en convertissant les chiffres 2018 aux taux de change moyens mensuels 2019 et en ajoutant (ou retranchant) aux chiffres 2019 les entrées (ou sortie) de périmètre.

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018 retraité (à taux et périmètre constant)**	**Variation %**	**31 décembre 2018 retraité (1)**
Zone 1 - Europe – Amérique	320 248	284 680	12,49%	284 527
Zone 2 - Afrique – Moyen Orient – Asie	59 144	51 529	14,78%	70 561
Total	**379 392**	**336 209**	**12,84%**	**355 088**

(1) Le 31 décembre 2018 est retraité du passage du Maroc de la Zone Afrique – Moyen Orient – Asie à la Zone Europe – Amérique.

4.1.3. Résultat opérationnel courant par zone géographique

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018 retraité (1)**
Zone 1 - Europe – Amérique	7 097	9 592
Zone 2 - Afrique – Moyen Orient – Asie	6 001	6 179
Total	**13 098**	**15 771**

(1) Le 31 décembre 2018 est retraité du passage du Maroc de la Zone Afrique – Moyen Orient – Asie à la Zone Europe – Amérique.

4.1.4. Résultat net consolidé par zone géographique

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018 retraité (1)**
Zone 1 - Europe – Amérique	(9 006)	3 496
Zone 2 - Afrique – Moyen Orient – Asie	3 707	3 921
Total	**(5 299)**	**7 417**

(1) Le 31 décembre 2018 est retraité du passage du Maroc de la Zone Afrique – Moyen Orient – Asie à la Zone Europe – Amérique.

4.2. Résultats sectoriels

4.2.1. Zone 1 - Europe – Amérique

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018 retraité (1)**
Produit des activités ordinaires	332 312	312 857
Produit des activités ordinaires intersectoriel	(12 064)	(10 420)
Produit des activités ordinaires externe total	**320 248**	**302 437**
Quotes-parts de résultat des ent. mises en équivalence		
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises mises en équivalence	**7 097**	**9 590**
Résultat opérationnel avant dépréciation des écarts d'acquisition	**5 082**	**9 168**
Dépréciation des écarts d'acquisition	(8 608)	-
Résultat opérationnel	**(3 526)**	**9 168**
Charges financières – net	(2 859)	(3 265)
Résultat avant impôts	**(6 385)**	**5 903**
Impôt sur les résultats	(2 620)	(2 407)
Résultat net – activités poursuivies	**(9 006)**	**3 496**
Résultat net – activités abandonnées	-	-
Résultat net total	**(9 006)**	**3 496**

(1) Le 31 décembre 2018 est retraité du passage du Maroc de la Zone Afrique – Moyen Orient – Asie à la Zone Europe – Amérique.

4.2.2. Zone 2 - Afrique Moyen-Orient Asie

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018 retraité (1)**
Produit des activités ordinaires	60 266	52 849
Produit des activités ordinaires intersectoriel	(1 122)	(198)
Produit des activités ordinaires externe total	**59 144**	**52 651**
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises mises en équivalence	**6 001**	**6 181**
Résultat opérationnel	6 001	6 181
Charges financières – net	(1 000)	(1 185)
Résultat avant impôts	**5 001**	**4 996**
Impôt sur les résultats	(1 294)	(1 075)
Résultat net – activités poursuivies	**3 707**	**3 921**
Résultat net – activités abandonnées	-	-
Résultat net total	**3 707**	**3 921**

(1) Le 31 décembre 2018 est retraité du passage du Maroc de la Zone Afrique – Moyen Orient – Asie à la Zone Europe – Amérique.

4.3. Autres éléments sectoriels inclus dans le compte de résultat, sans contrepartie de trésorerie

4.3.1. Zone 1 – Europe – Amérique

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018 retraité (1)**
Dot/Rep. aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations (2)	(16 549)	(10 500)
Dot/Rep. aux provisions	716	3 241

(1) Le 31 décembre 2018 est retraité du passage du Maroc de la Zone Afrique – Moyen Orient – Asie à la Zone Europe – Amérique.
(2) Inclut les amortissements IFRS 16

Zone 2 - Afrique Moyen-Orient Asie

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018 retraité (1)**
Dot/Rep. aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations (2)	(3 733)	(2 616)
Dot/Rep. aux provisions	(188)	26

(1) Le 31 décembre 2018 est retraité du passage du Maroc de la Zone Afrique – Moyen Orient – Asie à la Zone Europe – Amérique.
(2) Inclut les amortissements IFRS 16

4.4. Investissements sectoriels

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018 retraité (1)**
Zone 1 - Europe - Amérique	18 282	14 052
Zone 2 - Afrique Moyen Orient	3 366	3 618
Investissements (incorp. et corp.)*	**21 648**	**17 671**

(1) Le 31 décembre 2018 est retraité du passage du Maroc de la Zone Afrique – Moyen Orient – Asie à la Zone Europe – Amérique.

*hors investissements financés par contrat de locations financement

4.5. Etat de Passage de l'information sectorielle publiée au compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**								
	Information sectorielle			**IFRS 10 et 11**			**Compte de résultat**		
	Zone 1	**Zone 2**	**Total**	**Zone 1**	**Zone 2**	**Total**	**Zone 1**	**Zone 2**	**Total**
Produit des activités ordinaires externe total	**320 248**	**59 144**	**379 392**	**(13 322)**	**(21 021)**	**(34 343)**	**306 926**	**38 123**	**345 049**
Quotes-parts de résultat des ent. mises en équivalence	-	-	-	1 488	3 478	4 966	1 488	3 478	4 966
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises mises en équivalence	**7 097**	**6 001**	**13 098**	**(453)**	**(750)**	**(1 204)**	**6 644**	**5 251**	**11 894**
Résultat opérationnel	(3 526)	6 001	2 475	(453)	(750)	(1 204)	(3 979)	5 251	1 271
Dépréciation des écarts d'acquisition	(8 608)	-	(8 608)	-	-	-	(8 608)	-	(8 608)
Résultat opérationnel	**(3 526)**	**6 001**	**2 475**	**(453)**	**(750)**	**(1 204)**	**(3 979)**	**5 251**	**1 271**
Charges financières – net	(2 859)	(1 000)	(3 859)	125	348	473	(2 734)	(652)	(3 386)
Résultat avant impôts	**(6 385)**	**5 001**	**(1 384)**	**(328)**	**(402)**	**(731)**	**(6 713)**	**4 599**	**(2 115)**
Impôt sur les résultats	(2 620)	(1 294)	(3 914)	328	402	730	(2 292)	(892)	(3 184)
Résultat net – activités poursuivies	**(9 006)**	**3 707**	**(5 299)**	-	-	-	**(9 006)**	**3 707**	**(5 299)**
Résultat net – activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net total	**(9 006)**	**3 707**	**(5 299)**	-	-	-	**(9 006)**	**3 707**	**(5 299)**

En milliers d'euros	**31 décembre 2018 retraité (1)**								
	Information sectorielle			**IFRS 10 et 11**			**Compte de résultat (publié)**		
	Zone 1	**Zone 2**	**Total**	**Zone 1**	**Zone 2**	**Total**	**Zone 1**	**Zone 2**	**Total**
Produit des activités ordinaires externe total	**302 437**	**52 651**	**355 088**	**(12 574)**	**(19 971)**	**(32 545)**	**289 863**	**32 680**	**322 543**
Quotes-parts de résultat des ent. mises en équivalence	-	-	-	1 926	3 373	5 299	1 926	3 373	5 299
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises mises en équivalence	**9 590**	**6 181**	**15 771**	**(494)**	**(630)**	**(1 124)**	**9 096**	**5 551**	**14 647**
Résultat opérationnel	9 168	6 181	15 349	(494)	(630)	(1 124)	8 674	5 551	14 225
Charges financières – net	(3 265)	(1 185)	(4 450)	60	451	511	(3 205)	(734)	(3 939)
Résultat avant impôts	**5 903**	**4 996**	**10 899**	**(434)**	**(179)**	**(613)**	**5 469**	**4 817**	**10 286**
Impôt sur les résultats	(2 407)	(1 075)	(3 482)	434	179	613	(1 973)	(896)	(2 869)
Résultat net – activités poursuivies	**3 496**	**3 921**	**7 417**	-	-	-	**3 496**	**3 921**	**7 417**
Résultat net – activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net total	**3 496**	**3 921**	**7 417**	-	-	-	**3 496**	**3 921**	**7 417**

(1) Le 31 décembre 2018 est retraité du passage du Maroc de la Zone Afrique Moyen-Orient à la Zone Europe Amérique.

5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Autres services extérieurs	(4 854)	(4 949)
Locations (1)	(13 503)	(17 081)
Prestations générales Groupe (2)	(10 070)	(9 048)
Entretien et grosses réparations	(9 456)	(8 567)
Commissions sur ventes	(1 243)	(914)
Frais de transport	(17 084)	(14 002)
Frais de déplacement	(8 058)	(8 142)
Intérimaires	(6 787)	(5 370)
Assurance	(3 689)	(4 383)
Honoraires	(4 885)	(5 250)
Autres achats et charges externes	(5 194)	(4 512)
Total des autres achats et charges externes	**(84 823)**	**(82 218)**

(1) La diminution des charges de location est principalement expliquée par l'application de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 (voir note transition IFRS 16).
(2) Le détail des prestations de services facturées par des parties liées au groupe est fourni en note 7.4.

5.2. Variation des stocks d'en-cours et de produits finis au compte de résultat

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Production stockée de biens	196	347
Variation d'en-cours de production de biens	(620)	1 262
Variation d'en-cours de production de services	15	-
Total	**(409)**	**1 609**

5.3. Charges de personnel

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Rémunérations	(58 847)	(54 839)
Charges sociales	(22 669)	(21 801)
Autres charges ou produits	(1 188)	(826)
Total charges de personnel	**(82 704)**	**(77 466)**

Paiements en action

Il n'existe à ce jour aucun plan d'option donnant droit à l'achat d'actions. Il n'existe pas non plus de plan d'option donnant droit à des actions gratuites.

Effectifs consolidés au 31 décembre 2019

Catégorie de personnel (Intégration globale)	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Ingénieurs et cadres	281	275
Agents de maîtrise, techniciens & employés	778	753
Ouvriers	779	759
Total des effectifs des sociétés intégrées globalement	**1 838**	**1 787**
Co-Entreprises	407	397
Total des effectifs	**2 245**	**2 184**

Les effectifs sont pris en compte à 100% pour toutes les sociétés y compris pour les co-entreprises.

5.4. Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Production immobilisée	775	153
Subventions d'exploitation	247	190
Subventions d'investissement virées au compte de résultat	37	4
Produits de cession d'immobilisations	1 849	3 833
Autres produits d'exploitation	644	608
Total autres produits	**3 552**	**4 788**
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(2 244)	(2 009)
Impôts et taxes	(3 209)	(3 619)
Autres charges d'exploitation	(2 509)	(2 382)
Total autres charges	**(7 962)**	**(8 010)**
Total autres produits et charges d'exploitation	**(4 410)**	**(3 222)**
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations (1)	**(395)**	**1 824**

(1) En 2019, les moins-values sur cession d'actifs sont principalement liées au sinistre sur le site de Sabino en Italie avec la mise au rebut d'infrastructures.
En 2018, le montant des plus-values nettes est principalement constitué de la vente du terrain Billy Berclau.

5.5. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Frais de restructuration (1)	(499)	(422)
Sinistres (2)	(1 138)	-
Autres litiges (3)	(378)	-
Total autres produits et charges non courants	**(2 015)**	**(422)**

(1) Les frais de restructuration sont associés à la fermeture du dépôt de Tivoli situé en Italie ainsi que le PSE en Grande-Bretagne.
(2) Au cours du 1er semestre 2019, le groupe a connu deux sinistres liés à des incendies survenus sur des sites en Italie et en Angleterre dont le coût est estimé à 1.1 millions d'euros.
(3) Ce montant comprend essentiellement une dotation aux provisions passée sur le litige STIPS TI

Le groupe a subi en 2008 la faillite d'une de ses filiales, la société STIPS TI, et des deux filiales de celles-ci, U2C et Hydrau Meca Services.

Comme déjà mentionné dans les précédents rapports financiers, le 26 octobre 2011, EPC SA et sa filiale Demokrite ont été assignées devant le Tribunal de Grande Instance de Thionville avec les anciens dirigeants des sociétés STIPS TI et U2C, qui sont en liquidation judiciaire depuis le 15 octobre 2008, par le liquidateur de celles-ci.

Le liquidateur a évalué l'insuffisance d'actif à une somme comprise entre 45 et 50 millions d'€. Dans le cadre de la procédure collective, le groupe EPC a produit pour 15 042 177 € de créances. Ces créances sont intégralement provisionnées depuis le 31 décembre 2008.

Les assignations reprochent essentiellement à EPC SA et Demokrite un prétendu soutien abusif. EPC SA et Demokrite estiment, au contraire, avoir été victimes d'escroqueries et ont déposé plainte de ce chef. Elles considèrent que les prétentions, tardives, formulées par le liquidateur de STIPS TI et U2C sont dénuées de fondement. Ses demandes n'ont donc pas fait l'objet de provision particulière dans les comptes du groupe.

A la suite de la plainte du groupe, au cours du premier semestre 2012, le Procureur de la République de Thionville a ouvert une information judiciaire des chefs d'escroquerie et d'abus de biens sociaux. Un juge d'instruction a été désigné, et EPC, Demokrite, Demosten ainsi que STIPS TI se sont constituées parties civiles.

Compte tenu de cette information judiciaire, les défendeurs à l'action du liquidateur ont demandé et obtenu, par deux jugements du 22 novembre 2012 de la chambre commerciale du Tribunal de grande instance de Thionville, un sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive sur le volet pénal de l'affaire. Le sursis a été reconduit depuis lors.
L'ouverture de cette information judiciaire, les mises en examen prononcées, et le sursis à statuer confortent la position d'EPC et DEMOKRITE.

Fin 2018, le juge d'instruction a avisé les parties de la fin de l'information et de la communication du dossier au Procureur de la République de Thionville pour ses réquisitions.

Le juge d'instruction du TGI de Thionville, contre l'avis du parquet, a rendu le 31 juillet 2019 une ordonnance de non-lieu à l'encontre des anciens dirigeants de la filiale STIPS TI dans le volet pénal de l'affaire. EPC, le liquidateur et le parquet ont fait appel de cette décision.

Du fait de l'appel, cette ordonnance n'a pas d'impact sur le sursis à statuer en cours sur le volet civil.

5.6. Frais de recherche et développement

Le Groupe ne pratique pas de recherche fondamentale.

Les frais de développement sont portés à l'actif dès lors que les critères mentionnés dans la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont démontrés. En 2019, certains de ces critères n'étant pas remplis, l'ensemble de ces coûts a été comptabilisé en charges.

Les charges imputables sur l'exercice se résument comme suit :

En milliers d'euros	**Exercice 2019**	**Exercice 2018**
Frais de recherche	2 214	1 832
Total	**2 214**	**1 832**

La Recherche & Développement 2019 concerne principalement les explosifs civils.

5.7. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1
Charges d'intérêts (1)	(2 682)	(2 656)
Coût de l'endettement financier net	**(2 682)**	**(2 655)**
Pertes de change	(156)	(554)
Gains de change	301	415
Coût financier sur avantages au personnel («interest cost»)	(347)	(392)
(Charge) / produit de désactualisation des provisions (note 6.13)	(588)	(763)
Dividendes reçus de sociétés non consolidées	-	5
Dotations et reprises aux provisions financières	(187)	(147)
Autres charges financières	(42)	(110)
Autres produits financiers	315	262
Autres produits et charges financiers	**(704)**	**(1 284)**
Total du résultat financier	**(3 386)**	**(3 939)**

(1) Les charges de désactualisation sont relatives aux provisions pour démantèlement, décontamination et dépollution. Elles portent sur les évolutions de taux d'actualisation et d'inflation pour (581)K€ et sur la désactualisation pour (6)K€.

5.7.1. Réconciliation des « dividendes reçus » avec le Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	-	-
Variation des créances sur dividendes à recevoir	-	-
Dividendes reçus – Tableau de Flux de Trésorerie	**-**	**-**

5.8. Impôt sur les résultats

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
(Charge) / produit d'impôts exigibles	(3 104)	(2 837)
(Charge) / produit d'impôts différés	(80)	(32)
Total	**(3 184)**	**(2 869)**
Impôts reclassés en activités abandonnées	-	-
Charge (produit) d'impôt éliminé sur le tableau de flux de trésorerie	**(3 184)**	**(2 869)**

Le montant de l'impôt comptabilisé comprend la CVAE pour (970)K€ au titre de l'exercice 2019, contre (887)K€ en 2018.

Rapprochement entre impôt théorique au taux légal d'imposition France et impôt effectif :

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Résultat avant impôt et part du résultat des entreprises mises en équivalences	(7 080)	4 993
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	28,00%	33,33%
Impôt théorique attendu	**1 982**	**(1 664)**
Déficits reportables de la période non activés	(2 680)	(1 054)
Déficits antérieurs non activés utilisés sur la période	757	1 032
Désactivation des déficits	509	0
Incidence de la variation de taux (report variable)	(99)	131
Différentiel de taux sur résultat étranger	(530)	(305)
Autres différences	(2 425)	(417)
Impôt comptabilisé	**(2 485)**	**(2 277)**
CVAE	(698)	(592)
Impôt compte de résultat	**(3 184)**	**(2 869)**

Au 31 décembre 2019, le montant des actifs d'impôt différé reconnu au titre des déficits reportables de l'intégration fiscale française s'élève à 2 906K€. Ce montant correspond à l'impôt calculé sur le bénéfice prévisionnel des cinq prochaines années, imputable sur les déficits antérieurs. La revue du plan fiscal a conduit à réduire le déficit activé de 509 K€.

A la clôture 2019, le groupe dispose au niveau de l'intégration fiscale en France d'un stock non-activé d'impôts différés de 11 408K€ au titre des déficits reportables.

Les taux d'impôt applicables sont les suivants :

Pays	Impôts différés 2019	Réel 2019	Réel 2018
Belgique	29%	29%	29%
Espagne	25%	25%	25%
France	25%	28%	33,33%
Royaume-Uni	18%	19%	19%
Guinée	30%	30%	30%
Irlande	12,5%	12,5%	12,5%
Italie	27,9%	31,4%	31,4%
Luxembourg	24,94%	26,01%	26,01%
Maroc	31%	31%	31%
Norvège	22%	22%	23%
Portugal	21%	25%	25%
Sénégal	30%	30%	30%
Suède	21,4%	22%	22%
Gabon	30%	30%	30%
Arabie Saoudite	20%	20%	20%
Cameroun	33%	33%	33%
Côte d'Ivoire	25%	25%	25%
Canada	25%	25%	25%

5.9. Résultat par action

5.9.1 Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (résultat net part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions auto détenues).

Le même calcul est réalisé pour les parts de fondateurs.

En milliers d'euros	**Exercice 2019**	**Exercice 2018**
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires : 75%	(4 146)	5 312
Bénéfice net attribuable aux parts de fondateurs : 25%	(1 383)	1 771
Résultat net de l'ensemble consolidé – part groupe	**(5 529)**	**7 083**

	Exercice 2019	**Exercice 2018**
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires (en K€)	(4 146)	5 312
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	152 298	152 298
Résultat de base par action (en €/action)	**(27,22)**	**34,88**

	Exercice 2019	Exercice 2018
Bénéfice net attribuable aux parts de fondateurs (en K€)	(1 383)	1 771
Nombre moyen pondéré de parts de fondateurs	29 473	29 473
Résultat de base par part de fondateurs (en €/part)	**(46,92)**	**60,08**

5.9.2 Résultat dilué

Depuis le 31 décembre 2010, il n'existe plus d'instruments potentiellement dilutifs.

Ainsi, le résultat par action calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives est identique au résultat de base.

5.9.3 Mouvements depuis la clôture

Il n'est pas intervenu depuis la clôture d'opérations affectant le nombre d'actions.

5.9.4 Résultat par action des activités poursuivies

	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat des activités poursuivies (en K€)	**(5 299)**	**7 417**
Résultat par action	(26,10)	36,53
Résultat par part de fondateur	(44,95)	62,91
Résultat dilué par action	(26,10)	36,53
Résultat dilué par part de fondateur	(44,95)	62,91

	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat des activités poursuivies (en K€) Part du groupe	**(5 529)**	**7 083**
Résultat par action	(27,24)	34,88
Résultat par part de fondateur	(46,86)	60,08
Résultat dilué par action	(27,24)	34,88
Résultat dilué par part de fondateur	(46,86)	60,08

6. NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

6.1. Ecarts d'acquisition

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Au 31 décembre 2018		
Valeur brute	32 095	31 990
Pertes de valeur cumulées	(1 943)	(1 943)
Valeur nette à l'ouverture	**30 152**	**30 047**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	-
Variations de périmètre (1)	-	307
Ecart de conversion	120	(202)
Pertes de valeur enregistrées en résultat	(8 608)	-
Valeur nette à la clôture	**21 664**	**30 152**
Au 31 décembre 2019		
Valeur brute	32 299	32 095
Pertes de valeur cumulées	(10 635)	(1 943)
Valeur nette à la clôture	**21 664**	**30 152**

(1) En 2018, les variations des écarts d'acquisition s'expliquent par la fusion de la société EDILCAVE, société anciennement hors groupe, avec EPC Italie.

Pour information les écarts d'acquisition après dépréciation se répartissent de la manière suivante par UGT :

En milliers d'euros	**Ecart d'acquisition testé 2019**	**Ecart d'acquisition testé 2018**
Démolition	2 831	2 832
Europe (Explosifs et Forage Minage) (1)	12 065	20 673
Afrique et Moyen Orient (Explosifs et Forage Minage)	6 768	6 647
Total	**21 664**	**30 152**

(1) Le risque afférent à l'UGT Europe Amérique a été intégré dans les Business Plan de la zone ce qui a conduit à passer une dépréciation de 8,6 M€.

Tests de perte de valeur – méthodologie

Le Groupe a adopté à compter de l'exercice 2008 la méthode d'évaluation par les flux de trésorerie actualisés, en considérant comme taux d'actualisation le coût moyen pondéré des capitaux propres (WACC).

Les taux d'actualisation appliqués par UGT sont les suivants :

UGT	**WACC Après Impôts 2019**	**Taux d'actualisation d'équilibre 2019**	**WACC Après Impôts 2018**	**Taux d'actualisation d'équilibre 2018**
Zone Europe - Amérique (1)	9,12 %	9,12 %	8,42 %	11,30 %
Zone Démolition (2)	8,46 %	13,07 %	7,95 %	12,74 %
Zone Afrique - Moyen-Orient - Asie (3)	14,41 %	17,86 %	13,72 %	17,10 %

(1) Zone Europe – Amérique : Benelux, Italie, Espagne, Explosif Forage Minage en France, Royaume-Uni, Scandinavie, Etats-Unis, Canada et Maroc
(2) Zone Démolition : France
(3) Zone Afrique – Moyen-Orient – Asie : Guinée Conakry, Sénégal, Cameroun, Gabon, et Côte d'Ivoire

Au 1er janvier 2019, le Maroc est passé de la zone Afrique Moyen-Orient Asie à la zone Europe – Amérique.

La valeur comptable de chaque groupe d'actifs a fait l'objet d'une comparaison avec sa valeur d'utilité au 31 décembre 2019.

Les valeurs d'utilité correspondent à la somme des flux futurs de trésorerie disponibles actualisés, déterminés sur la base d'un plan d'affaires à horizon cinq ans pour chacune des UGT ; ce plan d'affaires reflétant la connaissance des marchés et les orientations de développement décidées par la Direction du groupe.

Le taux d'actualisation appliqué par UGT intègre :

- la prime de risque général (marché actions France) retenue pour les tests 2019 est déterminée sur la base d'une moyenne des primes de risques utilisées par les brokers dans leurs notes sur les valeurs du CAC 40 en date de décembre 2019 ;
- le risque spécifique à la zone géographique constituant l'UGT obtenu en pondérant les primes de risque de chaque pays par la valeur des actifs corporels et incorporels attachés à chacun des pays constituant l'UGT ;
- la prime de risque "corporate" liée à la taille du groupe.

La valeur d'utilité intègre une valeur terminale obtenue par projection et actualisation à l'infini du dernier flux de l'horizon explicite en tenant compte d'un taux de croissance de 2% pour l'Europe – Amérique et la Démolition et de 4% pour l'Afrique, le Moyen Orient et l'Asie (taux identiques à 2018). Ces taux reflètent le potentiel estimé de chaque marché sur le long terme.
La valeur terminale intègre pour partie la valorisation des déficits fiscaux.

L'analyse de la sensibilité sur les risques de dépréciation

Le Groupe a effectué des analyses de sensibilité de la valeur d'utilité pour chacune des UGT. Les hypothèses clés sont principalement le taux d'actualisation utilisé et le taux de croissance à l'infini et l'EBIT sur la durée du BP et à l'infini.

UGT	**Ecart entre la valeur d'utilité et la valeur nette comptable du Goodwill**		
	Augmentation du taux d'actualisation de 1 point	Baisse de 10% de l'EBIT sur la durée du BP et à l'infini	Baisse du taux de croissance à l'infini (2)
Zone Europe – Amérique (1)	*(13 887)*	*(12 298)*	*(4 743)*
Zone Démolition	7 441	7 939	9 559
Zone Afrique - Moyen-Orient - Asie	6 843	5 270	8 453

(1) Le risque afférent à l'UGT Europe Amérique a été intégré dans les Business Plan de la zone ce qui a conduit à passer une dépréciation de 8,6 M€.
(2) Baisse du taux de croissance à l'infini de 0,5 point pour l'ensemble des UGT à l'exception de l'UGT Afrique, Moyen-Orient et Asie qui est de 1 point.

Suivi des pertes de valeur

En milliers d'euros	**31 décembre 2018**	**Dotations**	**Ecart de conversion**	**31 décembre 2019**	**Ecart d'acquisition (valeur brute)**	**Valeur résiduelle**
Zone Europe - Amérique	-	(8 608)	(84)	(8 692)	20 757	12 065
Zone Démolition	(1 943)	-	-	(1 943)	4 774	2 831
Zone Afrique - Moyen Orient - Asie	-	-	-	-	6 768	6 768

Les UGT « Démolition » et « Afrique – Moyen-Orient – Asie » ont fait l'objet d'un test de dépréciation qui n'a pas conduit à déprécier des écarts d'acquisition.

Pour l'UGT « Europe – Amérique », les business plans ont été significativement révisés à la baisse, au Canada et en Grande-Bretagne. Le business plan fait apparaître un niveau d'activité et de rentabilité plus faible.

- Malgré la confirmation des perspectives commerciales, les prévisions de rentabilité au Canada ont été revues significativement à la baisse du fait du niveau de prix très concurrentiel constaté sur les marchés miniers, les flux de trésorerie prévisionnels sont également impactés par le niveau d'investissement qui a été revue à la hausse pour atteindre les objectifs de volume. Les flux de trésorerie prévisionnel de l'UGT s'en trouvent réduit.

- L'activité additifs diesel située en Angleterre a connu un niveau d'activité beaucoup plus faible en 2019, du fait du sinistre survenu en février sur le site de production. Cet incident a conduit à fortement limiter les capacités de production sans qu'une solution technique acceptable soit aujourd'hui identifiée pour retrouver les capacités antérieures. Cela réduit les flux de trésorerie prévisionnel de la filiale et donc de l'UGT.

La révision des business plan n'a pas entrainé à elle seule la dépréciation sur les écarts d'acquisition de l'UGT. L'évolution défavorable du WACC de près de 70 points de base a eu comme conséquence de faire baisser la valeur d'utilité de 14 M€ ce qui a conduit à enregistrer une dépréciation de 8,6 M€ sur l'écart d'acquisition de l'UGT. La valeur résiduelle des écarts d'acquisition sur l'UGT s'établit à 12,1 millions d'euros.

6.2. Immobilisations incorporelles

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur les immobilisations incorporelles pour les deux exercices 2019 et 2018.

En milliers d'euros	**Concessions, brevets, licences**	**Frais de développement**	**Droit au bail**	**Autres Immos incorp. & en cours**	**Total**
Au 31 décembre 2018					
Valeurs brutes	4 123	755	37	909	**5 824**
Amortissements cumulés et dépréciations	(1 898)	(732)	-	(781)	**(3 411)**
Valeur nette au 31 décembre 2018	**2 225**	**23**	**37**	**128**	**2 413**
Variations de l'exercice					
Acquisitions	38	1	-	154	**193**
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Cession	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	2	**2**
Amortissements et dépréciations	(274)	(9)	-	(37)	**(320)**
Reclassements	-	-	-	6	**6**
Valeur nette au 31 décembre 2019	**1 989**	**15**	**37**	**253**	**2 294**
Au 31 décembre 2019					
Valeurs brutes	4 161	756	37	1 071	**6 025**
Amortissements cumulés et dépréciations	(2 172)	(741)	-	(818)	**(3 731)**
Valeur nette au 31 décembre 2019	**1 989**	**15**	**37**	**253**	**2 294**

6.3. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	**Terrains & constr.**	**Total ITMO (1)**	**Autres Immos corp.**	**Immos en cours et autres**	**Total**
Au 31 décembre 2018					
Valeurs brutes	58 810	124 071	38 365	9 457	**230 703**
Amortissements cumulés et dépréciations	(24 246)	(87 866)	(28 776)	(83)	**(140 971)**
Valeur nette au 31 décembre 2018	**34 564**	**36 205**	**9 589**	**9 374**	**89 732**
Crédit-baux IAS 17 reclassés en IFRS 16	(36)	(8 139)	(1 014)	-	**(9 189)**
Valeur nette au 1er janvier 2019	**34 528**	**28 066**	**8 575**	**9 374**	**80 543**
Variations de l'exercice					
Acquisitions	622	7 984	2 264	8 778	**19 648**
Variations de périmètre	-	-	-	-	**-**
Cessions	(36)	(1 818)	(134)	(86)	**(2 074)**
Ecarts de conversion	207	420	33	293	**953**
Amortissements et dépréciations	(1 151)	(6 393)	(2 219)	84	**(9 679)**
Autres mouvements	872	2 374	194	(2 842)	**598**
Valeur nette au 31 décembre 2019	**35 042**	**30 633**	**8 713**	**15 601**	**89 989**

Au 31 décembre 2019					
Valeurs brutes	60 513	107 972	34 954	15 601	**219 040**
Amortissements cumulés et dépréciations	(25 471)	(77 339)	(26 241)	-	**(129 051)**
Valeur nette au 31 décembre 2019	**35 042**	**30 633**	**8 713**	**15 601**	**89 989**

(1) Installations techniques, matériel et outillage.

Droits d'utilisation

En milliers d'euros	**Droit d'utilisation immobilière**	**Droit d'utilisation ITMO**	**Autres droits corp.**	**Total**
Valeur nette au 1er janvier 2019	4 629	13 150	4 998	**22 777**
Variations de l'exercice				
Acquisitions	4 630	6 750	3 503	**14 882**
Variations de périmètre	-	-	-	**-**
Cessions	-	(215)	43	**(171)**
Ecarts de conversion	17	218	40	**275**
Amortissements et dépréciations	(1 135)	(4 567)	(2 610)	**(8 312)**
Autres mouvements	(39)	(472)	(46)	**(557)**
Valeur nette au 31 décembre 2019	**8 101**	**14 864**	**5 928**	**28 893**
Au 1er janvier 2019				
Valeurs brutes	9 331	34 933	12 311	**56 576**
Amortissements cumulés et dépréciations	(1 230)	(20 070)	(6 383)	**(27 683)**
Valeur nette au 31 décembre 2019	**8 101**	**14 864**	**5 928**	**28 893**

Réconciliation des « Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles » des notes 6.2 et 6.3 avec le Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	194	145
Acquisitions d'immobilisations corporelles	19 648	18 796
	19 842	**18 941**
Elimination des acquisitions d'immo. en contrats de location	-	(3 442)
Variation des dettes sur acquisitions d'immo. corporelles et incorporelles	(532)	(516)
	(532)	**(3 958)**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles – Tableau de Flux de Trésorerie	**19 310**	**14 983**

6.4. Participation dans les mises en équivalence

Le groupe détient des participations dans sept co-entreprises : Kemek, Kemek US, EPC-B SCRL, Modern Chemical Services, Nitrokemine Guinée, Société de Minage en Guinée (maison mère de Nitrokemine Guinée) et Arabian Explosives.

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Valeur à l'ouverture	**20 797**	**20 752**
Quote-part du résultat	4 966	5 299
Ecart de conversion	183	504
Dividendes (6.4.2)	(2 592)	(8 010)
Variation de périmètre (1)	-	(1 214)
Ecarts actuariels net d'impôts différés	(12)	(91)
Autres variations (2)	10	3 557
Valeur à la clôture	**23 352**	**20 797**

(1) En 2018, les variations de périmètre sont constituées de la sortie de 20 % des titres AREX cédés en juillet 2018.
(2) En 2018, les autres variations correspondent principalement à la neutralisation du reclassement d'une partie des titres AREX en actifs destinés à être cédés pour (3 606)K€ à fin 2017.

Les co-entreprises du Groupe ont été regroupées au 31 décembre 2019 par secteur géographique, Afrique Moyen-Orient Asie (AMOA) ou Europe – Amérique (EUR), les sociétés d'une même zone présentant en effet des caractéristiques similaires en termes de risque et de rendement attendu. Ces co-entreprises regroupées par zone (et non pas prises individuellement) sont jugées significatives du fait de la forte contribution du Résultat des Mises en Equivalence au Résultat Net du groupe.

Société	**Pays d'implantation**	**Secteur**	**Principale activité**	**% d'intérêt au 31/12/2019**	**% d'intérêt au 31/12/2018**
Arabian Explosives	Emirats Arabes Unis	AMO	Production et distribution d'explosifs	20%	20%
Kemek	Irlande	EUR	Production et distribution d'explosifs	50%	50%
Kemek US	Etats-Unis	EUR	Distribution d'explosifs	50%	50%
Modern Chemical & Services	Arabie Saoudite	AMO	Production d'explosifs et forage minage	40%	40%
Nitrokemine Guinée	Guinée	AMO	Production et distribution d'explosifs	50%	50%
Société de Minage en Guinée	France	AMO	Holding	50%	50%
EPC-B SCRL	Belgique	EUR	Production et distribution d'explosifs	67%	67%

Les informations financières résumées au 31 décembre 2019 (à 100%) des co-entreprises sont présentées ci-dessous. Les montants présentés sont l'addition des montants figurant dans les états financiers individuels des co-entreprises établis en application des normes IFRS (hors élimination des opérations réciproques).

6.4.1. Etat de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2019

En milliers d'euros	**Secteur Afrique Moyen Orient Asie (1)**	**Secteur Europe Amérique (2)**	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Actifs non-courants	43 258	11 918	55 176	47 830
Actifs courants	37 964	15 351	53 315	51 473
Total des actifs	**81 222**	**27 269**	**108 491**	**99 302**
	-	-	-	
Capitaux propres part de l'entité	48 569	13 565	62 134	53 725
Participation ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-
Passifs non courants	15 278	6 555	21 833	16 523
Passifs courants	17 375	7 149	24 524	29 054
Total des passifs et des capitaux propres	**81 222**	**27 269**	**108 491**	**99 302**
	-	-	-	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6 525	5 560	12 085	10 673
Passifs financiers non courants auprès des établissements de crédit (1)	4 851	846	5 697	6 848
Passifs financiers non courants auprès des partenaires	4 146	3 706	7 852	9 239
Passifs financiers courants auprès des établissements de crédit (1)	5 313	-	5 313	4 859
Passifs financiers courants auprès des partenaires	2 465	1 900	4 365	1 202

(1) Le prêt accordé à Modern Chemical & Services par le Saudi Investment Development Fund (SIDF) fait l'objet d'une restriction en terme de distribution de dividendes. Le montant distribué est limité au plus faible des deux montants suivants : 25% du capital remboursé dans le cadre des prêts accordés ou le montant remboursé durant l'exercice.

6.4.2. Compte de résultat au 31 décembre 2018 et 2019

En milliers d'euros	Secteur Afrique Moyen Orient Asie (1)	Secteur Europe Amérique (2)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Produits d'exploitation	64 340	29 127	93 467	94 908
Résultat opérationnel courant	14 747	3 861	18 608	22 345
Résultat net	12 896	2 962	15 858	19 675
Autres élément du résultat global	-	-	-	-
Résultat global	-	-	-	-
Les éléments de résultat présentés incluent les éléments suivants :				
Dotations aux amortissements	(4 327)	(1 487)	(5 814)	(22 965)
Produits et charges d'intérêts	(861)	(249)	(1 110)	(1 306)
Charges ou produits d'impôts	(990)	(650)	(1 640)	(3 180)
Dividendes reçus des co-entreprises (1)	1 072	1 520	2 592	8 010

(1) Les co-entreprises les plus significatives en termes de produit des activités ordinaires mais aussi de contribution au résultat de la zone Afrique Moyen-Orient Asie sont Arabian Explosives et Modern Chemical.
(2) Kemek en Irlande est la co-entreprise la plus significative de la zone Europe - Amérique en termes de produit des activités ordinaires et de contribution au résultat.

6.4.3. Tableau de flux de trésorerie aux 31 décembre 2018 et 2019

En milliers d'euros	Secteur Afrique Moyen Orient Asie (1)	Secteur Europe Amérique (2)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Flux liés aux activités opérationnels	14 793	5 010	19 803	21 787
Flux liés aux activités investissements	(4 423)	(4 219)	(8 642)	(9 495)
Flux liés aux activités de financement (1)	(8 634)	(1 266)	(9 900)	(22 203)
Incidence des variations de financement	80	-	80	407
Variation de la trésorerie	1 816	(475)	1 341	(9 504)
Trésorerie d'ouverture	4 631	6 035	10 666	20 170
Trésorerie de clôture	6 447	5 560	12 007	10 666
Variation de la trésorerie	1 816	(475)	1 341	(9 504)

(1) Dont 5 556 K€ au titre des distributions de dividendes en 2019 (18 916 K€ en 2018).

6.4.4. Réconciliation des actifs nets vers les MEE

Réconciliation actifs nets vers titres mises en équivalence

En milliers d'euros	Secteur Afrique Moyen Orient (1)	Secteur Europe Amérique (2)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs non courants	43 258	11 918	55 176	47 830
Actifs courants	37 964	15 351	53 315	51 473
Passifs non courants	15 278	6 555	21 833	16 523
Passifs courants	17 375	7 149	24 524	29 054
Actif nets	**48 569**	**13 565**	**62 134**	**53 725**
Pourcentage d'intérêts	34%	51%		
Titres mises en équivalence (Co-entreprises)	**16 431**	**6 921**	**23 352**	**20 797**
Dont Quote-part de résultat	3 478	1 488	4 966	5 299

6.4.5. Engagements hors bilan avec les co-entreprises aux 31 décembre 2018 et 2019

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Avals et cautions	6 260	8 376
Total des garanties données	**6 260**	**8 376**

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2018
Autres	1 417	2 613
Total des garanties reçues	**1 417**	**2 613**

6.4.6. Réconciliation des « dividendes distribués » avec le Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dividendes distribués par les co-entreprises	2 592	8 010
Variation des créances sur dividendes à recevoir	-	-
Dividendes reçus – Tableau de Flux de Trésorerie	**2 592**	**8 010**

6.5. Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Titres de participation	1 212	1 117
Provisions sur titres de participation	(844)	(684)
Valeur nette des titres de participation	**368**	**433**
Créances rattachées à des participations (1)	4 754	4 754
Prêts non courants	-	13
Divers	477	370
Autres actifs financiers – valeur brute	**5 231**	**5 137**
Provisions		
Autres actifs financiers – valeur nette	**5 231**	**5 137**
Total autres actifs financiers non courants	**5 599**	**5 570**

(1) Les créances rattachées à des participations sont liées aux avances de trésorerie effectuées à Modern Chemical Services pour 2 526K€ et à Kemek US pour 2 228K€.

Détail des titres de participation non consolidés

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Corse Confortement	27	27
Siciex	56	56
Société congolaise des explosifs	24	24
ADEX	8	8
ADEX TP	3	3
EPC Servicios Peru	64	193
EPC Andina	1	32
Cameroun Services	23	0
EPC Japan	90	90
Kamaan Explo	60	0
EPC Asia Pacific	12	0
GRN	5	5
Valeur nette des titres de participation	**373**	**438**

Ces titres de participation ne sont pas consolidés dans la mesure où les contributions de ces sociétés sont non significatives.

Instruments financiers dérivés

Au cours de l'exercice 2019, le groupe EPC a souscrit à de nouveaux instruments financiers dérivés destinés à couvrir une avance en compte courant de SEK en EUR et d'USD en EUR. Au 31 décembre 2019, la juste valeur de ces instruments financiers dérivés est de 2 K€.

6.6. Stocks et en cours

En milliers d'euros	**Matières premières et autres appro.**	**En-cours de biens et services**	**Produits intermé-diaires**	**Marchan-dises**	**Total**
Au 31 décembre 2018					
Valeurs brutes	10 028	1 770	3 734	11 304	**26 836**
Provisions cumulées	(422)	-	(10)	(924)	**(1 356)**
Valeur nette au 31 décembre 2018	**9 606**	**1 770**	**3 724**	**10 380**	**25 480**
Impact IFRS 15	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations de l'exercice					
Mouvements de BFR	1 994	(589)	180	2 090	**3 675**
Dotations nettes aux provisions	(120)	-	(8)	(91)	**(219)**
Variations de périmètre	0	-	-	-	
Ecart de conversion	167	1	20	115	**303**
Autres	2	-	-	(89)	**(87)**
Valeur nette au 31 décembre 2019	**11 649**	**1 182**	**3 916**	**12 405**	**29 152**
Au 31 décembre 2019					
Valeurs brutes	12 197	1 182	3 934	13 461	**30 774**
Provisions cumulées	(548)	-	(18)	(1 056)	**(1 623)**
Valeur nette au 31 décembre 2019	**11 649**	**1 182**	**3 916**	**12 405**	**29 152**

6.7. Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Avances et acomptes	1 070	1 096
Créances clients	111 757	105 119
Autres créances (1)	2 083	1 901
Créances fiscales – hors IS	8 952	8 264
Comptes courants (2)	14 817	14 359
Dividendes à recevoir	4	4
Autres	354	390
Total des créances brutes	**139 037**	**131 133**
Dépréciation clients et comptes rattachés	(8 925)	(9 534)
Dépréciation des comptes courants et autres	(14 477)	(14 747)
Autres dépréciations	-	-
Total des dépréciations	**(23 402)**	**(24 281)**
Total des clients et autres débiteurs	**115 635**	**106 852**

(1) Les autres créances incluent notamment les 774K€ d'actifs liés au surfinancement du régime art. 39.
(2) Les comptes courants comprennent principalement un compte courant relatif à STIPS TI, pour 14,3M€, entièrement provisionné.

Suivi des créances clients

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Valeur brute au bilan	**111 757**	**105 119**
Dont actifs non échus et non dépréciés à la date de clôture	67 099	66 083
Dont actifs échus et impayés mais non dépréciés à la date de clôture	35 733	29 502
** échu depuis 3 mois au plus*	*21 204*	*18 849*
** échu depuis plus de 3 mois et moins de 6 mois*	*6 928*	*3 664*
** échu depuis plus de 6 mois*	*7 601*	*6 989*
Dont actifs dépréciés	8 925	9 534

Etat de la situation financière sur contrats

	31 décembre 2018	**Encaisse-ment sur la période**	**Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période**	**Reclasse-ment**	**Autres variations**	**31 décembre 2019**
Clients sur contrats IFRS 15	59 012	(89 151)	96 687	(175)	407	66 780
Total actifs sur contrats	**59 012**	**(89 151)**	**96 687**	**(175)**	**407**	**66 780**
Avances et acomptes reçus sur contrats	175	102	-	(175)	3	106
Prod. constatés d'avance sur contrats	3 018	-	2 724	-	-	5 743
TVA sur contrats	6 441	(6 441)	6 473	-	139	6 612
Total passifs sur contrats	**9 634**	**(6 339)**	**9 197**	**(175)**	**143**	**12 460**
Position nette sur contrats	**49 378**	**(82 812)**	**87 490**	-	**265**	**54 320**

6.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
VMP – Equivalents de trésorerie	-	-
Disponibilités	11 064	10 047
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**11 064**	**10 047**
Découverts bancaires	(2 590)	(2 678)
Total trésorerie nette	**8 474**	**7 369**
Trésorerie reclassée en actifs/passifs destinés à être cédés	-	-
Total de la trésorerie nette des actifs/passifs destinés à être cédés	**8 474**	**7 369**

Le groupe dispose en plus des lignes disponibles dans les filiales de 7 603 K€ de lignes de crédit disponibles sur des créances cédées à CGA (factor) mais non mobilisées au 31 décembre 2019.

Le groupe dispose également d'un crédit RCF à usage multiple de 25 M€ tiré à hauteur de 22 M€ à la clôture du 31 décembre 2019.

6.9. Capital

	Nombre d'actions	**Nombre de parts de fondateurs**	**Total du capital (en K€)**
Au 31 décembre 2019	168 400	29 473	5 220
Au 31 décembre 2018	168 400	29 473	5 220

Le capital est composé de 168 400 actions de 31 €. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites depuis cinq ans au moins au nom d'un même titulaire.

Il existe 29 473 parts de fondateurs sans valeur nominative offrant un droit dans les bénéfices, les réserves et le boni de liquidation. Les réserves de la société tête de Groupe, la SA EPC, comportent un Fonds Précipitaire des parts qui bénéficiera exclusivement à ces dernières en cas de liquidation de la Société. Son montant s'élève désormais à 1 740 000 €, soit 25/75ème du capital social.

Au cours de l'exercice 2019, le groupe a procédé à la distribution de dividende pour 1 980 K€.

6.10. Dettes financières

Dettes financières non courantes

En milliers d'euros	31 décembre 2018	Augmentation	Diminution	Reclassement courant/ non courant	Autres	31 décembre 2019
Emprunts obligataires	14 858	37	-	-	-	14 892
Emprunts bancaires (1)	22 498	24 406	-	(7 453)	93	39 543
Instruments de couverture de taux	-	-	-	-	-	-
Total dettes financières non courantes	**37 356**	**24 439**	**-**	**(7 453)**	**93**	**54 435**

(1) Dont dette senior amortissable pour 4 800 K€
Dont dette senior non amortissable (RCF) pour 22 000 K€ (échéance mars 2024).

Dettes financières courantes

En milliers d'euros	31 décembre 2018	Augmentation	Diminution	Reclassement courant/ non courant	Autres	31 décembre 2019
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires (1)	8 347	724	(8 364)	6 863	(11)	7 559
Utilisation de lignes de crédits renouvelables	1 780	-	(898)	-	107	989
Instruments de couverture de taux	-	-	-	-	-	-
Mobilisation de créances	10 762	-	(1135)	-	150	9 777
Autres emprunts et dettes assimilées	197	17	(340)	342	12	228
Intérêts courus sur emprunt	537	542	(490)	-	-	589
Total dettes financières courantes hors découverts bancaires	**21 623**	**1 283**	**(11 227)**	**7 205**	**258**	**19 142**
Découverts bancaires	2 678	-	(88)	-	-	2 590
Total dettes financ. courantes	**24 301**	**1 283**	**(11 315)**	**7 205**	**258**	**21 732**

(1) Dont dette senior amortissable pour 3 200 K€

EPC a signé le 29 mars 2017 un accord de financement important avec ses partenaires banquiers BNP Paribas (Arrangeur), Société Générale et LCL (co-arrangeurs). Le montant de ce financement s'élève 16 M€ pour la partie amortissable ainsi qu'une enveloppe RCF de 25 M€.

Le montant total de l'encours sur ce financement au 31/12/2019 est de 30 000 K€ (Amortissable 8 000 k€, RCF 22 000K€). En juillet 2019, l'échéance du RCF a été portée au 29 mars 2024.

Les ratios associés à ce financement sont calculés sur les chiffres consolidés, ils sont calculés une fois par an lors de l'établissement des comptes annuels. Le non-respect d'un de ces ratios, rend la dette potentiellement immédiatement exigible. A partir du 1er janvier 2019, le ratio Dette financière nette / EBITDA retraité est calculé sur les chiffres consolidés prenant en compte les données des coentreprises selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Ils incorporent les amortissements IFRS 16 et les dettes de location correspondantes.

Le placement obligataire privé EURO PP réalisé en 2016 pour un montant cumulé de 15 millions d'€ et à échéance mars 2024, est également soumis aux mêmes ratios.

Les valeurs à atteindre au 31 décembre 2019 sont définies comme suit :

Dette financière nette / EBITDA retraité : < 3,2 (dette senior et placement obligataire)
Dette financière brute / capitaux propre : < 1 (placement obligataire uniquement)

Les valeurs atteintes en 2019 respectent ces ratios et s'établissent comme suit :

Dette financière nette / EBITDA retraité : 2,787
Dette financière brute / capitaux propres : 0,989

Dettes de location

En milliers d'euros	**31 décembre 2018**	**Impact lié à la transition IFRS 16 - 1er janvier 2019**	**Total 1er janvier 2019**	**Augmen-tation**	**Diminution**	**Reclassement courant/ non courant**	**Autres**	**31 décembre 2019**
Dettes de location non courantes	4 037	8 308	12 345	12 099	-	(6 787)	81	17 738
Dettes de location courantes	2 453	5 086	7 539	2 836	(9 283)	7 035	(77)	8 050
Total dettes de location	**6 490**	**13 394**	**19 884**	**14 935**	**(9 283)**	**248**	**4**	**25 788**

Réconciliation des « émissions / remboursements d'emprunts » avec le Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Augmentation des dettes financières non courantes	24 439	6 294
Augmentation des dettes financières courantes	1 283	9 213
Retraitement de la variation des intérêts courus	(542)	(7)
Retraitement de la variation des dettes sur location financement	-	(3 442)
Augmentation des dettes de location	-	-
Emission d'emprunts – Tableau de Flux de Trésorerie	**25 180**	**12 058**
Diminution des dettes financières non courantes	-	-
Diminution des dettes financières courantes	(11 227)	(16 497)
Retraitement de la variation des intérêts courus	489	78
Diminution des dettes de location	(9 283)	-
Correction de la variation des dettes financières suite abandon de créance	-	-
Remboursement d'emprunts – Tableau de Flux de Trésorerie	**(20 021)**	**(16 419)**

Echéancier des dettes financières non courantes et instruments financiers

En milliers d'euros	**Emprunts bancaires et obligataires**	**Dettes sur location financement**	**Total au 31 décembre 2019**	**Total au 31 décembre 2018**
Entre 1 et 2 ans	6 991	6 192	**13 183**	**8 584**
Entre 2 et 3 ans	3 979	4 031	**8 010**	**6 681**
Entre 3 et 4 ans	16 554	2 440	**18 994**	**7 049**
Entre 4 et 5 ans	23 050	1 781	**24 831**	**15 765**
Plus de 5 ans	3 861	3 293	**7 154**	**3 315**
Total	**54 435**	**17 738**	**72 173**	**41 393**

6.11. Impôts différés au bilan

Les mouvements d'impôts différés sont les suivants :

En milliers d'euros	**Provisions dépollution décontamination et démantèlement**	**Avantages au personnel**	**Autres (1)**	**Total**
Au 31 décembre 2018	**2 522**	**2 509**	**3 445**	**8 476**
Enregistré au compte de résultat	126	(15)	(192)	**(81)**
Enregistré en capitaux propres	-	378	198	**576**
Variations de périmètre	-	-	1	**1**
Différences de change	63	99	26	**188**
Reclassement en activités abandonnées	-	-	-	**0**
Au 31 décembre 2019	**2 711**	**2 971**	**3 478**	**9 160**

(1) Dont 2 906K€ d'impôts différés sur activation des déficits fiscaux

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Impôts différés actifs	10 634	10 066
Impôts différés passifs	(1 474)	(1 590)
Impôts différés nets	**9 160**	**8 476**

6.12. Provisions pour avantages aux salariés

En milliers d'euros	31 décembre 2019					31 décembre 2018				
	France (1)	**Grande-Bretagne (2)**	**Italie (3)**	**Autres**	**Total**	**France (1)**	**Grande-Bretagne (2)**	**Italie (3)**	**Autres**	**Total**
Valeur nette comptable à l'ouverture	**3 689**	**11 587**	**721**	**163**	**16 160**	**2 523**	**13 947**	**719**	**99**	**17 288**
Coût des services rendus au cours de l'exercice	322	1	16	-	339	258	335	6	-	599
Coût financier	16	326	5	-	347	50	338	4	-	392
Ecarts actuariels reconnus en capitaux propres	559	1 318	13	-	1 890	1 086	(1 743)	9	-	(648)
Variations de périmètre	-		-	-	-	-		-	-	-
Cotisations versées	(178)	(1 084)	(24)	40	(1 246)	(216)	(1 201)	(17)	64	(1 370)
Prestations servies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	613	-	-	613	-	(89)	-	-	(89)
Reclassement Actif financier en passif financier	(97)	(1)	-	-	(98)	(12)	-	-	-	(12)
Autres mouvements (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette comptable à la clôture	**4 311**	**12 760**	**731**	**203**	**18 005**	**3 689**	**11 587**	**721**	**163**	**16 160**

Valeur actuelle des obligations partiellement ou totalement financées	-	61 461	-	226	61 687	-	54 717	-	186	54 903
Juste valeur des actifs du régime	-	(48 701)	-	(23)	(48 724)	-	(43 130)	-	(23)	(43 153)
Obligations partiellement ou totalement financées par EPC	**-**	**12 760**	**-**	**203**	**12 963**	**-**	**11 587**	**-**	**163**	**11 750**
Valeur actuelle des obligations non financées	4 311	-	731	-	5 042	3 689	-	721	-	4 410
Actif de retraite reclassé en actif financier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif net	**4 311**	**12 760**	**731**	**203**	**18 005**	**3 689**	**11 587**	**721**	**163**	**16 160**

Hypothèses actuarielles	31 décembre 2019				31 décembre 2018			
	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres
Taux d'actualisation	0,60%	2,00%	0,77%	n.d.	1,60%	2,90%	1,58%	n.d.
Taux d'augmentation des salaires	1,50%	N/A	3,00%	n.d.	1,50%	N/A	3,00%	n.d.
Taux d'inflation	1,50%	1,95%	1,25%	n.d.	1,35%	2,15%	1,25%	n.d.
Ventilation des actifs du régime								
Actions	N/A	40%	N/A	n.d.	N/A	45%	N/A	n.d.
Obligations	N/A	31%	N/A	n.d.	N/A	23%	N/A	n.d.
Immobilier	N/A	0%	N/A	n.d.	N/A	0%	N/A	n.d.
Autres	N/A	29%	N/A	n.d.	N/A	32%	N/A	n.d.

(1) Les provisions pour avantage aux salariés des sociétés françaises comprennent les indemnités de fin de carrière des salariés ainsi que, pour la société mère EPC, un régime de retraite souscrit dans le cadre de l'article 39 du code général des impôts, par lequel la société garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord

(2) La provision pour avantage aux salariés d'EPC UK correspond à une provision prévue dans le cadre d'un régime à prestations définies fonctionnant comme un fonds de pension. Ce fond est fermé aux nouveaux entrants et à l'acquisition de nouveaux droits.

(3) Les provisions pour avantage aux salariés des sociétés italiennes correspondent à une provision prévue dans le cadre d'un régime à prestations définies. Il s'agit du régime des TFR, système de rémunération différée, éligible IAS 19R.

Les hypothèses actuarielles sont établies par des experts indépendants en fonction des zones géographiques ou des pays et des spécificités de chaque entité.

- Concernant la France, le taux d'actualisation est fourni par un actuaire indépendant et comprend uniquement des obligations d'entreprises en euros notées au minimum AA;
- Concernant la Grande-Bretagne, le taux d'actualisation comprend uniquement des obligations d'entreprises notées au minimum AA et est analysé au regard des évolutions des courbes de rendement de ces obligations à 30 ans et des swaps à 50 ans.

Le coût des services rendus est inclus dans les charges de personnel au compte de résultat, et le coût financier en autres charges financières.
Les provisions pour avantages aux salariés sont particulièrement sensibles aux taux d'actualisation. Ainsi, une hausse de 0.5 point du taux d'actualisation diminuerait la valeur actuelle des obligations de 4.7 millions d'euros. A l'inverse, une baisse de 0.5 point du taux d'actualisation augmenterait la valeur actuelle des obligations de 5.3 millions d'euros.

6.13. Autres provisions

En milliers d'euros	Démant. Décontam. Dépol.	Provisions sur Contrats	Autres (1)	Total
Au 31 décembre 2018	**11 375**	**1 096**	**7 141**	**19 612**
Provisions supplémentaires	480	1 719	2 796	4 995
Reprises	(274)	(1 501)	(3 648)	(5 423)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Variation du montant actualisé (effet temps et modification du taux)	588	-	-	588
Ecart de conversion	350	-	6	356
Autres mouvements	-	21	34	55
Au 31 décembre 2019	**12 519**	**1 335**	**6 329**	**20 183**

(1) Les autres provisions pour risques et charges correspondent essentiellement aux risques de l'activité courante du groupe (litiges commerciaux et prud'homaux, franchises sur les sinistres assurés…).

Détail des autres provisions entre non courant et courant

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Non courant	17 113	17 052
Courant	3 070	2 560
Total	**20 183**	**19 612**

6.14. Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dettes fournisseurs	62 488	57 662
Avances et acomptes reçus sur commandes	289	1 721
Dettes sociales	10 956	11 466
Dettes fiscales (1)	16 881	12 888
Autres dettes	4 728	3 609
Total	**95 342**	**87 346**

(1) La variation importante des dettes fiscales concerne principalement le compte de TVA à payer.

6.15. La variation du Besoin en Fonds de Roulement

La variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Variations du BFR & provisions courantes	
	31 décembre 2019	**31 décembre 2018**
Stocks et en cours	(3 457)	(3 000)
Clients et autres débiteurs	(7 882)	(6 564)
Autres actifs long terme	84	(1 477)
Autres actifs courants	443	(201)
Sous total	**(10 812)**	**(11 242)**
Fournisseurs et autres créditeurs	7 762	9 854
Autres passifs long terme	389	67
Autres passifs courants	3 058	(1 960)
Sous total	**11 209**	**7 961**
Besoin en fonds de roulement	**397**	**(3 281)**

6.16. Incidence des variations de périmètre et transactions entre actionnaires

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Trésorerie acquise lors des entrées de périmètre	-	-
Investissement en titres consolidés	(270)	-
Impact des entrées de périmètre	**-**	**-**
Trésorerie cédée lors des sorties de périmètre	-	-
Désinvestissement en titres consolidés	-	1 139
Impact des sorties de périmètre	**-**	**1 139**
Total des incidences de périmètre	**-**	**1 139**
Total des transactions entre actionnaires	**(270)**	**-**

Au 1er juillet 2019, la filiale Galileo a procédé au rachat de titres complémentaires Serafina dont le contrôle était déjà établi. Ce rachat de titres permet d'être détenteur de 95% des titres contre 80% préalablement.
Au 31 décembre 2018, les 1 139 K€ correspondent à la cession des 20% des titres AREX.

6.17. Actifs destinés à être cédés

N/A

6.18. Engagements financiers

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Effets escomptés non échus	-	-
Avals et cautions (1)	18 188	22 226
Garanties d'actif et de passif	-	-
Hypothèques et nantissements	9 341	8 587
Autres	-	326
Total des garanties données	**27 529**	**31 139**

En milliers d'euros	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Effets escomptés non échus	148	127
Avals et cautions	3 342	2 866
Autres (2)	1 417	2 613
Total des garanties reçues	**4 907**	**5 606**

(1) dont garantie portant sur les sociétés mises en équivalence de 6 260K€
(2) dont garanties reçues au titre des sociétés mises en équivalence de 1 417K€

La ligne Avals et Caution ne concerne que les cautions de marché.

7. Information relative aux parties liées

7.1. Contrôle

Le Groupe EPC est contrôlé par la société EJ Barbier. La société tête de Groupe est la Société Anonyme d'Explosifs et Produits Chimiques, EPC, détenue à 67,46% par EJ Barbier qui dépose ses états financiers au greffe du tribunal de commerce.

7.2. Relation avec les filiales

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes.

7.3. Rémunération du personnel dirigeant-clé

Le personnel dirigeant clé du Groupe EPC est composé du mandataire social de la société EPC S.A. au 31 décembre 2019.

En milliers d'euros	**Exercice 2019**	**Exercice 2018**
Rémunérations avantages en nature	526	513
Jetons de présence	52	52
Autres		161
Paiement en action	-	-
Total	**579**	**725**

Le détail des rémunérations des dirigeants figure dans le rapport de gestion.

7.4. Transactions avec des parties liées

Le Groupe entretient des relations avec les parties liées suivantes :

- EJ.Barbier, maison mère d'EPC SA
- Adex, et Adex Services filiales détenues majoritairement par EJ.Barbier.

Ces parties liées assurent des prestations de services pour le compte du Groupe pour un montant de 9 443 K€ au cours de l'exercice 2019 contre 8 884 K€ pour l'exercice 2018.

En milliers d'euros	**Exercice 2019**	**Exercice 2018**
Adex SNC	**8 245**	**7 699**
Prestation d'assistance et de conseil réalisées par ADEX SNC (1)	8 198	7 655
Sous location de bureau à d'autres filiales EPC	24	32
Congés payés personnel muté EPC France	15	0
Refacturation SMA (téléphone)	6	8
Refacturation EPC SA (téléphone)	2	4
Adex Services Limited	**931**	**923**
Prestations de management EPC UK réalisées par Adex Services Ltd (2)	931	923
EJ Barbier	**267**	**262**
Prestation de services informatiques EPC SA (3)	127	128
Prestation de services informatiques EPC France (3)	98	98
Assurance responsabilité civile des dirigeants (4)	42	32
Location de parking	0	4
Total	**9 443**	**8 884**

(1) La société EPC n'emploie aucun salarié. Elle ne dispose donc pas en propre des moyens nécessaires à la réalisation de ses obligations de société cotée et d'holding animatrice d'un groupe de sociétés. Adex lui fournit conseil et assistance dans les domaines suivants : en matière administratif et financier (contrôle de gestion, trésorerie, financement, comptabilité, consolidation, communication financière), juridique et fiscal, ressources humaines, assurance, audit interne, stratégie et développement, marketing, logistique achat, sécurité, santé et environnement.
En contrepartie de ses services, Adex perçoit une rémunération correspondant à ses charges de fonctionnement au titre desdits services augmentée d'une marge destinée notamment à couvrir ses frais directs non affectés. Une partie de ces services est rendue au bénéfice des filiales d'EPC SA, qui refacture les filiales concernées.

(2) Adex Services Ltd fournit à EPC UK (société dont EPC SA détient 92,48% du capital) conseil et assistance dans les matières suivantes : business développement, communication et marketing, juridique et fiscal, ressources humaines. En contrepartie de ses services, Adex Services Ltd perçoit une rémunération correspondant à ses charges de fonctionnement au titre desdits services augmentée d'une marge destinée notamment à couvrir ses frais directs non affectés.

(3) Afin d'alléger les investissements d'EPC SA en matière informatique, EJ Barbier, qui consolide EPC SA et ses filiales dans ses comptes, a acquis certains serveurs et logiciels en 2016 (Salle serveur, système PRA, ERP, SIRH, …), qu'elle met à disposition d'EPC SA et ses filiales, et dont elle assure la maintenance applicative, l'assistance technique et les adaptations nécessaires. En contrepartie de ses services, EJ Barbier perçoit une rémunération correspondant à ses charges de fonctionnement au titre desdits services augmentée d'une marge destinée notamment à couvrir ses frais directs non affectés.

(4) La police d'assurance responsabilité civile des dirigeants du groupe EJ Barbier est souscrite au niveau d'EJ Barbier, qui refacture à EPC SA la quote-part des primes correspondant à l'assurance de ses dirigeants.

Les sommes dues par le Groupe aux parties liées à fin décembre 2019 s'élèvent à 3 106 K€ contre 3 183 K€ à fin 2018.

L'expertise judiciaire sollicitée par la société Candel & Partners en octobre 2014 est toujours en cours. L'expert judiciaire a déposé son rapport fin janvier 2018. La procédure suit son cours.

8. Abandons d'activités

Néant

9. Sociétés du groupe

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		Déc. 2019	Déc. 2018
Filiales – Intégration globale			
EPC SA	France	100	100
EPC France	France	100	100
DEMOKRITE SAS	France	100	100
DEMOSTEN	France	100	100
A.T.D. SAS	France	100	100
PRODEMO SAS	France	100	100
OCCAMAT SAS	France	100	100
OCCAMIANTE SAS	France	100	100
2 B RECYCLAGE SAS	France	100	100
SOCIETE MINE AFRIQUE	France	100	100
DIOGEN	France	99,87	99,87
EPC MINETECH	France	100	100
CORSE EXPANSIFS	France	73,24	73,24
NITRATES ET INNOVATION	France	100	100
SIGENCI (1)	France	0	100
SONOUVEX	France	100	100
EPC ITALIA	Italie	100	100
INTEREM	Italie	100	100
EPC UK	Grande Bretagne	92,60	92,48
EDSL Ltd	Grande Bretagne	92,48	92,48
BLASTING SERVICES Ltd	Grande Bretagne	92,48	92,48
EPC METRICS Ltd (ex EXOR)	Grande Bretagne	92,48	92,48
MINEXPLO	Grande Bretagne	100	100
EPC BELGIQUE (ex DYNAMICHAINES)	Belgique	100	100
EMPRESA DE EXPLOSIVOS INDUSTRIAIS LDA (EEI)	Portugal	100	100
GALILEO EXPLOSIVOS SA	Espagne	100	100
SERAFINA ORTEGA E HIJOS SA	Espagne	95	80
EPC ESPANA	Espagne	100	100
SILEX SECURIDAD	Espagne	99,98	99,98
EPC SVERIGE	Suède	100	100
EPC NORGE	Norvège	100	100
EPCAPRE	Luxembourg	100	100
MINEEX SENEGAL	Sénégal	70	70
EPC SENEGAL	Sénégal	100	100
EPC MAROC	Maroc	99,97	99,97
MARODYN	Maroc	99,95	99,95
MARODYN COTE D'IVOIRE (2)	Maroc	100	100
NITROKEMFOR GUINEE	Guinée	100	100
EPC GUINEE	Guinée	99,99	99,99
EPC CAMEROUN	Cameroun	100	100
EPC GABON	Gabon	100	100
EPC COTE D'IVOIRE	Côte d'ivoire	75	75
EPC CANADA	Canada	100	100

Entreprises associées – Mises en équivalence			
ARABIAN EXPLOSIVES (PRIVATE Ltd)	Emirats Arabes Unis	20	20
SOCIETE DE MINAGE EN GUINEE SAS (SMG)	France	50	50
NITROKEMINE	Guinée	50	50
KEMEK	Irlande	50	50
KEMEK US Limited	Irlande	50	50
EPC-B SCRL	Belgique	66,67	66,67
MCS	Arabie Saoudite	40	40
Entreprises non consolidées			
SICIEX	France	100	100
CORSE CONFORTEMENT FORAGE MINAGE	France	13,20	13,20
ADEX	France	5	5
ADEX TP	France	14,5	14,5
EXCHEM EXPLOSIVES Ltd	Grande Bretagne	92,48	92,48
Exchem Transport Ltd	Grande Bretagne	92,48	92,48
Exchem Defence Systems Ltd	Grande Bretagne	92,48	92,48
EPC Liberia	Liberia	100	100
EPC Servicios Peru	Perou	50	50
EPC Andina	Perou	50	50
SANTOS DE CUNHA 7 (société en cours de liquidation)	Portugal	30	30
SOCIETE CONGOLAISE DES EXPLOSIFS	Congo	100	100
EPC Japan Corporation	Japon	90	0
EPC Asia Pacific FZE	Dubaï	100	0
EPC Cameroun Services	Camereoun	75	0
Kamaan Explo	Nouvelle Calédonie	60	0

(1) La société SIGENCI a fusionné dans A.T.D. SAS à effet 1er janvier 2019.
(2) La société MARODYN Côte d'ivoire a été créée le 1er juillet 2019.

	31 décembre 2019			**31 décembre 2018**		
	Total	**France**	**Etranger**	**Total**	**France**	**Etranger**
Intégration globale	**42**	15	27	**42**	16	26
Mise en équivalence	**7**	1	6	**7**	1	6
Total des sociétés consolidées	**49**	**17**	**32**	**49**	**17**	**32**

10. Honoraires des Commissaires aux Comptes

En milliers d'euros	PWC		Exco Paris Ace	
	Montant (HT)		Montant (HT)	
	2019	2018	2019	2018
AUDIT				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
- EPC	119	110	91	92
- Filiales consolidées	378	458	79	77
- Services autres que la certification des comptes				
- EPC	-	-	-	-
- Filiales consolidées	31	18	-	-
Sous-total Audit	**528**	**586**	**170**	**169**
AUTRES PRESTATIONS				
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Sous-total autres prestations	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**528**	**586**	**170**	**169**

Les services autres que la certification des comptes concernent principalement des consultations techniques liées à la revue des engagements de retraite.

11. Événements post clôture

11.1. Signature le 13 janvier 2020 d'un contrat d'acquisition concernant 100% du capital d'EJ Barbier holding de contrôle d'EPC SA[1].

A la suite de l'entrée en négociations exclusives annoncée le 15 novembre 2019, les procédures applicables en matière sociale ayant été achevées, les actionnaires de la société E.J. Barbier SA holding de contrôle détenant 113 603 actions représentant approximativement 67,46% du capital et 78,05% des droits de vote théoriques de la Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques et 3 777 parts de fondateur, ont signé le 13 janvier un contrat prévoyant l'acquisition de la totalité du capital et des droits de vote d'E.J. Barbier par 4 Décembre SAS, une société de reprise contrôlée par quatre fonds gérés par la société de gestion Argos Wityu SAS et dans laquelle certains actionnaires actuels d'E.J. Barbier et certains dirigeants du groupe EPC détiendront une participation minoritaire.

Cet accord marque une étape supplémentaire dans la réalisation de la Transaction. Celle-ci reste néanmoins soumise à un certain nombre de conditions suspensives. La réalisation de la Transaction pourrait intervenir au cours du deuxième trimestre 2020.

[1] Cf. Communiqué publié par la Société le 13 janvier.

11.2. Conséquence de la pandémie de Coronavirus

La crise sanitaire mondiale liée au COVID 2019 constitue un défi très important à relever pour EPC. Même si nos activités ne sont pas en première ligne quant aux effets des mesures de confinement, cette crise aura nécessairement des impacts très significatifs tant en termes de production que de marché, notamment en Europe où le groupe est très présent.

A la date d'arrêté des comptes, l'activité du groupe est réduite de 32% sur les activités hors démolition (explosifs et additifs diesels). Les pays les plus touchés sont l'Italie, l'Espagne et la France. L'activité démolition (entièrement réalisée en France) est aujourd'hui totalement à l'arrêt conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Bâtiment.

Le Groupe met en place l'ensemble des mesures disponibles pour adapter sa base de coût à la baisse d'activité. A titre d'exemple aujourd'hui 91% des salariés de la démolition sont soit en congés, soit en congés maladie, soit en chômage partiel, ce qui représente un taux de présentéisme de 9%

Au global, le Groupe s'attend à devoir faire face à une baisse prononcée mais limitée dans le temps de son chiffre d'affaires. Il met en œuvre dans les filiales concernées les mesures permettant d'ajuster les dépenses et de revoir le phasage des investissements.

La nouvelle organisation mise en place chez EPC, qui a conduit à renforcer les fonctions supports et les directions opérationnelles de zone, s'avère un atout décisif dans la crise que nous traversons.

La forte culture entrepreneuriale qui anime le groupe depuis toujours, trouve également tout son sens dans les périodes de turbulences. L'entreprise est un bien commun que chaque collaborateur a à cœur de préserver avec la volonté de sortir renforcés individuellement et collectivement de cette épreuve.

EPC utilise les différents moyens financiers mis à disposition

- par les gouvernements et notamment le gouvernement français (chômage partiel, reports des échéances fiscales et sociales, prêt avec la garantie de l'Etat)
- par les établissements financiers (report des échéances des emprunts).

Le groupe a mis à jour ses prévisions de trésorerie. Elles montrent, qu'en prenant en compte ces mesures, le groupe est en mesure de faire face à ses engagements.

Compte tenu de ces éléments, à la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019, la direction du groupe n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

EXCO PARIS ACE
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'Assemblée Générale
Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques
61 rue de Galilee
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier *2019* à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 7 de l'annexe aux comptes annuels qui décrit l'incidence du Covid-19.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation et créances rattachées

Description du risque

Les titres de participation et créances rattachées figurent au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de 126 M€, représentant 74% du total bilan.

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition. Une provision est constatée :
- Sur les titres de participation : si la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à leur valeur brute tel que décrit dans la note 4.12 de l'annexe aux comptes annuels.
- Sur les créances rattachées : si la situation nette des filiales est négative à hauteur de cette dernière brute tel que décrit dans la note 4.12 de l'annexe aux comptes annuels.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels (actualisation des flux futurs de trésorerie).

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'inventaire des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à:

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les états financiers des entités concernées.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des entités concernées établies et apprécier leur cohérence au regard des environnements économique dans lesquels opèrent ces entités ;

- apprécier la cohérence des taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses externes disponibles ;
- apprécier le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Identification et évaluation des risques et litiges

Description du risque

La Société Anonyme d'Explosifs et Produits Chimiques est impliquée dans des litiges et procédures judiciaires dans le cadre de son activité courante dont notamment l'affaire Stips TI décrite dans la note 1 « Faits caractéristiques de l'exercice-Evolution dans le dossier STIPS TI » de l'annexe aux comptes annuels .

L'estimation des incidences de cette affaire fait l'objet d'une part significative de jugement de la Direction, notamment pour apprécier l'issue de l'affaire en cours. Nous avons donc considéré cet élément comme un point-clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons mené des entretiens avec la Direction et obtenu une compréhension des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les risques de litiges avec les tiers.

Nous avons également :

- mené des entretiens auprès de la Direction juridique de la société et pris connaissance des analyses, réalisées en interne, du risque lié à cette affaire ;
- analysé les réponses des conseils juridiques de la société à nos demandes d'information ou les analyses que ces conseils ont produites dans le cadre du litige en cours ;
- vérifié que la note 1 « « Faits caractéristiques de l'exercice-Evolution dans le dossier STIPS TI » de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée sur l'affaire et les derniers développements.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 30 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation . Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques par votre Assemblée Générale du 24 juin 2009 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 11 décembre 2006 pour le cabinet Exco Paris Ace.

Au 31 decembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 11ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Exco Paris Ace dans la 14ème année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 07 mars 2020

Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	EXCO PARIS ACE
Christophe Drieu	Arnaud Dieumegard

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

EXCO PARIS ACE
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'Assemblée Générale
Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques
61 rue de Galilee
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose l'incidence de la première application au 1er janvier 2019 de la nouvelle norme IFRS 16 « contrats de locations »
- la note 11.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit l'incidence du Covid-19

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des écarts d'acquisition

Description du risque

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 21,7 millions d'euros au 31 décembre 2019. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, déterminée dans le cadre du test de dépréciation annuel ou d'un test ponctuel réalisé à la survenance d'un indice de perte de valeur, est inférieure à leur valeur nette comptable.

La détermination de la valeur recouvrable repose sur des calculs de flux de trésorerie futurs actualisés et requiert des jugements importants de la direction, notamment sur l'établissement des prévisions ainsi que sur le choix des taux d'actualisation et de croissance sur le long terme.

Nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition comme un point clé de notre audit, du fait de l'importance des écarts d'acquisition au bilan et des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions entrant dans l'évaluation de la valeur recouvrable.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons réalisé une analyse critique des modalités mises en œuvre par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. Nos travaux ont consisté à :

- analyser la composition de la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT au niveau auquel les écarts d'acquisition sont suivis par le Groupe et la cohérence de ces éléments avec ceux pris en compte dans les projections des flux de trésorerie ;

- apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie au regard des environnements économiques dans lesquels opère le Groupe ;

- apprécier la cohérence des taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses externes disponibles ;

- apprécier le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés ;

- vérifier l'analyse de sensibilité, effectuée par la Direction, de la valeur d'utilité à une variation des principales hypothèses retenues ;

- vérifier que les notes 3.2.5, 3.3.2 et 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Identification et évaluation des risques et litiges

Description du risque

Le Groupe EPC est impliqué dans des litiges et procédures judiciaires dans le cadre de son activité courante dont notamment l'affaire Stips TI décrite dans la note 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'estimation des incidences de cette affaire fait l'objet d'une part significative de jugement de la Direction, notamment pour apprécier l'issue de l'affaire en cours et son traitement comptable. Nous avons donc considéré cet élément comme un point-clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons mené des entretiens avec la Direction et obtenu une compréhension des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les risques de litiges avec les tiers.

Nous avons également :

- mené des entretiens auprès de la Direction juridique du Groupe et pris connaissance des analyses, réalisées en interne, du risque lié à cette affaire ;

- analysé les réponses des conseils juridiques du Groupe à nos demandes d'information ou les analyses que ces conseils ont produites dans le cadre du litige en cours ;

- vérifié que la note 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée sur l'affaire et les derniers développements.

Impact de la comptabilisation des entités mises en équivalence

Description du risque

Comme indiqué en note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés, les participations dans les entreprises associées s'élèvent à 23,3 millions d'euros au 31 décembre 2019, y compris la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence d'un montant de 5 millions d'euros.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la Mise En Equivalence (MEE) telle que décrite dans la note 3.2.1 « Entreprises associées » de l'annexe et sont soumises à un test de dépréciation en cas de baisse de valeur significative et/ou prolongée.

La comptabilisation des résultats et des participations dans les sociétés MEE est un point clé de notre audit en raison de la part significative du résultat net de ces sociétés dans le résultat consolidé du Groupe EPC, de la valeur comptable des participations dans les entités MEE et du jugement de la direction pour déterminer si une baisse de valeur est significative ou prolongée.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance de l'évaluation des risques, de la stratégie et des conclusions des auditeurs des sociétés MEE, ainsi que des évolutions et évènements significatifs de la période ;

- apprécier les analyses de la direction concernant les indicateurs de perte de valeur des participations, y compris de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels, sur la base des projections de flux de trésorerie;

- apprécier le caractère adéquat de l'information présentée par le Groupe dans la note 6.4 « Participation dans les mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe EPC ;

- vérifier la cohérence des informations fournies dans l'information sectorielle en note 4.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 30 mars 2020.S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques par votre Assemblée Générale du 24 juin 2009 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 11 décembre 2006 pour le cabinet Exco Paris Ace.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 11ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Exco Paris Ace dans la 14ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de

l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit [*ou autre terminologie retenue par la société*] la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 07 avril 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	EXCO PARIS ACE
Christophe Drieu	Arnaud Diuemgard

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

EXCO PARIS ACE
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques
61, rue de Galilee
75008 Paris

A l'Assemblée générale de la société Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de non-concurrence de Monsieur Paul de Brancion

La convention de non-concurrence de M. Paul de Brancion autorisée par le conseil d'administration du 11 octobre 2007 a été résiliée au terme d'un avenant autorisé par votre conseil d'administration du 28 mars 2019.

Dirigeant concerné : Monsieur Paul de Brancion- Administrateur

Modalités : Au terme de l'avenant, les parties conviennent de résilier d'un commun accord, sans aucune indemnité, la convention de non-concurrence.

Motif : Renonciation pure et simple par l'intéressé (Monsieur Paul de Brancion) au bénéficie de la convention de non-concurrence.

Conventions des exercices antérieurs non approuvées par l'assemblée générale

Nous portons à votre connaissance la convention suivante, autorisé le 7 juin 2013 et prorogé par décision du conseil d'administration du 28 mars 2018 qui figuraient dans notre rapport spécial sur les conventions réglementées relatif à l'exercice 2019 et qui n'ont pas été approuvées par l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Dirigeant concerné : Monsieur Olivier Obst – Président d'EPC SA et Administrateur de KEMEK US.

Solde du prêt au 31/12/2019 : 728.000 €

Produit d'intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2019 (Euribor 3 mois + 2,6pts), identique à celui accordé par CRH (partenaire de la société de cette co-entreprise) : 16 556, 10 €.

Motif justifiant de son intérêt pour la société : Compte-tenu du développement de son activité et des investissements, KEMEK US n'est pas en mesure de rembourser le prêt octroyé le 18 avril 2013, ce qui a conduit à proroger ce prêt.

Motif de non approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019: Erreur dans la 4ème résolution soumise à l'assemblée générale du 20 juin 2019 indiquant qu'aucune convention n'avait été conclue au cours de l'exercice écoulé (2018)

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Prêt à KEMEK US

Trois conventions de prêts autorisées au cours d'exercices antérieurs ont été poursuivies en 2019 :

1.1 Prêt de 750.000 € d'une durée de 5 an autorisé le 26 mars 2015

Dirigeant concerné : Monsieur Olivier Obst – Président d'EPC SA et Administrateur de KEMEK US.

Solde du prêt au 31/12/2019 : 750.000 €

Produit d'intérêts comptabilisées au titre de l'exercice 2019 (Euribor 3 mois + 2,6pts) : 17 056,42 €.

1.2 Prêt de 750.000 € d'une durée de 5 an autorisé le 16 décembre 2015

Dirigeant concerné : Monsieur Olivier Obst – Président d'EPC SA et Administrateur de KEMEK US.

Solde du prêt au 31/12/2019 : 750.000 €

Produit d'intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2019 (Euribor 3 mois + 2,6 pts, avec un minimum de l'Euribor 3 mois de 0%) : 19 770,66 €.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Contrat de travail de Monsieur Olivier Obst, Président Directeur Général d'EPC

Les engagements relatifs au contrat de travail suspendu et à la convention de non concurrence conclue avec entre M. Olivier Obst et EPC autorisés et approuvés au cours des exercices antérieurs, continuent d'exister mais n'ont donné lieu à aucune exécution en 2019.

Modalités :

- contrat de travail: Monsieur Olivier Obst est lié à ADEX par un avenant à son contrat de travail prévoyant qu'en cas de changement de président ou d'actionnaire majoritaire d'EPC SA, il sera mis fin à son contrat de travail, si Monsieur Obst le demande, dans le cadre d'une rupture conventionnelle conclue conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et qui sera accompagnée, le cas échéant, par une prestation adéquate d'outplacement pendant la durée de la convention de non concurrence de Monsieur Olivier Obst mentionné ci-après.
- Convention de non concurrence : cette convention a pour objet l'interdiction à Monsieur Olivier Obst d'exercer ou de participer, directement ou indirectement ou par personne interposée, en qualité de mandataire social, salarié ou prestataire de service, à une activité dans le secteur de production et de la vente d'explosifs à usage civil, le forage minage ou l'activité de la déconstruction de bâtiments. Elle couvre tous les pays dans lesquels le groupe EPC exercera une activité dans les secteurs des explosifs industriels civils et du forage minage à la date de son départ du groupe EPC; le territoire de la France métropolitaine pour l'activité

de la déconstruction de bâtiments tant que le groupe EPC y exerce cette activité. Cette convention a une durée de 3 ans à compter de la plus tardive des dates suivantes : (i) date de cessation de ses mandats de Président et de Directeur Général d'EPC SA, (ii) date de rupture de son contrat de travail. La compensation prévue pour l'ensemble de la durée de non concurrence est de 24 mois de rémunération brute fixe et variable, calculée sur la base de celle perçue au cours des 12 mois précédant la cessation des mandats sociaux dans le groupe EPC et payable en trois annuités d'égal montant.

Fait à Paris, le 07 avril 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	EXCO PARIS ACE
Christophe Drieu	Arnaud Dieumegard

DocuSign Envelope ID: 15656964-BAFC-4FB1-AE86-BF0DC38D0B82

EPC SA

61 rue de Galilée
75 008 Paris

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE FIGURANT DANS LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Exercice clos le 31 décembre 2019

Le 7 avril 2020

DocuSign Envelope ID: 15656964-BAFC-4FB1-AE86-BF0DC38D0B82

Tel: +33 (0)1 58 36 04 30
Fax: +33 (0)1 42 94 26 92
www.bdo.fr

43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris
FRANCE

EPC SA

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport sur la gestion du groupe

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (ci-après « OTI ») de votre société (ci-après « entité »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1101[1], nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), arrêtée par le conseil d'administration le 30 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19, présentée dans le rapport sur la gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect de nos règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

[1] Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

DocuSign Envelope ID: 15656964-BAFC-4FB1-AE86-BF0DC38D0B82

Responsabilité de l'OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle des Commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;

DocuSign Envelope ID: 15656964-BAFC-4FB1-AE86-BF0DC38D0B82

- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs[2] que nous avons considérés les plus importants :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices[3] et couvrent entre 23 et 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes[4] ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté de la Déclaration relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur la Déclaration.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre février 2019 et avril 2020 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines au cours desquelles nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générale, administration et finances, juridique, santé/sécurité/environnement et achats.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

---

[2] Taux de produits à source unique ; Accidents de travail : taux de fréquence, taux de gravité ; Nombre d'incidents à haut potentiel (HIPO) ; Nombre de visites de prévention par l'assureur réalisées ; Nombre de test/simulations liés à un aspect informatique

[3] EPC France, ATD

[4] Couverture du programme groupe d'assurance dommage ; Audit de suivi de la certification ISO 22301 ; Diffusion de la charte Ethique

DocuSign Envelope ID: 15656964-BAFC-4FB1-AE86-BF0DC38D0B82

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- La description du modèle d'affaires ne mentionne pas les éléments ci-après et leurs conséquences :
  - Les ressources, à l'exception des collaborateurs ;
  - La création de valeur ;
  - Les perspectives et la stratégie du Groupe face aux enjeux sociaux et environnementaux.
- Les politiques ne mentionnent pas systématiquement les objectifs, l'organisation, les ressources, les responsabilités et le périmètre ;
- Les résultats présentés ne sont pas systématiquement de nature à permettre l'appréciation par les parties prenantes et la gouvernance de la performance extra financière.

Paris, le 7 avril 2020
L'organisme tiers indépendant,

DocuSigned by:
Iris DEKKICHE CHABROL
43EE05CA4FD943C...

BDO Paris Audit & Advisory
Représenté par Iris DEKKICHE-CHABROL
Associée
Expert-Comptable
Département RSE

Attestation du rapport financier annuel 2019

Paris, le 7 avril 2020

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Le Président-Directeur général	Le Directeur Financier
Olivier Obst	Charles-Ernest Armand